

Préface

Cette 20^{ème} édition du bilan social du ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et de la ruralité a vocation, comme les éditions précédentes, à dresser un panorama aussi complet que possible de la communauté de travail. Il donne à cet effet un ensemble de données chiffrées qui reflète directement la situation des personnels et des services, dans des domaines aussi divers que l'évolution des effectifs, les conditions de rémunération et de travail, le dialogue social, la formation ou l'action sanitaire et sociale.

Document de référence, il est conçu pour être consulté tout au long de l'année et pour permettre au lecteur d'approfondir ses connaissances.

La publication du bilan social est réalisée grâce à la contribution de l'ensemble des services du ministère et est coordonnée par la direction générale de l'administration, qui remercie tous ses partenaires.

Le Secrétaire Général

Dominique Sorain

Sommaire général



I. L'emploi
..... 5



**V. Les relations
professionnelles**
..... 67



II. La rémunération
..... 23



**VI. L'action sanitaire
et sociale**
..... 91



**III. Les conditions
de travail**
..... 37



**VII. La retraite
et la liquidation de droits**
..... 121



**IV. La formation
des agents**
..... 57



**VIII. La communication
interne**
..... 131



Chapitre I.
L'emploi

Chapitre I.

L'emploi

PREMIÈRE PARTIE

Les effectifs	7
I. Place du Ministère au sein de la Fonction Publique de l'État	7
1. Classement des principaux ministères en fonction de leur effectif budgétaire	7
2. Emplois budgétaires par catégorie statutaire en 2003	7
3. Emplois budgétaires de titulaires par catégorie hiérarchique en 2003	7
4. Notions d'effectifs	7
II. Répartition de l'effectif réel payé par catégorie statutaire des effectifs réels	8
1. Par secteur d'activité	8
2. Répartition en pourcentage par secteur	8
3. Répartition de l'effectif réel payé par catégorie statutaire	8
4. Répartition par statut, catégorie et sexe sur 3 ans	9
5. Répartition par sexe (titulaires et non-titulaires)	9
6. Encadrement supérieur de l'état. Répartition hommes-femmes	9
7. Répartition géographique et par secteur	10
III. Répartition des effectifs gérés	13
1. Répartition des effectifs gérés par secteur	13
2. Répartition par tranche d'âge et par sexe des effectifs gérés	14
3. Les pyramides des âges	14
3.1 Administration centrale	14
3.2 Services déconcentrés et vétérinaires	14
3.3 Enseignement agricole	14
4. Répartition des effectifs gérés par sexe et situations administratives du personnel se trouvant en situation particulière	15
4.1 Agents payés par le ministère sur imputation budgétaire d'un grade	15
4.2 Agents payés par le ministère sur une ligne budgétaire spécifique	15
4.3 Agents gérés mais non payés par le ministère	15
4.4 Récapitulatif des situations particulières	15
5. Répartition des effectifs gérés par direction dans l'administration centrale	16
6. Les agents de l'enseignement privé	16

DEUXIÈME PARTIE

Les flux	17
I. Mouvements du personnel	17
1. Entrées	17
2. Sorties	17
II. Recrutement et promotion par voie de concours et d'examens professionnels	18
1. Personnels techniques et administratifs	18
1.1 Nombre d'agents recrutés	18
1.2 candidats inscrits/candidats présents/candidats reçus en 2003	18
1.3 Évolution du nombre de concours et d'examens professionnels organisés de 2001 à 2003	19
2. Personnel d'enseignement et d'éducation	19
2.1 Nombre d'agents recrutés	19
2.2 Répartition par niveau de diplôme des candidats inscrits aux concours (en %)	19
III. Promotions	20
1. Changement de corps et de grade par sexe, catégorie et secteur	20
IV. Flux géographiques	20
1. Données quantitatives	20
2. Répartition par catégorie, en nombre et en pourcentage	20
V. Bilan 2003 de la déprécarisation au MAAPAR	21
1. Chronologie	21
2. Déprécarisation des agents contractuels en 2003 au titre du plan « sapin »	21
VI. Recrutements externes sans concours en échelle 2 en 2003	22

Les effectifs

I. Place du Ministère au sein de la Fonction Publique de l'État

1. Classement des principaux ministères en fonction de leur effectif budgétaire

Ministère	Effectif budgétaire
Éducation nationale, recherche et technologie (y compris enseignement supérieur)	1 092 593
Défense	432 240
Économie et finances	179 771
Intérieur	171 240
Équipement, Transport et Logement	101 220
Justice	69 215
Agriculture et pêche	31 098

PAR SES EFFECTIFS,
LE MINISTÈRE SE SITUE
AU 7^{ÈME} RANG DE
L'ENSEMBLE
DES MINISTÈRES.

NB : ces chiffres s'entendent hors appelés du contingent

2. Emplois budgétaires par catégorie statutaire en 2003

Catégories statutaires	Titulaires	Contractuels	Total
	30 641	457	31 098

3. Emplois budgétaires de titulaires par catégorie hiérarchique en 2003

Catégories hiérarchiques	A	B	C	Total
	14 441	7 362	8 838	30 641

4. Notions d'effectifs

Pour la bonne compréhension de ce bilan social, les définitions des effectifs sont les suivantes :

Effectif budgétaire	31 098	Répérable dans le « vert » (budget voté) du Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales.
Agents de l'enseignement privé	5 286	Agents de l'enseignement privé.
Effectif total géré	38 892	Prend en compte les agents appartenant à des corps de fonctionnaires du ministère ou à des catégories de contractuels du ministère, quelle que soit leur position administrative, même si au 31 décembre ils ne sont pas payés (détachement, disponibilité, service national, agents sur postes gagés des établissements publics...).
dont	2 963	Quelle que soit l'affectation de ces agents; le ministère gère ainsi :
effectif total géré	629	Agents pour le compte du ministère de l'écologie et du développement durable.
pour le compte	466	Agents pour le compte de l'Office National des Forêts.
d'autres structures	273	Agents pour le compte de l'établissement public « Les Haras Nationaux ».
	227	Agents pour le compte du CEMAGREF.
	230	Agents pour le compte de l'Inventaire Forestier National.
	1 138	Emplois gagés sur les ressources des établissements d'enseignements.
Effectif réel payé	35 500	Payé sur une imputation budgétaire de traitement.
dont	464	Le ministère paye ainsi :
nombre d'agents	70	Informaticiens Haute technicité.
n'occupant pas un	56	Agents en congé formation.
emploi budgétaire	181	Congés de longue durée.
	157	Agents en position de congé longue maladie.
Effectifs gérés et non payés	3 392	effectifs gérés mais non payés par le ministère (congé parental, disponibilité, service national, détachement, mise à disposition non payée).

II. Répartition de l'effectif réel payé par catégorie statutaire des effectifs réels

1. Par secteur d'activité

Catégorie A

Statut	AC	ENS	ENSSUP	SD	VEPHY	Non répartis	TOTAL	%
Titulaires	800	9 047	1 826	2 697	819	248	15 437	92,45
Contractuels	263	663	147	174	12	1	1 260	7,55
Total général	1 063	9 710	1 973	2 871	831	249	16 697	100

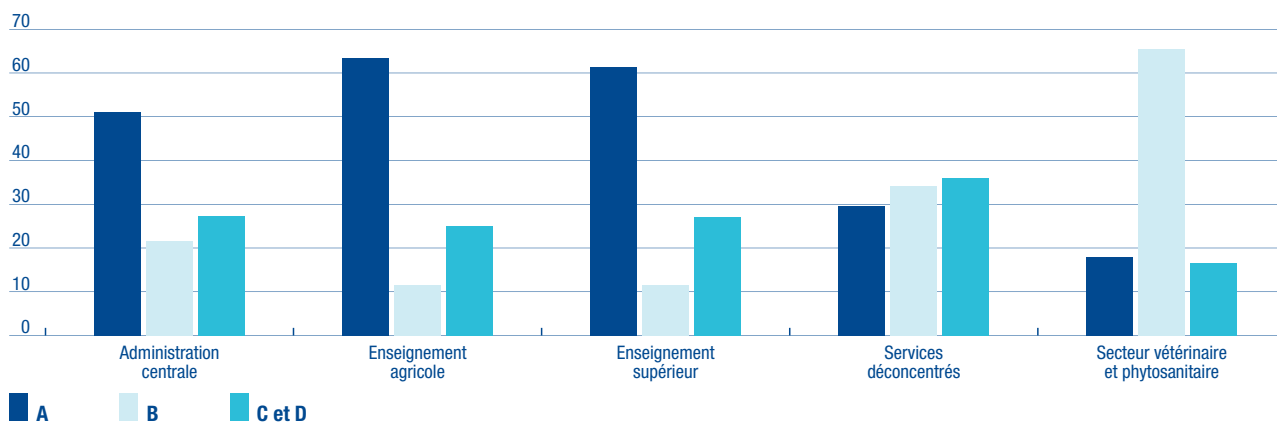
Catégorie B

Statut	AC	ENS	ENSSUP	SD	VEPHY	Non répartis	TOTAL	%
Titulaires	422	760	371	3 223	2 970	110	7 856	86,82
Contractuels	26	1 004	1	97	64	1	1 193	13,18
Total général	448	1 764	372	3 320	3 034	111	9 049	100

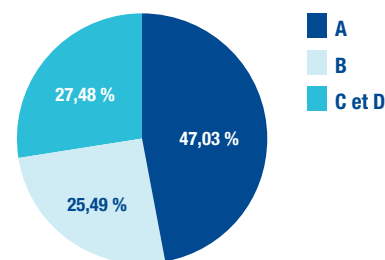
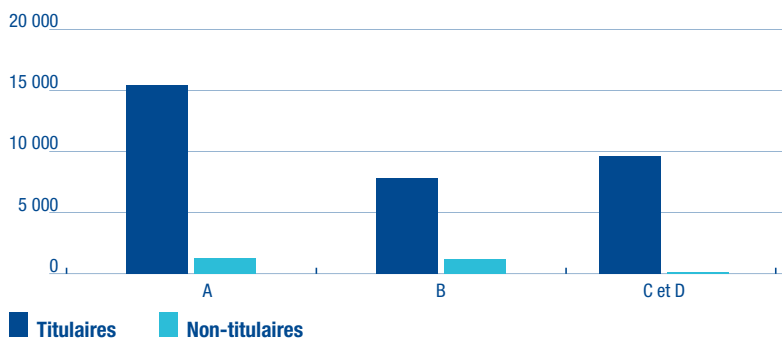
Catégories C et D

Statut	AC	ENS	ENSSUP	SD	VEPHY	Non répartis	TOTAL	%
Titulaires	563	3 799	866	3 423	749	235	9 635	98,78
Total non-titulaires	3	19	8	72	17	-	119	1,22
Contractuels	2	19	8	65	9	-	103	
Ouvriers d'État	1	-	-	7	-	-	8	
Autres	-	-	-	-	8	-	8	
Total général	566	3 818	874	3 495	766	235	9 754	100

2. Répartition en pourcentage par secteur



3. Répartition de l'effectif réel payé par catégorie statutaire



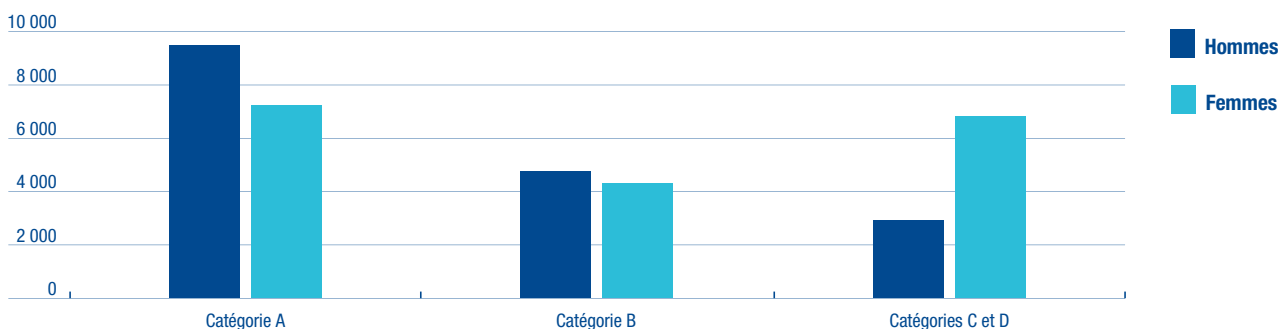
4. Répartition par statut, catégorie et sexe sur 3 ans

	Catégorie A			Catégorie B			Catégories C et D			TOTAL		
	2001	2002	2003	2001	2002	2003	2001	2002	2003	2001	2002	2003
<i>Hommes</i>	7 947	8 642	8 775	3 746	3 981	4 053	2 764	2 860	2 880	14 457	15 483	15 708
Titulaires <i>Femmes</i>	5 771	6 416	6 662	3 227	3 682	3 803	6 396	6 628	6 755	15 394	16 726	17 220
<i>Total</i>	13 718	15 058	15 437	6 973	7 663	7 856	9 160	9 160	9 635	29 851	32 209	32 928
<i>Hommes</i>	941	753	701	1 152	977	693	47	49	45	2 140	1 779	1 439
Non- <i>Femmes</i>	823	617	560	822	703	500	44	74	73	1 689	1 394	1 133
titulaires <i>Total</i>	1 764	1 370	1 261	1 974	1 680	1 193	91	123	118	3 829	3 173	2 572
Hommes	8 888	9 395	9 476	4 898	4 958	4 746	2 811	2 909	2 925	16 597	17 262	17 147
Total <i>Femmes</i>	6 594	7 033	7 222	4 049	4 385	4 303	6 440	6 702	6 828	17 083	18 120	18 353
Total	15 482	16 428	16 698	8 947	9 343	9 049	9 289	9 251	9 753	33 680	35 382	35 500

ANALYSE DE LA SITUATION 2003

PAR RAPPORT À 2001, LES EFFECTIFS RÉELS AUGMENTENT DE 5,40 % PASSANT DE 33 680 À 35 500. LES EFFECTIFS DE LA CATÉGORIE A AUGMENTENT ET REPRÉSENTENT 47,03 % DES EFFECTIFS. LES EFFECTIFS DES NON-TITULAIRES DIMINUENT DE 32,83 % SUR LA PÉRIODE CONSIDÉRÉE ALORS QUE LES EFFECTIFS DES TITULAIRES AUGMENTENT DE 10,31 %. LES FEMMES REPRÉSENTENT 51,70 % DES EFFECTIFS DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION, DE LA PÊCHE ET DES AFFAIRES RURALES.

5. Répartition par sexe (titulaires et non-titulaires)



6. Encadrement supérieur de l'état. Répartition hommes-femmes

Libellé corps	Hommes	Femmes	Total
Administrateur civil	37	6	43
Directeur de l'agriculture et de la forêt	6	1	7
Directeur d'école nationale (IGREF)	1		1
Directeur d'école nationale vétérinaire	3		3
Directeur d'école supérieure	7		7
Directeur départemental de l'agriculture et de la forêt	80	8	88
Directeur départemental des services vétérinaires	57	21	78
Directeur des services vétérinaires	4		4
Directeur d'établissement	251	61	312
Directeur d'établissement de 2 ^{ème} catégorie	10	7	17
Directeur général	4		4
Directeur général du C.E.M.A.G.R.E.F.	1		1
Directeur régional de l'agriculture et de la forêt	20	1	21
Ingénieur du génie rural, des eaux et des forêts	1 133	472	1 605
Inspecteur de la santé publique vétérinaire	328	348	676
Inspecteur de l'enseignement agricole	51	18	69
Inspecteur général de l'agriculture	28	6	34
Président de section du Conseil général du G.R.E.F.	8		8
Président de section du Conseil général vétérinaire	3		3
Professeur enseignement supérieur	252	53	305
Secrétaire général d'établissement d'enseignement supérieur agricole	13	4	17
Secrétaire général du Conseil général du G.R.E.F.	1		1
Secrétaire général du Conseil général vétérinaire	1		1
Sous-directeur	9	4	13
Vice-président du Conseil général du G.R.E.F.	1		1
Vice-président du Conseil général vétérinaire	1		1
Total	2 310	1 010	3 320

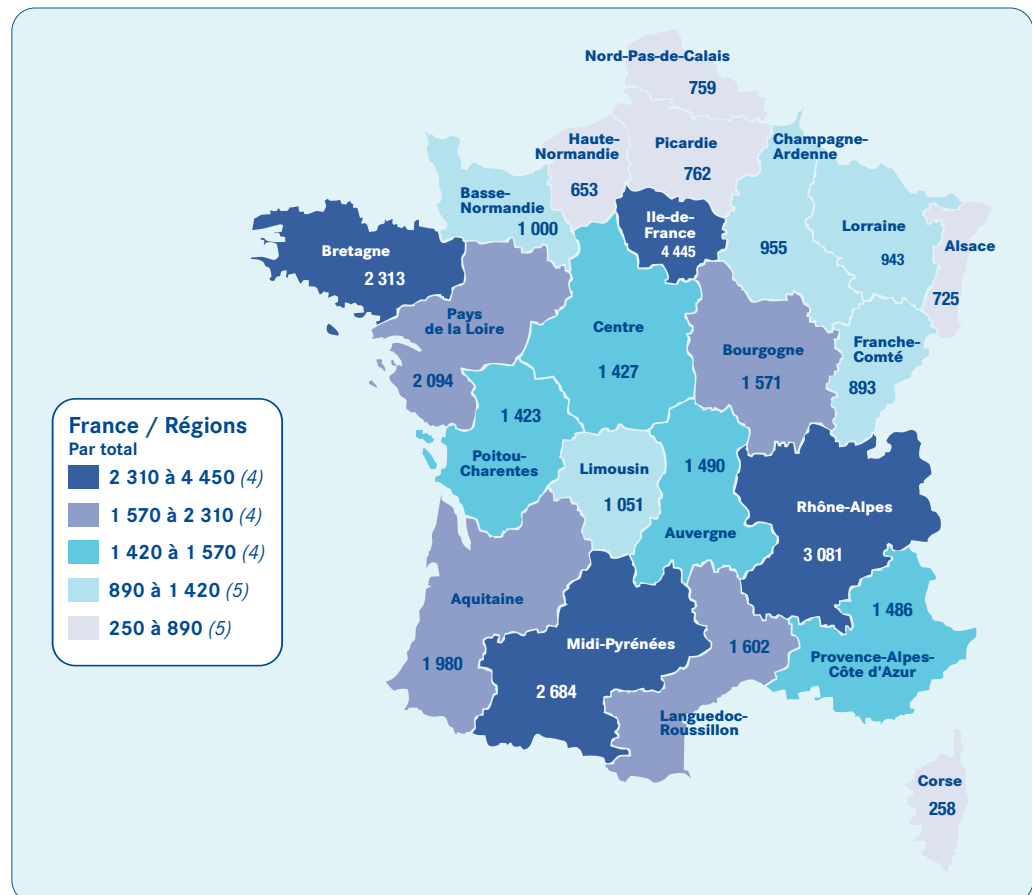
7. Répartition géographique et par secteur

Secteurs Régions-Départements	Administration centrale	Services déconcentrés	Secteur sécurité sanitaire	Enseignement agricole supérieur	Enseignement	Total
Bas-Rhin	-	147	49	131	117	444
Haut-Rhin	0	106	19	156	0	281
Région Alsace	0	253	68	287	117	725
Dordogne	0	88	52	172	0	312
Gironde	0	172	72	321	150	715
Landes	0	77	31	146	0	254
Lot-et-Garonne	0	87	30	199	0	316
Pyrénées-Atlantiques	0	89	61	233	0	383
Région Aquitaine	0	513	246	1 071	150	1 980
Allier	-	68	49	150	0	267
Cantal	0	75	39	154	0	268
Haute-Loire	0	72	34	202	0	308
Puy-de-Dôme	0	158	56	310	123	647
Région Auvergne	0	373	178	816	123	1 490
Calvados	0	133	71	139	0	343
Manche	0	76	72	272	0	420
Orne	0	75	52	110	0	237
Région Basse-Normandie	0	284	195	521	0	1 000
Côte-d'Or	0	151	52	262	279	744
Nièvre	0	56	26	164	0	246
Saône-et-Loire	0	85	59	230	0	374
Yonne	0	60	29	118	0	207
Région Bourgogne	0	352	166	774	279	1 571
Côtes-d'Armor	0	107	167	236	0	510
Finistère	0	115	175	263	0	553
Ille-et-Vilaine	0	196	182	212	206	796
Morbihan	0	100	158	196	0	454
Région Bretagne	0	518	682	907	206	2 313
Cher	0	60	25	108	0	193
Eure-et-Loire	0	54	18	87	0	159
Indre	0	62	26	120	0	208
Indre-et-Loire	0	77	24	174	0	275
Loiret	0	116	52	174	0	342
Loir-et-Cher	0	70	29	151	0	250
Région Centre	0	439	174	814	0	1 427
Ardennes	0	60	22	176		258
Aube	0	56	15	125	0	196
Haute-Marne	0	54	17	109	0	180
Marne	0	112	54	155	0	321
Région Champagne-Ardennes	0	282	108	565	0	955
Corse-du-sud	-	84	17	38	0	139
Haute-corse	-	53	24	42	0	119
Région Corse	0	137	41	80	0	258
Doubs	-	128	40	169		337
Haute-Saône	-	69	23	80		172
Jura	-	68	22	186		276
Territoire de Belfort	-	31	8	69		108
Région Franche-Comté	0	296	93	504	0	893
Eure	-	65	31	142		238
Seine-Maritime	-	129	73	213		415
Région Haute-Normandie	0	194	104	355	0	653

Secteurs Régions-Départements	Administration centrale	Services déconcentrés	Secteur sécurité sanitaire	Enseignement agricole supérieur	Enseignement	Total
Essonne	-	39	15	-	109	163
Hauts-de-Seine	-	-	3	-	-	3
Paris	2 075	408	56	111	655	3 305
Seine-et-Marne	-	69	21	162	-	252
Seine-Saint-Denis	-	-	20	-	-	20
Val-de-Marne	-	84	80	-	202	366
Val-d'Oise	-	31	16	-	-	47
Yvelines	-	50	24	162	53	289
Région Ile de France	2 075	681	235	435	1 019	4 445
Aude	-	77	25	198	-	300
Gard	-	82	30	116	-	228
Hérault	-	159	67	226	206	658
Lozère	-	63	21	122	-	206
Pyrénées-Orientales	-	80	18	112	-	210
Région Languedoc-Roussillon	0	461	161	774	206	1 602
Corrèze	-	82	47	318	-	447
Creuse	-	70	28	112	-	210
Haute-Vienne	-	129	52	213	-	394
Région Limousin	0	281	127	643	0	1 051
Meurthe-et-Moselle	-	67	36	113	-	216
Meuse	-	56	26	91	-	173
Moselle	-	145	51	165	-	361
Vosges	-	61	33	99	-	193
Région Lorraine	0	329	146	468	0	943
Ariège	-	63	22	64	-	149
Aveyron	0	94	55	249	0	398
Gers	-	74	36	184	-	294
Haute-Garonne	-	170	58	256	403	887
Hautes-Pyrénées	-	69	34	143	-	246
Lot	-	70	31	113	-	214
Tarn	-	77	41	162	-	280
Tarn-et-Garonne	-	74	27	115	-	216
Région Midi-Pyrenees	0	691	304	1 286	403	2 684
Nord	-	138	85	248	-	471
Pas-de-Calais	-	82	76	130	-	288
Région Nord-Pas-de-Calais	0	220	161	378	0	759
Loire-Atlantique	-	176	70	101	326	673
Maine-et-Loire	-	92	111	154	110	467
Mayenne	-	70	67	152	-	289
Sarthe	-	67	75	127	-	269
Vendée	-	95	99	202	-	396
Région Pays de la Loire	0	500	422	736	436	2 094
Aisne	-	64	34	133	-	231
Oise	-	68	26	113	-	207
Somme	-	111	42	171	-	324
Région Picardie	0	243	102	417	0	762
Charente	-	69	33	150	-	252
Charente-Maritime	-	82	37	286	-	405
Deux-Sèvres	-	72	82	197	-	351
Vienne	-	123	54	238	-	415
Région Poitou-Charentes	0	346	206	871	0	1 423
Alpes-Haute-Provence	0	60	21	51	0	132
Alpes-Maritimes	0	61	25	105	0	191
Bouches-du-Rhône	0	141	54	166	2	363
Hautes-Alpes	0	66	22	51	0	139
Var	0	81	19	136	0	236
Vaucluse	0	88	65	272	0	425
Région Provence-Alpes-Cote-d'Azur	0	497	206	781	2	1 486

Secteurs Régions-Départements	Administration centrale	Services déconcentrés	Secteur sécurité sanitaire	Enseignement agricole supérieur	Enseignement	Total
Ain	-	84	45	155	-	284
Ardèche	-	82	27	93	-	202
Drôme	-	83	39	181	-	303
Haute-Savoie	-	80	39	104	-	223
Isère	-	86	45	250	-	381
Loire	-	79	55	247	-	381
Rhône	-	544	72	189	274	1 079
Savoie	-	67	38	123	-	228
Région Rhone-Alpes	0	1 105	360	1 342	274	3 081
Réunion	-	105	45	139	-	289
Martinique	-	98	23	118	-	239
Guadeloupe	-	114	38	94	-	246
Guyane	-	55	17	19	4	95
Départements d'Outre Mer	0	372	123	370	4	869
Mayotte	-	17	4	11	-	32
Nouvelle Calédonie	-	9	-	57	-	66
Polynésie Française	-	16	-	26	-	42
St Pierre & Miquelon	-	4	2	-	-	6
Wallis et Futuna	-	5	-	1	-	6
Territoires outre-mer	0	51	6	95	0	152
CEMAGREF	-	-	-	-	-	239
IFN	-	-	-	-	-	157
HARAS	-	-	-	-	-	261
Établissements publics	-	-	-	-	-	657
NR	-	-	-	-	-	227
Total	2 075	9 418	4 614	15 290	3 219	35 500

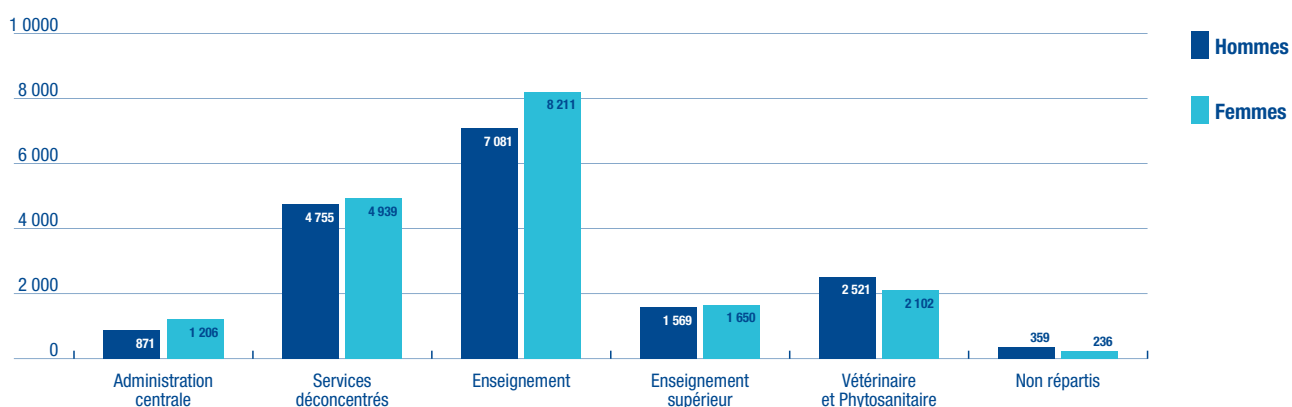
France / Région



III. Répartition des effectifs gérés

1. Répartition des effectifs gérés par secteur

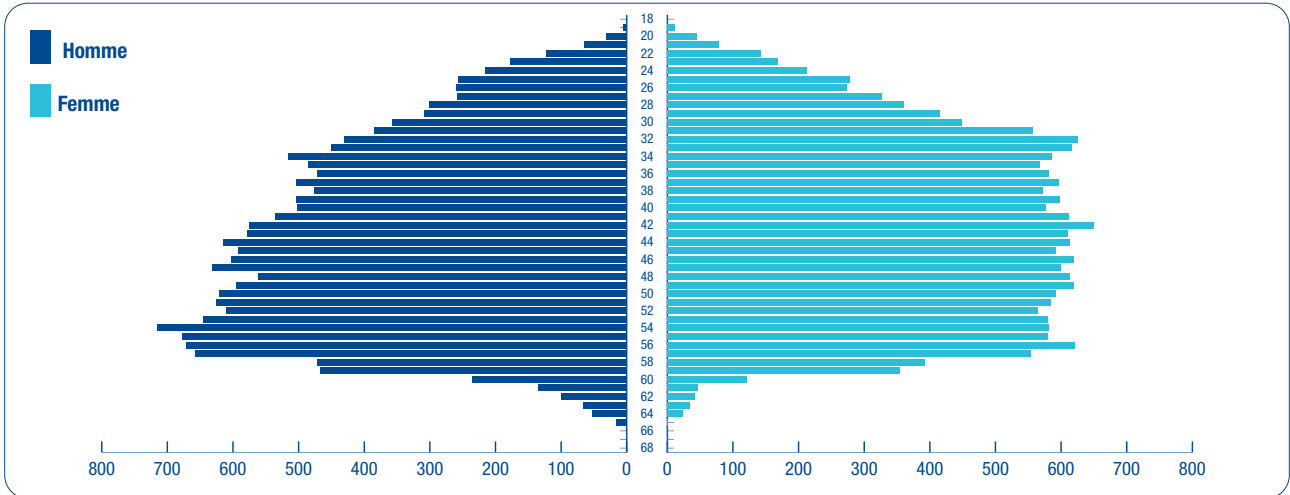
Secteur d'activité	Hommes			Femmes			Total		
	2001	2002	2003	2001	2002	2003	2001	2002	2003
Administration centrale	880	877	871	1 241	1 216	1 206	2 121	2 093	2 077
Services déconcentrés	7 155	4 784	4 755	6 368	4 884	4 939	13 523	9 668	9 694
Enseignement	8 207	8 769	7 081	9 246	9 843	8 211	17 453	18 612	15 292
Enseignement supérieur	-	-	1 569	-	-	1 650	-	-	3 219
Vétérinaire et Phytosanitaire	-	2 458	2 521	-	1 923	2 102	-	4 381	4 623
Non répartis	355	374	359	228	254	236	583	628	595
Sous total	16 597	17 262	17 156	17 083	18 120	18 344	33 680	35 382	35 500
Agents gérés par le Ministère mais non payés	1 906	1 522	1 944	1 255	1 864	1 448	3 161	3 386	3 392
Total général	18 503	18 784	19 100	18 338	19 984	19 792	36 841	38 768	38 892



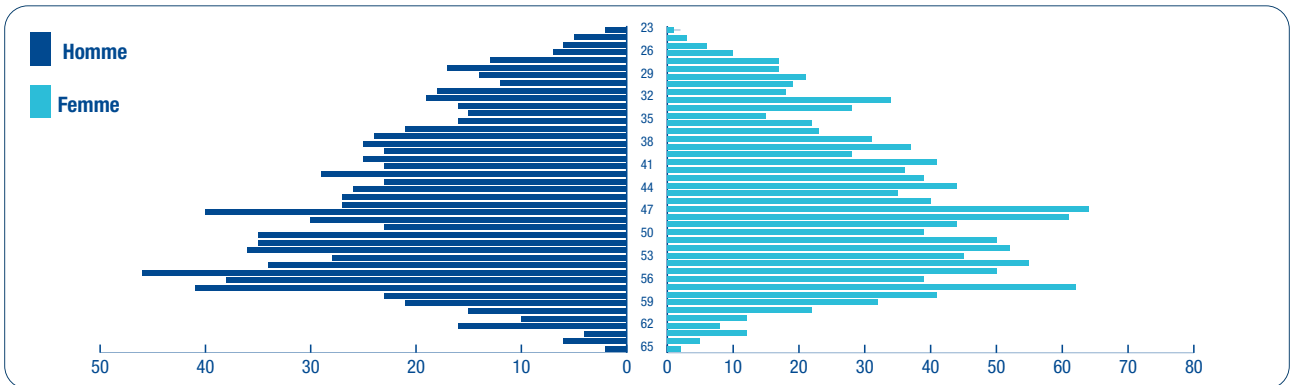
2. Répartition par tranche d'âge et par sexe des effectifs gérés

Tranches d'âge	Hommes	Femmes	Total
moins de 25 ans	612	653	1 265
de 25 à 29 ans	1 381	1 649	3 030
de 30 à 34 ans	2 133	2 831	4 964
de 35 à 39 ans	2 436	2 912	5 348
de 40 à 44 ans	2 802	3 057	5 859
de 45 à 49 ans	2 979	3 039	6 018
de 50 à 54 ans	3 214	2 898	6 112
de 55 à 59 ans	2 942	2 496	5 438
plus de 60 ans	595	263	858
Total	19 094	19 798	38 892

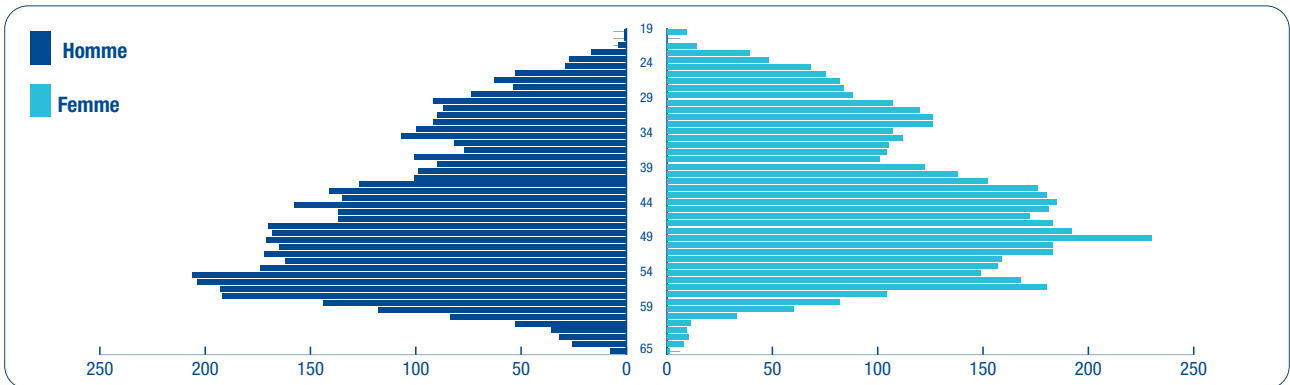
3. Les pyramides des âges



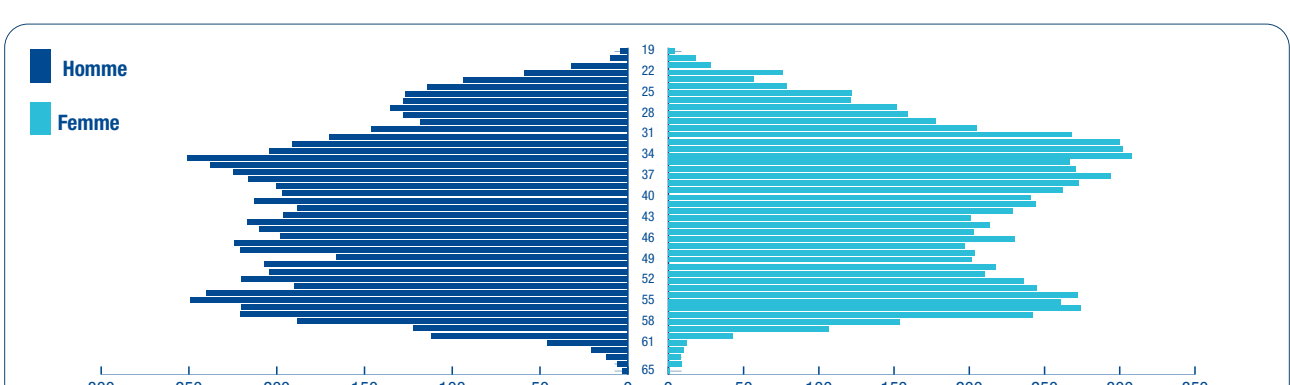
3.1 Administration centrale



3.2 Services déconcentrés et vétérinaires



3.3 Enseignement agricole



4. Répartition des effectifs gérés par sexe et situations administratives du personnel se trouvant en situation particulière

4.1 Agents payés par le ministère sur imputation budgétaire d'un grade

Position administrative	AC	SD	VEPHY	ENS	ENSS	NR	TOTAL
Mise à disposition	62	227	21	43	3	412	768
Congé longue maladie	8	46	25	64	12	2	157
Total	70	273	46	107	15	414	925

4.2 Agents payés par le ministère sur une ligne budgétaire spécifique

Position administrative	TOTAL
Mise à disposition	181
Congé longue maladie	56
Total	237

4.3 Agents gérés mais non payés par le ministère

Position administrative	Hommes	Femmes	Total
Congé parental	8	160	168
Disponibilité/congé sans traitement	280	427	707
Détachement	710	324	1 034
Mise à disposition non payée	715	276	991
Service national	1	-	1
Hors cadre	21	1	22
Congé de fin d'activité	206	257	463
Mobilité Administrateur civil	3	3	6
Total	1 944	1 448	3 392

4.4 Récapitulatif des situations particulières

Position administrative	TOTAL
AGENTS PAYÉS PAR LE MINISTÈRE SUR IMPUTATION BUDGÉTAIRE D'UN GRADE	
Mise à disposition	768
Congé longue maladie	157
Sous-total	925
AGENTS PAYÉS PAR LE MINISTÈRE SUR UNE LIGNE BUDGÉTAIRE SPÉCIFIQUE	
Congé longue durée	181
Congé formation	56
Sous-total	237
AGENTS NON-PAYÉS PAR LE MINISTÈRE	
Congé parental	168
Disponibilité/congé sans traitement	707
Détachement	1 034
Mise à disposition non payée	991
Service national	1
Hors cadre	22
Congé de fin d'activité	463
Mobilité Administrateur civil	6
Sous-total	3 392
Total général	4 554

5. Répartition des effectifs gérés par direction dans l'administration centrale

Structures	2001	2002	2003
Cabinet du ministre	79	76	81
Bureau du cabinet	40	44	40
Contrôle Financier	13	13	12
Haut Fonctionnaire Défense	7	7	8
COPERCI	219	221	252
Comité Interministériel de l'Agriculture et de l'Alimentation	1	1	1
Observatoire des missions et des métiers	1	3	3
DERF	170	171	-
DEPSE	156	151	-
DGFAR	-	-	285
DAF	210	209	205
DPMA	41	41	38
DPEI	224	220	224
DGA	559	607	578
DGAL	182	189	194
DGER	163	164	162
Scom	87	83	86
Service des affaires juridiques	29	29	36
Haras	5	7	7
Autres structures d'AC	11	14	13
ASMA	1	1	4
Syndicats	21	21	21
MAD	55	50	58
TOTAL	2 274	2 322	2 308

6. Les agents de l'enseignement privé

La loi n° 1285 du 31 décembre 1984 portant réforme des relations entre l'État et les établissements d'enseignement agricole privé prévoit en son article 4 que les enseignants des établissements sous contrat peuvent être contractualisés.

Ces agents sont nommés par l'autorité administrative, après vérification de leurs titres et qualifications. Ils sont liés par un contrat de droit public à l'État qui les rémunère directement par référence aux échelles indiciaires des corps de la fonction publique exerçant des fonctions comparables et ayant les mêmes niveaux de formation.

Le décret n° 89-406 du 20 juin 1989 fixe les corps de références ainsi qu'il suit :

- catégorie 1 : corps des ingénieurs d'agronomie ou des professeurs agrégés ;
- catégorie 2 : corps des professeurs certifiés ;
- catégorie 3 : corps des adjoints d'enseignement ;
- catégorie 4 : corps des professeurs de lycée professionnel ;
- catégorie 6 : chef de pratique (enseignants en poste au moment de la contractualisation mais n'entrant, de par leurs titres et qualifications, dans aucune des catégories précitées).

Libellé grade	Effectif physique par grade
Cat. I	37
Cat. II	1 062
cat. III	2 032
Cat. IV - PLP	1 930
Hors catégorie	225
Total	5 286

Les flux

I. Mouvements du personnel

1. Entrées

Autre titularisation	24
Concours direct	16
Concours exceptionnel	3
Concours externe	532
Concours interne	122
Contrat	85
Détachement	183
Emplois réservés	11
Examen professionnel	2
Intégration	11
Intégration après détachement	3
Liste d'aptitude	5
Nomination à un emploi supérieur	1
Recrutement direct	1
Retour après congé parental	43
Retour après détachement	72
Retour après disponibilité	49
Retour après mobilité	1
Sortie IRA	26
Titularisation SAPIN (1)	458
Total	1 648

(1) sont pris en compte les agents titularisés non rémunérés sur un chapitre de rémunération principale avant leur titularisation.

2. Sorties

Congé de fin d'activité	135
Congé sans traitement	10
Décès	53
Détachement	158
Disponibilité	72
Fin de contrat	28
Fin de dossier	87
Licenciement/révocation	6
Radiation des cadres/corps	55
Retraite	699
Mobilité	1
Congé parental	66
Total	1 370

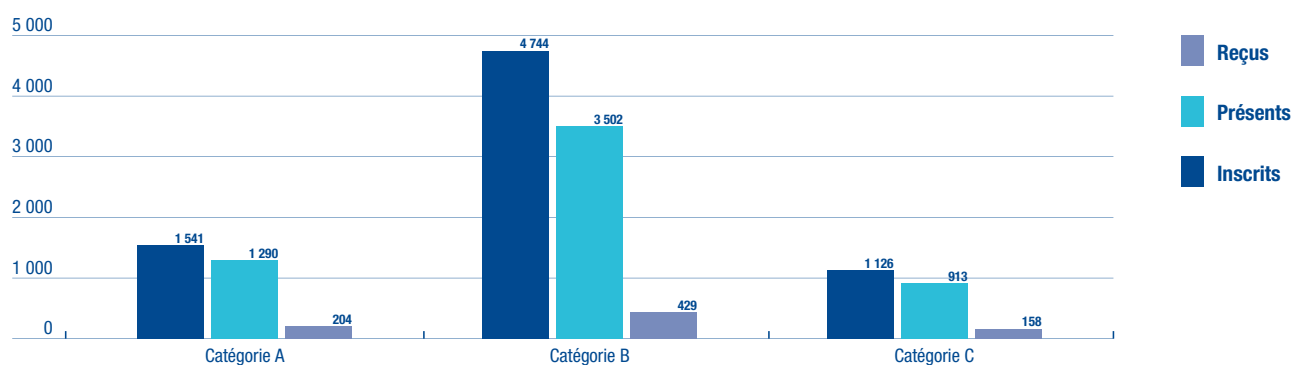
II. Recrutement et promotion par voie de concours et d'examens professionnels

1. Personnels techniques et administratifs

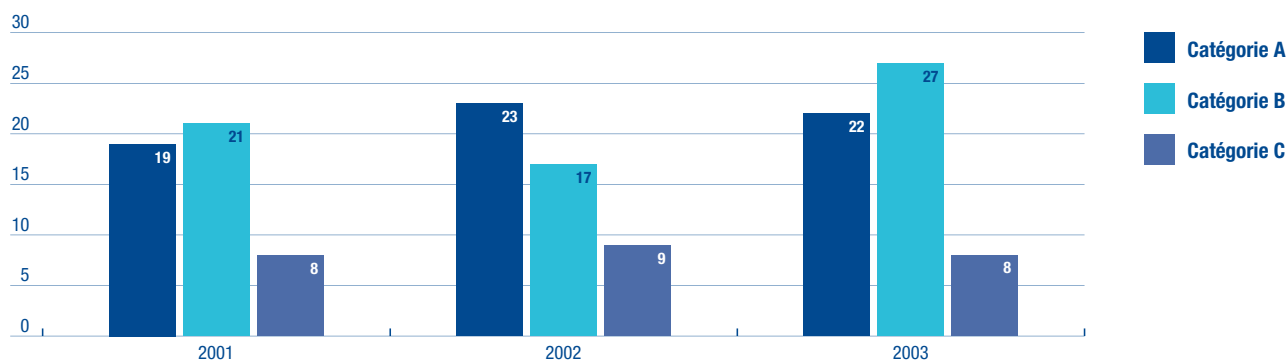
1.1 Nombre d'agents recrutés

Recrutements 2003	Postes à pourvoir	Candidats inscrits	Candidats Présents	Candidats reçus sur liste princ.	Candidats reçus sur liste compl.
Ingénieur du génie rural des eaux et forêts Interne exceptionnel	10	86	86	10	4
Inspecteur de la santé publique vétérinaire concours et Examen Professionnel	20	78	63	18	0
Inspecteur-Élève de la santé publique vétérinaire concours	22	30	26	13	3
Ingénieur de recherche hors classe Examen Professionnel	2	9	8	2	1
Ingénieur d'étude formation recherche Externe	14	106	106	13	11
Assistant-ingénieur formation recherche Réservé	25	27	27	14	0
Ingénieur des travaux agricoles Direct	16	356	304	16	10
Ingénieur des travaux agricoles Examen Professionnel	14	44	42	14	0
Ingénieur des travaux des eaux et forêts Direct	3	116	116	3	4
Ingénieur des travaux des eaux et forêts Examen Professionnel	4	22	20	4	2
Ingénieur des travaux des eaux et forêts Réservé	30	56	51	30	6
Ingénieur des travaux ruraux Direct	3	120	120	3	3
Ingénieur des travaux ruraux Exam. Prof.	4	10	10	4	1
Attaché d'administration scolaire et universitaire Externe et Interne	24	383	223	24	10
Attaché principal d'administration centrale Examen Professionnel	12	38	38	12	0
Attaché principal des services déconcentrés Examen Professionnel	12	31	28	12	0
Attaché principal scolaire et universitaire Examen Professionnel	12	13	12	8	0
Analyste Examen Professionnel	4	16	10	4	0
Total catégorie A	231	1541	1290	204	55
Technicien supérieur des services concours et examens	168	2085	1309	115	106
Technicien principal des services concours professionnel	40	419	387	40	22
Technicien formation recherche Externe	22	228	154	21	19
Technicien formation recherche de classe exceptionnelle	8	80	75	8	2
Contrôleur sanitaire des services Externe	100	518	382	99	80
Contrôleur sanitaire des services Réservé	30	38	38	27	0
Technicien laboratoire de classe exceptionnelle	5	40	38	5	0
Secrétaire administratif des services déconcentrés Exceptionnel	60	872	700	60	0
Secrétaire administratif des services déconcentrés de classe exceptionnelle	30	267	240	30	0
Secrétaire administratif d'administration centrale de classe exceptionnelle	10	68	66	10	0
Secrétaire d'administration scolaire et universitaire de classe exceptionnelle	10	51	44	10	0
Pupitreux Examen Professionnel	4	78	69	4	0
Total catégorie B	487	4744	3502	429	229
Adjoint technique des services déconcentrés Externe et Interne	43	437	312	43	48
Adjoint technique formation recherche Externe et Interne	48	302	269	45	39
Maître-ouvrier des établissements d'enseignement Externe et Interne	40	191	171	32	21
Ouvrier professionnel des établissements d'enseignement Externe et Interne	70	196	161	38	8
Total catégorie C	201	1126	913	158	116
TOTAL GÉNÉRAL (A + B + C) 2003	919	7411	5705	791	400

1.2 Candidats inscrits/candidats présents/candidats reçus en 2003



1.3 Évolution du nombre de concours et d'examens professionnels organisés de 2001 à 2003



2. Personnel d'enseignement et d'éducation

2.1 Nombre d'agents recrutés

Type de concours : session 2003	Professeurs certifiés			Professeurs de Lycée Professionnel Agricole			Conseillers Principaux d'Éducation		
	H	F	total	H	F	total	H	F	total
Concours externes									
Postes offerts			63			57			10
Inscrits	459	481	940	572	620	1192	377	777	1 154
Présents	283	269	552	312	323	635	226	497	723
Admis	31	15	46	35	16	51	1	9	10
Listes complémentaires	8	8	16	11	10	21	3	7	10
Concours internes									
Postes offerts			27			30			5
Inscrits	85	44	129	101	78	179	39	43	82
Présents	66	36	102	75	47	122	32	34	66
Admis	8	5	13	15	6	21	3	2	5
Listes complémentaires	1	0	1	3	0	3	2	3	5
Examens professionnels (plan SAPIN)									
Inscrits	21	15	36	23	26	49	0	1	1
Admis	11	7	18	9	14	23	0	0	0
Concours réservés (plan SAPIN)									
Postes offerts			113			185			12
Inscrits	273	295	568	394	390	784	20	11	31
Admis	47	59	106	81	96	177	5	4	9
Listes complémentaires	35	36	71	29	53	82	0	0	0

2.2 Répartition par niveau de diplôme des candidats inscrits aux concours (en %)

	Concours externes			Concours internes		
	PCEA	PLPA 2	CPE	PCEA	PLPA 2	CPE
Bac + 2	0	0	0	12	13	0
Bac + 3	43	46	64	34	39	74
Bac + 4	28	27	27	24	23	17
Bac + 5 et plus	29	27	9	30	25	9
Total	100	100	100	100	100	100

III. Promotions

1. Changement de corps et de grade par sexe, catégorie et secteur

		Changement de corps			Changement de grade		
		Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Intra catégorie A	A.C	18	13	31	37	20	57
	Ens	287	150	437	738	630	1 368
	S. Dec	61	7	68	157	53	210
	Total	366	170	536	932	703	1 635
Donnant accès à la catégorie A	A.C	1	4	5			
	Ens	14	16	30			
	S. Dec	8	2	10			
	Total	23	22	45			
Intra catégorie B	A.C	0	4	4	14	34	48
	Ens	0	6	6	3	149	152
	S. Dec	14	35	49	111	121	232
	Total	14	45	59	128	304	432
Donnant accès à la catégorie B	A.C	1	5	6			
	Ens	1	1	2			
	S. Dec	45	65	110			
	Total	47	71	118			
Intra catégorie C	A.C	1	13	14	7	21	28
	Ens	44	36	80	41	57	98
	S. Dec	25	59	84	64	246	310
	Total	70	108	178	112	324	436
Total	A.C	21	39	60	58	75	133
	Ens	346	209	555	782	836	1 618
	S. Dec	153	168	321	332	420	752
	Total	520	416	936	1 172	1 331	2 503

IV. Flux géographiques

1. Données quantitatives

Lieu de départ		Lieu d'arrivée			Total
		A.C	Ile de France	Autres régions	
A.C	Cat. A	193	24	24	241
	Cat. B	63	4	7	74
	Cat. C	86	6	7	99
	Total	342	34	38	414
Ile de France	Cat. A	17	43	46	106
	Cat. B	4	2	17	23
	Cat. C	4	5	8	17
	Total	25	50	71	146
Régions	Cat. A	22	77	417	1 273
	Cat. B	9	25	101	443
	Cat. C	3	2	60	122
	Total		104	578	1 838

2. Répartition par catégorie, en nombre et en pourcentage

	CAT. A	CAT. B	CAT. C	TOTAL
Nombre	1 620	540	238	2 398
%	9,86	5,78	2,48	7,41

V. Bilan 2003 de la déprécarisation au MAAPAR

1. Chronologie

En application du décret n°2001-1245 du 20 décembre 2001 (MAAPAR) et de l'arrêté du 20 décembre 2001 (modalités).

Corps	Arrêtés d'ouverture	Arrêtés/ postes	Notes de service
Contrôleurs sanitaires	A_17 décembre 2002 (JO du 09/11)	A_6 mars 2003 (JO du 14/03)	N2003-1013 du 3 janvier 2003
ITEF	A_29 juillet 2003 (JO du 06/08)	A_6 août 2003 (JO du 06/08)	N2003-1230 du 11 juillet 2003
Assistants ingénieurs	A_16 septembre 2003 (JO 24/09)	A_30 septembre 2003 (JO du 08/10)	N2003-1296 du 29 septembre 2003

En application du décret n°2001-473 du 30 mai 2001 (enseignants MAAPAR) et de l'arrêté du 14 décembre 2001 modifiant l'arrêté du 31 mai 2001 (sections et modalités).

Corps	Arrêtés d'ouverture	Arrêtés/ postes	Notes de service
Enseignants concours réservés	A_5 novembre 2002 (JO du 09/11)	A_18 février 2003 (JO du 26/02)	N2002-2096 du 5 novembre 2002
Enseignants examens professionnels	A_5 novembre 2002 (JO du 09/11)	néant	N2002-2095 du 5 novembre 2002

En application du décret n°2002-121 du 31 janvier 2002 (titularisation sans concours en échelle 2).

Corps	Arrêtés d'ouverture	Arrêtés/ postes	Notes de service
Agents administratifs (Services déconcentrés)	Avis de recrutement (JO du 18 avril 2003)	A_14 avril 2003 (JO du 18/04)	N2003-1123 du 1 avril 2003
Agents des services techniques (Services déconcentrés formation-recherche)	idem	idem	N2003-1124 du 1 avril 2003

2. Déprécarisation des agents contractuels en 2003 au titre du plan « sapin »

Enseignants	Examens professionnels	Nombre d'inscrits	Agents reçus et nommés	Ouvertures		Nombre d'inscrits	Agents reçus	Agents nommés
				Emplois budgétaires	Emplois gagés			
						Concours réservés enseignants		
						Liste principale et complém.		Emplois budgétaires et emplois gagés
PCEA		36	18	73	40	568	177	167
PLPA		48	23	48	137	784	259	208
CPE		1	0	10	2	31	9	9
Total		85	41	131	179	1383	445	384
			(1)					(2)

Recrutement E2						
Agent adm SD		50		91	65	64
Agent adm ENS TECH						70
AST SD		5		4	2	2
AST FR				25	15	15
OEA						15
Total		55		25	113	166
						(3)

Concours réservés hors enseignants						
ITEF		30		56	36	36
Assistants-ingénieurs				25	18	15
Contrôleurs sanitaires des services		30		38	27	26
Total		60		25	112	77
						(4)

Total 2003		246		229		
			475		1 693	646
						(1)+(2)+(3)+(4)

Récapitulatif des contractuels titularisés depuis 2001

	Recrutements « SAPIN »	Autres recrutements	Total
2001	675	200	875
2002	1 161	200	1 361
2003	668	200	868
Total	2 504	600	3 104

VI. Recrutements externes sans concours en échelle 2 en 2003

	Nombre d'avis de recrutement	Recrutements		
		sur liste principale	sur liste secondaire	Total
Établissements d'enseignement				
- agents administratifs	13	20	0	20
- OEA	0	0	0	0
- AST formation-recherche	0	0	0	0
DDAF/DRAF/DAF				
- agents administratifs	51	63	9	72
- AST	2	3	0	3
DDSV				
- agents administratifs	19	20	2	22
- AST	1	2	0	2
Administration centrale				
- agents administratifs	0	0	0	0
Total	86	108	11	119



Chapitre II.

La rémunération

Chapitre II.

La rémunération

PREMIÈRE PARTIE

Les salaires	25
I. La masse salariale	25
1. Effectifs budgétaires et rémunérations principales correspondantes	25

DEUXIÈME PARTIE

Les primes et indemnités	26
I. Administration centrale	26
1. Agents titulaires et non-titulaires en fonction en administration centrale	26
1.1 Personnels administratifs, d'enseignement et d'éducation, de service et ouvriers	26
1.2 Personnels techniques titulaires en administration centrale	27
II. Services déconcentrés	27
1. Agents titulaires et non-titulaires des services déconcentrés (DRAF, conseils généraux et personnels techniques en ddsv)	27
1.1 Catégorie A	27
1.2 Catégorie B	28
1.3 Catégorie C	28
1.4 Agents non titulaires	28
2. Agents titulaires et non-titulaires des services déconcentrés (ddaf, personnels administratifs en ddsv)	29
2.1 Catégorie A	29
2.2 Catégorie B	29
2.3 Catégorie C	31
III. Enseignement	30
1. Personnels administratifs, techniques, ouvriers et de service de l'enseignement technique et supérieur	30
2. Enseignement supérieur - personnel statut formation-recherche	30
3. Autres primes dans le secteur de l'enseignement	31
4. Enseignement technique - personnels enseignants	31
IV. Directeurs d'établissement	31

TROISIÈME PARTIE

Évolution et répartition des salaires	33
I. Répartition par statut et tranche indiciaire	33
1. Répartition sur 3 ans	33
II. Tranches indiciaires par secteurs d'activité	33
1. Administration centrale	33
2. Enseignement technique	33
3. Enseignement supérieur	33
4. Services déconcentrés	34
5. Services vétérinaires	34
III. Écarts extrêmes de traitement par catégorie	34

Les salaires

I. La masse salariale

1. Effectifs budgétaires et rémunérations principales correspondantes

Effectifs budgétaires au 31 décembre 2003	Rémunérations principales correspondantes	
	Crédits ouverts	Dépenses
Ministre	159 735	157 104
Total Chap. 31.90 : art. 10	159 735	157 104
Administration centrale	62 817 029	62 245 535
B.A.P.S.A.	192 694	52 974
Total Chap. 31.90 : art. 20 et 50	63 009 723	62 298 509
Services déconcentrés	244 466 619	253 318 065
Services vétérinaires et phytosanitaires	112 175 516	101 111 570
Total Chap. 31.90 : art. 30 et 90	356 642 135	354 429 635
Enseignement et recherche	409 942 613	411 102 976
Total Chap. 31.90 : art. 40, 60 et 80	409 942 613	411 102 976
TOTAUX	829 754 206	827 988 224
<i>Indemnités et allocations diverses :</i>		
Administration centrale: chap.31.02 art. 20	22 363 946	22 363 197
Services déconcentrés : chap.31.02 art. 30 et 90	135 690 199	134 240 721
Enseignement:chap.31.02 art. 40, 60 et 80	53 682 577	54 207 053
Sous-total	211 736 722	210 810 971
TOTAL DES RÉMUNÉRATIONS, PLUS INDEMNITÉS	1 041 490 928	1 038 799 195
Nouvelle bonification indiciaire (chap. 31-90 art. 70)	5 530 435	3 938 901
TOTAL	1 047 021 363	1 042 738 096

Les primes et indemnités

I. Administration centrale

1. Agents titulaires et non-titulaires en fonction en administration centrale

1.1 Personnels administratifs, d'enseignement et d'éducation, de service et ouvriers

Corps	PR et IAT ou IFTS (et ICF)
Administrateur Civil Hors classe, chef de bureau	25 002
Administrateur Civil Hors classe	23 782
Administrateur Civil 1 ^{ère} classe, chef de bureau	22 105
Administrateur Civil 1 ^{ère} classe	20 886
Administrateur Civil 2 ^{ème} classe, chef de bureau	19 666
Administrateur Civil 2 ^{ème} classe	18 446
Attaché d'administration centrale, chef de mission, chef de bureau	14 950
Attaché d'administration centrale, chef de mission	14 184
Attaché principal d'administration centrale 1 ^{ère} classe, chef de bureau	14 229
Attaché principal d'administration centrale 1 ^{ère} classe	13 004
Attaché principal d'administration centrale 2 ^{ème} classe, chef de bureau	12 349
Attaché principal d'administration centrale 2 ^{ème} classe	11 123
Attaché d'administration centrale, chef de bureau > 8 ^{ème} échelon	11 267
Attaché d'administration centrale, chef de bureau < 8 ^{ème} échelon	9 975
Attaché d'administration centrale > 8 ^{ème} échelon	10 501
Attaché d'administration centrale < 8 ^{ème} échelon	9 209
PCEA-PLP-CPE Hors classe, chef de bureau	10 281
PCEA-PLP-CPE classe normale, chef de bureau	9 975
PCEA-PLP-CPE Hors classe	9 515
PCEA-PLP-CPE classe normale	9 209
Secrétaire administratif d'administration centrale classe exceptionnelle	8 285
Secrétaire administratif d'administration centrale classe supérieure	7 536
Secrétaire administratif d'administration centrale > 8 ^{ème} échelon	7 234
Agent principal des services techniques	6 676
Chef du service intérieur et du matériel > 7 ^{ème} échelon	6 676
Agents titulaires bénéficiant de la PR et de l'IAT	
Secrétaire administratif d'administration centrale < 8 ^{ème} échelon	6 562
Chef du service intérieur et du matériel < 7 ^{ème} échelon	6 676
Adjoint Administratif principal 1 ^{ère} classe (NEI)	6 562
Adjoint Administratif principal 2 ^{ème} classe (E 5)	5 545
Adjoint Administratif (E 4)	5 354
Agent Administratif 1 ^{ère} Classe (E 3)	5 354
Agent Administratif 2 ^{ème} Classe (E 2)	5 354
Maître Ouvrier Principal (EIS)	6 562
Maître Ouvrier (E5)	5 545
Ouvrier Professionnel Principal (E 4)	5 354
Agent des services techniques 1 ^{ère} Classe (E3)	5 354
Agent des services techniques 2 ^{ème} Classe (E2)	5 354
Conducteurs auto (bénéficiant par ailleurs d'indemnités spécifiques non incluses)	
Conducteur hors catégorie	3 091
Conducteur 1 ^{ère} catégorie	3 091
Conducteur 2 ^{ème} catégorie	2 708

1.2 Personnels techniques titulaires en administration centrale

Corps/Grade	Total Primes
Ingénieur en chef du génie rural, des eaux et des forêts	23 782
Ingénieur du génie rural, des eaux et des forêts, échelons 4 à 10	19 666
Ingénieur du génie rural, des eaux et des forêts, échelons 1 à 3	17 227
Inspecteur en chef de la santé publique vétérinaire	23 782
Inspecteur de la santé publique vétérinaire, échelons 4 à 9	19 666
Inspecteur de la santé publique vétérinaire, échelons 1 à 3	17 227
Ingénieur divisionnaire des travaux agricoles, des eaux et forêts et des travaux ruraux	17 827
Ingénieur des travaux agricoles, des eaux et forêts et des travaux ruraux	12 706
Chef Technicien supérieur (secteur GREF)	9 867
Technicien supérieur principal (secteur GREF)	9 616
Technicien supérieur Classe Normale (sect GREF) > 6 ^{ème} échelon	9 005
Technicien supérieur Classe Normale (sect GREF) < 6 ^{ème} échelon	8 211

1.3 Personnels contractuels en administration centrale

Corps/Grade	IFTS
Statut unique - catégorie fonctionnelle, chef de bureau	9 345
Statut unique - catégorie fonctionnelle	8 886
Statut unique - catégorie exceptionnelle, chef de bureau	6 588
Statut unique - catégorie exceptionnelle	6 128
Statut unique - Hors classe	5 034
Statut unique - classe normale	4 791
Assimilés B	3 459

II. Services déconcentrés

1. Agents titulaires et non-titulaires des services déconcentrés (DRAF, conseilsgénéraux et personnels techniques en DDSV)

1.1 Catégorie A

Corps/Grade	PSR	IFTS ou IAT	P S	ISF	ISSQ	Total Primes
Catégorie A						
Ingénieur général du génie rural, des eaux et forêts classe exceptionnelle	8 895	-	28 240	-	-	37 135
Ingénieur général du génie rural, des eaux et forêts classe normale	7 146	-	27 050	-	-	34 196
Ingénieur en chef du génie rural, des eaux et forêts classe normale	4 808	-	16 069	-	-	20 877
Ingénieur du génie rural, des eaux et forêts	2 333	-	11 587	-	-	13 920
Inspecteur général de la santé publique vétérinaire classe exceptionnelle	11 601	-	-	-	24 956	36 557
Inspecteur général de la santé publique vétérinaire classe normale	8 662	-	-	-	25 534	34 196
Inspecteur en chef de la santé publique	4 967	-	-	-	14 186	19 153
Inspecteur de la santé publique vétérinaire ex Pal (art 90)	3 435	-	-	-	12 464	15 899
Inspecteur de la santé publique vétérinaire	2 953	-	-	-	11 374	14 327
Chef mission (IT) autre	3 011	-	13 972	-	-	16 983
Chef mission (ITA - FD et PV)	3 011	-	-	13 972	-	16 983
Attaché, Chef de mission, Chef de service	-	3 194	9 034	-	-	12 228
Attaché administratif principal des services déconcentrés 1 ^{ère} classe (Chef de service)	-	3 187	8 861	-	-	12 048
Attaché administratif principal des services déconcentrés 1 ^{ère} classe	-	3 057	5 721	-	-	8 778
Attaché administratif principal des services déconcentrés 2 ^{ème} classe (Chef de service)	-	3 106	6 882	-	-	9 988
Attaché administratif principal des services déconcentrés 2 ^{ème} classe	-	3 004	4 443	-	-	7 447
Attaché administratif des services déconcentrés (Chef de service)	-	2 310	5 373	-	-	7 683
Attaché administratif des services déconcentrés	-	2 231	3 449	-	-	5 680
Ingénieur divisionnaire des travaux agricoles, des travaux ruraux, des eaux et forêts	2 670	-	12 972	-	-	15 642
Ingénieur divisionnaire des travaux agricoles (FD et PV- Chef de service)	2 670	-	-	13 372	-	16 042
Ingénieur divisionnaire des travaux agricoles (FD et PV)	2 670	-	-	11 079	-	13 749
Ingénieur des travaux agricoles, des travaux ruraux, des eaux et forêts	1 510	-	9 043	-	-	10 553
Ingénieur des travaux agricoles (FD et PV)	1 510	-	-	9 043	-	10 553

1.2 Catégorie B

Corps/Grade Catégorie B	PSR	IFTS ou IAT	P S	ISF	ISSQ	Total Primes
Chef technicien (secteur GREF)	1 182	-	6 698	-	-	7 880
Chef technicien (secteur PV)	1 182	-	-	7 003	-	8 185
Chef technicien (secteur Vétérinaire Abattoir)	2 364	-	-	-	6 946	9 310
Chef technicien (secteur Vétérinaire)	1 824	-	-	-	6 496	8 320
Technicien principal (secteur GREF)	1 114	-	6 535	-	-	7 649
Technicien principal (secteur PV)	1 114	-	-	6 497	-	7 611
Technicien principal (secteur Vétérinaire Abattoir)	2 180	-	-	-	6 860	9 040
Technicien principal (secteur Vétérinaire)	1 640	-	-	-	6 188	7 828
Technicien de classe normale (secteur GREF)	811	-	6 294	-	-	7 105
Technicien de classe normale (secteur PV)	811	-	-	6 139	-	6 950
Technicien de classe normale (secteur Vétérinaire Abattoir)	1 622	-	-	-	6 807	8 429
Technicien de classe normale (secteur Vétérinaire)	1 510	-	-	-	5 655	7 165
Assistant principal de service social	-	4 168	-	-	-	4 168
Assistant de service social	-	3 335	-	-	-	3 335
Secrétaire administratif des services déconcentrés classe exceptionnelle	-	2 184	2 897	-	-	5 081
Secrétaire administratif des services déconcentrés classe supérieure	-	2 100	2 739	-	-	4 839
Secrétaire administratif des services déconcentrés (IFTS)	-	1 728	2 669	-	-	4 397
Secrétaire administratif des services déconcentrés (IAT)	-	1 384	2 083	-	-	3 467
Contrôleur sanitaire de classe supérieure (Abattoir)	1 555	-	-	-	6 165	7 720
Contrôleur sanitaire de classe supérieure	1 510	-	-	-	5 955	7 465
Contrôleur sanitaire (Abattoir)	1 555	-	-	-	5 865	7 420
Contrôleur sanitaire	1 510	-	-	-	5 655	7 165

1.3 Catégorie C

Corps/Grade Catégorie C	PSR	IFTS ou IAT	P S	Total Primes
Adjoint technique principal	620	-	3 926	4 546
Adjoint technique E5	620	-	3 653	4 273
Agent technique principal (E4)	540	-	3 241	3 781
Agent technique (E 3)	540	-	3 189	3 729
Maître ouvrier principal (EIS)	-	1 594	2 288	3 882
Maître ouvrier (E 5)	-	1 424	2 013	3 437
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe (NEI)	-	1 669	2 286	3 955
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe (E 5)	-	1 443	1 986	3 429
Adjoint administratif (E 4)	-	1 372	1 892	3 264
Agent Administratif 1 ^{ère} classe (E 3)	-	1 332	1 763	3 095
Agent administratif 2 ^{ème} classe (E 2)	-	1 301	1 723	3 024
Ouvrier principal (E 4)	-	1 327	1 853	3 180
Ouvrier professionnel (E 3)	-	1 285	1 801	3 086
Agent des services techniques 1 ^{ère} classe (E3)	-	1 332	1 763	3 095
Agent des services techniques 2 ^{ème} classe (E2)	-	1 301	1 723	3 024

1.4 Agents non titulaires

Corps Catégorie A	IFTS ou IAT
Catégorie Fonctionnelle	6 925
Catégorie Exceptionnelle	5 090
1 ^{ère} Catégorie H CI	4 467
1 ^{ère} Catégorie	2 850

Corps Catégorie B	IFTS ou IAT
2 ^{ème} Catégorie	2 025
3 ^{ème} Catégorie	1 710

2. Agents titulaires et non-titulaires des services déconcentrés (ddaf, personnels administratifs en ddsv)

2.1 Catégorie A

Corps/Grade Catégorie A	PSR	IFTS ou IAT	P S	Total Primes
Ingénieur en chef du génie rural, des eaux et forêts classe normale	4 808	-	19 879	24 687
Ingénieur du génie rural, des eaux et forêts	2 333	-	14 334	16 667
Chef mission (IT) DDAF	3 011	-	17 285	20 296
Attaché, chef de mission, chef de service	-	3 194	11 176	14 370
Attaché administratif principal des services déconcentrés 1 ^{ère} classe (Chef de service)	-	3 187	10 962	14 149
Attaché administratif principal des services déconcentrés 1 ^{ère} classe	-	3 057	7 077	10 134
Attaché administratif principal des services déconcentrés 2 ^{ème} classe (Chef de service)	-	3 106	8 514	11 620
Attaché administratif principal des services déconcentrés 2 ^{ème} classe	-	3 004	5 497	8 501
Attaché administratif des services déconcentrés (Chef de service)	-	2 310	6 647	8 957
Attaché administratif des services déconcentrés	-	2 231	4 267	6 498
Ingénieur divisionnaire des travaux agricoles, des travaux ruraux, des eaux et forêts	2 670	-	16 048	18 718
Ingénieur des travaux agricoles, des travaux ruraux, des eaux et forêts	1 510	-	11 187	12 697

2.2 Catégorie B

Corps/Grade Catégorie B	PSR	IFTS ou IAT	P S	Total Primes
Chef technicien (sect GREF)	1 182	-	8 286	9 468
Technicien principal (secteur GREF)	1 114	-	8 083	9 197
Technicien de classe normale (secteur GREF)	811	-	7 786	8 597
Secrétaire administratif des services déconcentrés classe exceptionnelle	-	2 184	3 583	5 767
Secrétaire administratif des services déconcentrés classe supérieure	-	2 100	3 388	5 488
Secrétaire administratif des services déconcentrés (IFTS)	-	1 728	3 302	5 030
Secrétaire administratif des services déconcentrés (IAT)	-	1 384	2 576	3 960

2.3 Catégorie C

Corps/Grade Catégorie C	PSR	IFTS ou IAT	P S	Total Primes
Adjoint technique principal	-	1 669	2 828	4 497
Adjoint technique E5	620	-	4 519	
Agent technique principal (E4)	540	-	4 009	4 549
Agent technique (E 3)	540	-	3 945	4 485
Maître ouvrier principal (EIS)	-	1 594	2 830	4 424
Maître ouvrier (E 5)	-	1 424	2 490	3 914
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe (NEI)	-	1 669	2 828	4 497
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe (E 5)	-	1 443	2 457	3 900
Adjoint administratif (E 4)	-	1 372	2 340	3 712
Agent administratif 1 ^{ère} classe (E 3)	-	1 332	2 181	3 513
Agent administratif 2 ^{ème} classe (E 2)	-	1 301	2 132	3 433
Ouvrier principal (E 4)	-	1 327	2 292	3 619
Ouvrier professionnel (E 3)	-	1 285	2 228	3 513
Agent des services techniques 1 ^{ère} classe (E3)	-	1 332	2 181	3 513
Agent des services techniques 2 ^{ème} classe (E2)	-	1 301	2 132	3 433

III. Enseignement

1. Personnels administratifs, techniques, ouvriers et de service de l'enseignement technique et supérieur

Corps/grade	IFTS ou IAT
Attaché administratif des services scolaires et universitaires principal 1 ^{ère} classe	2 766
Attaché administratif des services scolaires et universitaires principal 2 ^{ème} classe	2 766
Attaché administratif des services scolaires et universitaires >8	2 766
Attaché administratif des services scolaires et universitaires <8	2 245
Secrétaire administratif des services scolaires et universitaires classe exceptionnelle	2 346
Secrétaire administratif des services scolaires et universitaires classe supérieure	2 245
Secrétaire administratif des services scolaires et universitaires (IFTS)	2 020
Secrétaire administratif des services scolaires et universitaires (IAT)	1 629
Adjoint administratif principal 1 (NEI)	1 936
Adjoint administratif principal 2 (E5)	1 633
Agent administratif 1 ^{ère} classe (E3)	1 498
Agent administratif 2 ^{ème} classe (E2)	1 466
Maître ouvrier Principal (EIS)	1 881
Maître ouvrier SD (E5)	1 633
Ouvrier professionnel principal (E4)	1 576
Ouvrier professionnel (E3)	1 498
Ouvrier d'entretien et d'accueil 1 ^{ère} classe (E3)	1 498
Ouvrier d'entretien et d'accueil 2 ^{ème} classe (E2)	1 466

2. Enseignement supérieur - personnel statut formation-recherche

Corps/grade	Prime de participation à la recherche (PPR)
Ingénieur de recherche Hors classe	6 724
Ingénieur de recherche 1 ^{ère} classe	6 227
Ingénieur de recherche 2 ^{ème} classe	4 684
Ingénieur d'études Hors classe	4 041
Ingénieur d'études 1 ^{ère} classe	2 949
Ingénieur d'études 2 ^{ème} classe	2 742
Assistant ingénieur (échelons 8 et +)	2 427
Assistant ingénieur (échelons 1 à 7)	2 273
Technicien 3 ^{ème} grade (échelons 5 à 8)	2 206
Technicien 3 ^{ème} grade (échelons 1 à 4)	2 107
Technicien 2 ^{ème} grade (échelons 5 à 8)	2 131
Technicien 2 ^{ème} grade (échelons 1 à 5)	2 068
Technicien 1 ^{er} grade (échelons 9 et +)	1 918
Technicien 1 ^{er} grade (échelons 5 à 8)	1 817
Technicien 1 ^{er} grade (échelons 1 à 4)	1 730
Adjoint technique princ.F/R	1 906
Adjoint technique (échelons 9 et +)	1 800
Adjoint technique (échelons 5 à 8)	1 672
Adjoint technique (échelons 1 à 4)	1 587
Agent technique princ.F/R (échelons 9 et +)	1 729
Agent technique princ.F/R (échelons 5 à 8)	1 623
Agent technique princ.F/R (échelons 1 à 4)	1 540
Agent technique F/R (échelons 9 et +)	1 675
Agent technique F/R (échelons 5 à 8)	1 581
Agent technique F/R (échelons 1 à 4)	1 509
Agent services techniques F/R 1 ^{ère} classe (échelons 9 et +)	1 618
Agent services techniques F/R 1 ^{ère} classe (échelons 5 à 8)	1 532
Agent services techniques F/R 1 ^{ère} classe (échelons 1 à 4)	1 433
Agent services techniques F/R 2 ^{ème} classe (échelons 9 et +)	1 572
Agent services techniques F/R 2 ^{ème} classe (échelons 5 à 8)	1 493
Agent services techniques F/R 2 ^{ème} classe (échelons 1 à 4)	1 381

3. Autres primes dans le secteur de l'enseignement

Prime de recherche et d'enseignement supérieur (PRES)	
Enseignant titulaire et non titulaire de l'enseignement supérieur	1 176,43

4. Enseignement technique - personnels enseignants

Indemnité de suivi et d'orientation des élèves (ISOE)	
Tous corps d'enseignants titulaires et non titulaires	PART FIXE 1 132,68
	<i>part mobile</i> TAUX 1 1 321,08
	<i>part mobile</i> TAUX 2 1 155,25
	<i>part mobile</i> TAUX 3 839,42

Indemnité de responsable d'exploitation ou d'atelier technologique (IRE)	
Enseignant titulaire ou non titulaire chargé de ces fonctions suivant la catégorie de l'exploitation ou de l'atelier	
	1 ^{ère} catégorie 5 266,96
	2 ^{ème} catégorie 3 950,27
	3 ^{ème} catégorie 2 633,56

Indemnité de première affectation (IPAF)	
Enseignant titularisé et affecté dans certains établissements classés prioritaires (indemnité versée en 3 annuités)	2 186,67

Indemnité forfaitaire personnel d'éducation (IFPE)	
Conseiller principal d'éducation	1 012,57

Prime d'enseignement supérieur (PES)	
Enseignant titulaire du technique affecté en établissement d'enseignement supérieur	1 176,43

Indemnité de conseiller formation continue (CFC)	
Enseignant titulaire ou non titulaire exerçant les fonctions de conseiller en formation continue affectés en CFA et CFPPA	TAUX 1 6794
	TAUX 0,5 3397

IV. Directeurs d'établissement

	Indemnités de sujétions spéciales	Indemnités de responsabilité de direction
Directeurs EPL		
- 4 ^{ème} + catégorie	4 670,89	1 990,22
- 4 ^{ème} catégorie	3 386,96	1 102,66
- 3 ^{ème} catégorie	2 748,96	1 072,33
- 2 ^{ème} catégorie	2 748,96	1 072,33
- 1 ^{ère} catégorie	2 748,96	1 072,33
Directeurs adjoints EPL		
- 4 ^{ème} + catégorie	4 670,89	
- 4 ^{ème} catégorie	3 386,96	
- 3 ^{ème} catégorie	2 748,96	
- 2 ^{ème} catégorie	2 748,96	
- 1 ^{ère} catégorie	2 748,96	

Les principales primes

IAT (INDEMNITÉ D'ADMINISTRATION ET DE TECHNICITÉ)

TEXTES RÉGLEMENTAIRES :

- Décret n° 2002-61 du 14 janvier 2002
- Arrêté du 14 janvier 2002 fixant les taux réglementaires
- Arrêté du 13 février 2002 (Corps assimilés)

BÉNÉFICIAIRES :

Dès lors qu'ils exercent en administration centrale, dans les services déconcentrés, en établissement public d'enseignement ou en établissements publics administratifs de l'État, les fonctionnaires des filières administrative, ouvrière et des services et, selon un tableau d'assimilation, d'autres fonctionnaires de grade équivalent et les agents non titulaires de droit public, peuvent percevoir cette indemnité.

IFTS SERVICES DÉCONCENTRÉS (INDEMNITÉS FORFAITAIRES POUR TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES)

TEXTES RÉGLEMENTAIRES :

- Décret n° 2002-63 du 14 janvier 2002
- Arrêté du 14 janvier 2002 fixant les taux réglementaires
- Arrêté du 13 février 2002 (Corps assimilés)

BÉNÉFICIAIRES :

Dès lors qu'ils exercent en services déconcentrés, en établissement public d'enseignement ou en établissements publics administratifs de l'Etat, Les fonctionnaires des filières administrative, ouvrière et des services appartenant à des corps des services déconcentrés et, selon un tableau d'assimilation, d'autres fonctionnaires de grade équivalent et les agents non titulaires de droit public, peuvent percevoir l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires.

IFTS ADMINISTRATION CENTRALE

TEXTES RÉGLEMENTAIRES :

- Décret n° 2002-62 du 14 janvier 2002
- Arrêté du 14 janvier 2002 fixant les taux réglementaires
- Arrêté du 13 février 2002 (Corps assimilés)

BÉNÉFICIAIRES :

Dès lors qu'ils exercent en administration centrale, les fonctionnaires appartenant à des corps d'administration centrale et selon un tableau d'assimilation, d'autres fonctionnaires de grade équivalent et les agents non titulaires de droit public peuvent percevoir l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires.

IFS (INDEMNITÉ SPÉCIALE DE FONCTION)

TEXTES RÉGLEMENTAIRES :

- Décret n° 2000-241 du 13 mars 2000 ;
- Arrêté du 13 mars 2000 fixant les taux réglementaires applicables au 1er janvier 2000.

BÉNÉFICIAIRES :

– Fonctionnaires appartenant aux corps des ingénieurs des travaux agricoles et des techniciens des services du MAP affectés dans les directions d'administration centrale et les services déconcentrés dont la liste figure dans l'arrêté susvisé.

ISSQ (INDEMNITÉ SPÉCIALE DE SUJÉTIONS « QUALITÉ »)

TEXTES RÉGLEMENTAIRES :

- Décret n° 2000-240 du 13 mars 2000 ;
- Arrêté du 6 décembre 2002 fixant les taux réglementaires applicables au 1er janvier 2002.

BÉNÉFICIAIRES :

– Fonctionnaires appartenant aux corps des inspecteurs de la santé publique vétérinaire et contrôleurs sanitaires ;

– Fonctionnaires appartenant aux corps des ingénieurs des travaux agricoles et des techniciens des services du MAP, des adjoints techniques, agents techniques, des maîtres ouvriers et des ouvriers professionnels des services déconcentrés exerçant leurs fonctions dans les directions d'administration centrale et les services déconcentrés dont la liste figure dans l'arrêté susvisé.

PS (PRIME SPÉCIALE)

TEXTES RÉGLEMENTAIRES :

- Décret n° 2000-239 du 13 mars 2000 ;
- Arrêtés du 13 mars 2000 pris en application du décret susvisé.

BÉNÉFICIAIRES :

– Fonctionnaires des corps ou emplois visés par l'arrêté du 13 mars 2000 en position normale d'activité dans les services de l'administration centrale, les services déconcentrés et les services vétérinaires, dans les services à compétence nationale et certains établissements publics ou mis à disposition.

PSR (PRIME DE SERVICE ET DE RENDEMENT)

TEXTES RÉGLEMENTAIRES :

- Décret n° 70.354 du 21 avril 1970 modifié, (catégories A et B).

BÉNÉFICIAIRES :

– Fonctionnaires des corps techniques visés par le décret précité.

PRIME DE RENDEMENT DES PERSONNELS TECHNIQUE DE CATÉGORIE C

TEXTES RÉGLEMENTAIRES :

- Décret n° 93-600 du 3 mars 1993 (catégorie C).
- Arrêté du 17 décembre 2002 pris en application du décret susvisé.

BÉNÉFICIAIRES :

– Fonctionnaires des corps techniques visés par les décrets précités.

PPR (PRIME DE PARTICIPATION À LA RECHERCHE)

TEXTES RÉGLEMENTAIRES :

- Décret n° 95-1105 du 12 octobre 1995 ; et arrêté du 12 octobre 1995 pris en son application

BÉNÉFICIAIRES :

– Ingénieurs et personnels techniques de formation et de recherche.

Évolution et répartition des salaires

I. Répartition par statut et tranche indiciaire

1. Répartition sur 3 ans

Statut	Année	<328	329-380	381-455	456-488	489-606	607-820	Echelle Lettre	Total
Titulaires	2001	5 896	6 203	4 879	2 198	4 776	4 937	962	29 851
	2002	6 346	6 716	5 483	2 521	5 121	4 958	1 034	32 179
	2003	6 548	6 748	5 667	2 599	5 437	4 908	1 021	32 928
Contractuels et auxiliaires	2001	1 943	857	297	88	137	359	24	3 705
	2002	1 870	432	200	70	110	321	26	3 029
	2003	1 397	366	166	54	106	298	29	2 416
Total général	2001	7 839	7 060	5 176	2 286	4 913	5 296	986	33 556
	2002	8 216	7 148	5 683	2 591	5 231	5 279	1 060	35 208
	2003	7 945	7 114	5 833	2 653	5 543	5 206	1 050	35 344

VALEUR DU POINT
D'INDICE
LA VALEUR DU POINT
D'INDICE NOUVEAU
MAJORÉ AU
31 DÉCEMBRE 2003
EST DE 52,4933 EUROS

II. Tranches indiciaires par secteurs d'activité

1. Administration centrale

Statut	Indices nouveaux majorés							
	<328	329-380	381-455	456-488	489-606	607-820	Echelle Lettre	Total
Titulaires	217	399	325	117	298	308	121	1 785
Contractuels		5	13	10	24	113	10	175
Total général	217	404	338	127	322	421	131	1 960

2. Enseignement technique

Statut	Indices nouveaux majorés							
	<328	329-380	381-455	456-488	489-606	607-820	Echelle Lettre	Total
Titulaires	2 781	1 457	2 397	1 525	2 730	2 623	93	13 606
Contractuels	1 307	296	51	15	1	13	1	1 684
Total général	4 088	1 753	2 448	1 540	2 731	2 636	94	15 290

3. Enseignement supérieur

Statut	Indices nouveaux majorés							
	<328	329-380	381-455	456-488	489-606	607-820	Echelle Lettre	Total
Titulaires	619	873	306	110	269	590	296	3 063
Contractuels	11	14	54	2	37	19	13	150
Total général	630	887	360	112	306	609	309	3 213

4. Services déconcentrés

Statut	Indices nouveaux majorés							
	<328	329-380	381-455	456-488	489-606	607-820	Echelle Lettre	Total
Titulaires	2 057	2 444	1 682	519	1 283	946	412	9 343
Contractuels	71	16	33	18	32	144	5	319
Total général	2 128	2 460	1 715	537	1 315	1 090	417	9 662

5. Services vétérinaires

Statut	Indices nouveaux majorés							
	<328	329-380	381-455	456-488	489-606	607-820	Echelle Lettre	Total
Titulaires	768	1 451	864	294	782	308	71	4 538
Contractuels	8	35	15	9	10	8		85
Total général	776	1 486	879	303	792	316	71	4 623

III. Écarts extrêmes de traitement par catégorie

AGENTS TITULAIRES

Catégorie statutaire	MAXIMA		MINIMA		Rapport entre Maxima et Minima	Moyenne
	Indices majorés au 31/12/03	Traitement net mensuel (*)	Indices majorés au 01/11/01	Traitement net mensuel (*)		
A +	361	1 455,21	Groupe E2	5 316,95	3,65	3 386
A	316	1 273,81	820	3 305,46	2,59	2 290
B	286	1 152,88	533	2 148,55	1,86	1 651
C et D	234	943,26	414	1 668,85	1,77	1 306

REMARQUE

TRAITEMENT EN VIGUEUR AU 31 DÉCEMBRE 2003 SANS SUPPLÉMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT.
LA VALEUR DU POINT AU 31 DÉCEMBRE 2003 EST 52,4933 EUROS.



Chapitre III.

Les conditions de travail

Les conditions de travail

PREMIÈRE PARTIE

Le travail à temps partiel	39
I. Titulaires	39
1. Ensemble titulaires et non-titulaires à temps partiel	39
II. Temps partiel par secteur	39
1. Administration centrale	39
2. Services déconcentrés et services vétérinaires et phytosanitaires	39
3. Enseignement	39

DEUXIÈME PARTIE

Les congés de formation professionnelle	40
I. Les congés de formation professionnelle par catégorie et durée	40
II. Les congés de formation professionnelle par catégorie et secteur	40

TROISIÈME PARTIE

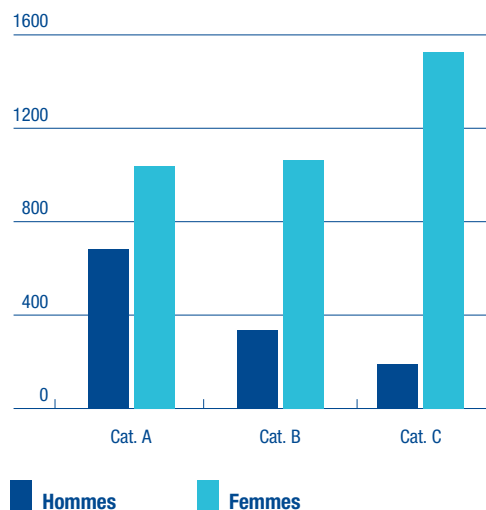
La modernisation des services	41
I. Informatique	41
1. Infrastructures	41
1.1 Plateau technique	41
1.2 Sécurité des systèmes d'information	41
1.3 Réseaux et télécommunications	42
1.4 Atelier de génie logiciel	42
2. Système d'information transversaux	43
2.1 Référentiels	43
2.2 Annuaire d'entreprise et travail collaboratif	43
2.3 Entrepôt de données	43
3. Système d'information « fonctions support »	43
3.1 Fonction ressources humaines	43
3.2 Fonction gestion et contrôle de gestion	44
3.3 Fonction communication	44
3.4 Fonction juridique	44
3.5 Autres fonctions support	44
4. Systèmes d'information « métiers »	44
4.1 Système d'information de l'économie agricole	44
4.2 Système d'information des structures agricoles	45
4.3 Système d'information de la forêt	45
4.4 Système d'information de l'ingénierie publique	46
4.5 Système d'information de la qualité et de la sécurité des aliments	46
4.6 Système d'information de l'enseignement	48
4.7 Système d'information de l'inspection du travail	49
4.8 Système d'information de la statistique agricole	49
5. Schéma directeur	49
6. Animation du réseau humain	49
II. Logistique des services	50
1. Opérations immobilières (administration centrale). bilan des travaux 2003	50
2. Opérations immobilières des services déconcentrés. bilan 2003	51

Le travail à temps partiel

I. Titulaires

1. Ensemble titulaires et non titulaires à temps partiel

	Sexe	Cat. A	Cat. B	Cat. C	Total
Temps partiel 50 %	Hommes	495	204	119	818
	Femmes	177	189	12	378
	Total	672	393	131	1 196
Temps partiel 60 %	Hommes	4	7	3	14
	Femmes	41	29	64	134
	Total	45	36	67	148
Temps partiel 70 %	Hommes	5	3	3	11
	Femmes	58	31	47	136
	Total	63	34	50	147
Temps partiel 80 %	Hommes	143	89	58	290
	Femmes	647	669	1153	2469
	Total	790	758	1211	2 759
Temps partiel 90 %	Hommes	37	31	8	76
	Femmes	114	147	252	513
	Total	151	178	260	589
Total	Hommes	684	334	191	1 209
	Femmes	1 037	1 065	1 528	3 630
	Total	1 721	1 399	1 719	4 839



II. Temps partiel par secteur

1. Administration centrale

	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Temps partiel 50 %	5	2	6	13
Temps partiel 60 %	3	1	2	6
Temps partiel 70 %	5	1	3	9
Temps partiel 80 %	62	50	74	186
Temps partiel 90 %	27	9	12	48
Total	102	63	97	262

2. Services déconcentrés et services vétérinaires et phytosanitaires

	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Temps partiel 50 %	13	23	39	75
Temps partiel 60 %	12	18	31	61
Temps partiel 70 %	10	13	25	48
Temps partiel 80 %	169	329	482	980
Temps partiel 90 %	66	86	130	282
Total	270	469	707	1 446

3. Enseignement

	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Temps partiel 50 %	636	339	66	1 041
Temps partiel 60 %	21	6	17	44
Temps partiel 70 %	42	7	18	67
Temps partiel 80 %	409	96	425	930
Temps partiel 90 %	25	20	58	103
Total	1 133	468	584	2 185

Les congés de formation professionnelle

I. Les congés de formation professionnelle par catégorie et durée

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C		Total	
	H	F	H	F	H	F	H	F
< 1 an	9	6	10	10	2	7	21	23
> 1 an	26	35	2	5	1	3	29	43
Sous-Total	35	41	12	15	3	10	50	66
Total	76		27		13		116	

II. Les congés de formation professionnelle par catégorie et secteur

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C		Total	
	<1 an	>1 an	<1 an	>1 an	<1 an	>1 an	<1 an	> an
Administration centrale	3	1	2	1	1	1	6	3
Services déconcentrés	6	1	11	3	6	2	23	6
Enseignement	6	59	7	3	1	2	14	64
Sous-Total	15	61	20	7	8	5	43	73
Total	76		27		13		116	

La modernisation des services

La modernisation concerne l'informatique, infrastructures et systèmes d'information, ainsi que les opérations immobilières.

I. Informatique

1. Infrastructures

1.1 Plateau technique

CASTA

- Mise à disposition d'une plate-forme destinée à accueillir les applications nationales (BDNI, EPICEA, AGR12, SIGAL, BDNU...).
- ☛ DGAL, DGA, DPEI, Services déconcentrés, DAF.
- ✓ Administration d'une plate-forme de 6 serveurs EPC 2400, d'un SAN de 9 tera octets et des logiciels associés • Implantation de l'application AGR12 • Production bihebdomadaire d'extractions CC et PAB et transmission par réseau aux SD.

AUBRAC

- Mise à disposition d'une plate-forme destinée à accueillir des applications centralisées (essentiellement de la DGER et du SCEES).
- ☛ DGER, DAF.
- ✓ Mise à disposition de quatre environnements de travail (production, intégration, développement et infocentre) • Mise en place de la version 8 de Solaris sur les serveurs SUN • Administration de la plate-forme • Administration du logiciel WebI.

ACTE

- Mise à disposition d'applications à destination des ADASEA.
- ☛ ADASEA, Services déconcentrés.
- ✓ Administration d'une plate-forme Windows 2000 et Citrix en DMZ.

HERENS

- Mise en place d'une plate-forme destinée à centraliser des serveurs accueillant principalement des applications client léger.
- ☛ MAAPAR.
- ✓ Surveillance des serveurs, sauvegardes, administration, gestion de l'intranet SIREFER, gestion de l'intranet GATATEE, gestion du serveur paname.

MIGRATION

- Migration des applications statistiques vers une nouvelle plate-forme centrale actualisée.
- ☛ SCEES.
- ✓ Migration des applications EFS, SITMENS, SRSAGEST, STATIAA, ACCOUVEURS.

1.2 Sécurité des systèmes d'information

PRISME 3

- Disposer d'une architecture donnant à nos partenaires un accès sécurisé aux serveurs et applications du MAP.
- ☛ Services déconcentrés et administration centrale, établissements d'enseignement
- ✓ Augmentation du nombre des utilisateurs de cette architecture (plus de 1000) • Migration du logiciel client et des certificats.

EXTERNALISATION DES SUPPORTS

- Offrir un service sécurisant les données stratégiques hébergées au CERI
- ☛ CERI.
- ✓ Gestion du contrat

PLATE-FORME DE SAUVEGARDE

- Remplacer la plate-forme de sauvegarde de la plate-forme Aubrac
- ☛ CERI.
- ✓ Définition du CCATP, suivi de la procédure du marché d'acquisition.

LÉGENDE

- Objectifs.
- ☛ Personnels concernés.
- ✓ Actions particulières conduites en 2003.

1.3 Réseaux et télécommunications

AdER

- Mettre en réseau les diverses administrations.
- ☞ Services déconcentrés et administration centrale.
- ✓ Poursuite du développement de nos liaisons avec le réseau AdER • Échanges messagerie avec les autres ministères • Utilisation du Méta Annuaire MAIA • Utilisation par diverses applications inter administration (PRESAGE, EPICEA, INTRANET DGA, APOL'EAU, Transfert Paye, TELDOC).

STRADA II

- Assurer l'interconnexion des sites des services déconcentrés et l'accès à Internet.
- ☞ Services déconcentrés, administration centrale.
- ✓ Élaboration du cahier des charges et conduite de l'appel d'offres pour le réseau d'interconnexion IP des services déconcentrés du ministère : métropole, départements d'outre-mer, services d'inspection, accès à Internet.

AURACLE

- Interconnexion des réseaux locaux d'administration centrale.
- ☞ Administration centrale.
- ✓ Rattachement au réseau du site de la rue de Rennes.

DT2002

- Déréglementation de la téléphonie.
- ☞ Tous les services du MAAPAR.
- ✓ Deuxième cycle de déréglementation de la téléphonie. Fin du déploiement.

IDRISS

- Interconnexion. Voix/Données/images.
- ☞ DAF Réunion.
- ✓ Mise en service opérationnelle.

SEA/T32

- Centre de contact multimédia.
- ☞ SEA du Gers.
- ✓ Réorganisation et introduction de nouvelles technologies au SEA.

GLOBAL-SYSTEMIA

- Téléphonie fixe.
- ☞ Administration centrale.
- ✓ Évolution logicielle et matérielle du réseau d'autocommutateurs (Systèmeia) de l'administration centrale et intégration de l'autocommutateur du site de Toulouse.

1.4 Atelier de génie logiciel

ODIN

- Industrialiser les développements informatiques nationaux du ministère de l'agriculture. Odin fournit des outils et normes pour le développement d'applications nationales client serveur ou Web.
- ☞ CERIT, CISI, BISC.
- ✓ Jagodin : adaptation de Odin pour le monde Web : tests de montée en charge, préparation de la mutualisation des déploiements sur une plate-forme commune • Évolutions et corrections sur Odin-Jagodin • Animation autour d'Odin-Jagodin : assistance technique, hot-line, formations.

ORION

- Orion doit fournir des outils et normes pour industrialiser les développements d'applications nationales Web, en environnement java-j2ee.
- ☞ CERIT, CISI, CNERTA, BMIS.
- ✓ Lancement du projet • Animation d'un groupe pour la définition des fonctionnalités et le choix de l'architecture technique • Exploration de solutions techniques • Organisation de présentations sur les technologies java-j2ee.

LÉGENDE

- Objectifs.
- ☞ Personnels concernés.
- ✓ Actions particulières conduites en 2003.

2. Système d'information transversaux

2.1 Référentiels

BDNU

- Consolidation nationale de l'ensemble des usagers et des unités fonctionnelles (Lieux d'activité) gérés par les services du ministère ou en lien direct avec le ministère.
- ☛ Administration centrale, services déconcentrés.
- ✓ Définition des objectifs et l'organisation et projet, ainsi que la modélisation des données.

BDNU DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE

- Gérer l'identification des usagers de l'enseignement agricole en se basant sur une base de données nationale des usagers.
- ☛ Administration centrale, SRFD.
- ✓ Analyse fonctionnelle • Début du développement d'un prototype.

SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE

- Apporter un appui technique et méthodologique aux services.
- ☛ MAAPAR.
- ✓ Participation au contenu de SITi, mise en place de forums spécialisés (SIG, MapInfo).

GéoBASE

- Mise en place d'une structure normalisée de stockage de l'information géographique.
- ☛ MAAPAR.
- ✓ Analyse (avec un groupe de travail), réalisation, déploiement en sites pilotes.

GéoLIB

- Bibliothèque graphique pour l'introduction de fonctions géographiques dans les applications.
- ☛ MAAPAR.
- ✓ Analyse (avec un groupe de travail), réalisation, déploiement en sites pilotes.

2.2 Annuaire d'entreprise et travail collaboratif

AGRICOLL

- Déployer une nouvelle génération d'outils de travail collaboratif (messagerie, agenda partagé, forums, annuaire, signature électronique).
- ☛ Administration Centrale. services déconcentrés. établissements d'enseignement.
- ✓ Élaboration du cahier des charges et conduite de l'appel d'offres pour la nouvelle génération d'outils de travail collaboratif (annuaire, messagerie, agenda partagé, forums, fiche navette, signature électronique).

2.3 Entrepôt de données

SAFRAN

- Suivi des populations en formation élèves, adultes, apprentis, étudiants.
- ☛ Administration centrale, SRFD.
- ✓ Développement du logiciel de remontées d'information pour les adultes en formation continue • Développement d'un module régional de suivi des remontées élèves • Développement d'un prototype sur les remontées de pré-inscription examen.

3. Système d'information « fonctions support »

3.1 Fonction ressources humaines

VISCONTI

- Validation des services effectués en qualité de non titulaire.
- ☛ Bureau des pensions.
- ✓ Validation définitive de la prestation « Infocentre » • Préparation d'un cahier des charges pour un train de maintenance.

EPICEA

- Gestion statutaire et réglementaire. Banque de données du personnel. Préliquidation de la paye.
- ☛ SDGP, SDDPRS, CF, MAG de centrale, SAG des services déconcentrés.
- ✓ Mise en œuvre des mécanismes de transfert automatique des fichiers paie avec la trésorerie • Maintenance (corrective et évolutive – adaptation à l'évolution de la réglementation, dont notamment recueil des jours de grève, recrutement direct sans concours, congé de paternité, mensualisation des primes –), suivi de l'application et assistance aux utilisateurs.

AGORHA

- Définition et mise en œuvre du futur système d'information des ressources humaines du ministère.
- ☛ DGA, DGER, DGAL. Tous les services du ministère, les établissements d'enseignement agricole.
- ✓ Conduite de la phase 1 du projet intitulée « Formalisation du besoin Agorha » • Conduite de la phase 2 du projet intitulé « Évaluation du besoin Agorha » • Choix de scénario de réalisation.

E-MISSIONS

- Gestion en intranet des ordres de missions.
- ☛ Administration centrale.
- ✓ Installation et paramétrage du progiciel en plate-forme de tests, de productions.

3.2 Fonction gestion et contrôle de gestion

PATRIM

- Gestion en intranet du patrimoine et de son état de « santé ».
- ☛ Administration centrale, SAG des services déconcentrés.
- ✓ Étude des besoins.

3.3 Fonction communication

FILMS

- Gestion des références documentaires de la cinémathèque.
- ☛ SCOM.
- ✓ Compléments fonctionnels • Développements de requêtes d'interrogation.

3.4 Fonction juridique

THEMIS

- Système d'information du service des affaires juridiques.
- ☛ Administration centrale, SAG des services déconcentrés.
- ✓ Définition du périmètre • Spécifications générales • Proposition de scénarios techniques.

3.5 Autres fonctions support

AGERA

- Aide au ravitaillement alimentaire.
- ☛ HFD.
- ✓ Choix d'architecture • Spécification générale, détaillée • Développement.

4. Systèmes d'information « métiers »

4.1 Système d'information de l'économie agricole

VALORISATION DES DONNÉES DE LA BDNI

- Simplification des procédures de demande et de contrôle administratif des aides animales.
- ☛ DDAF.
- ✓ Généralisation de l'utilisation de la base de données nationale d'identification (BDNI) par le système d'information de gestion et de contrôle (PACKAGE) de suivi des demandes de prime à l'ensemble des départements de métropole ainsi qu'aux trois DOM interconnectés en 2003 • Accompagnement méthodologique auprès des services locaux pour la résolution des anomalies bloquantes dans les contrôles croisés entre demandes d'aides des éleveurs et données d'identification.

CALAM

- Aide à la gestion des calamités agricoles (pertes de fond et de récolte).
- ☛ DDAF et DAF, Service économie agricole.
- ✓ Assistance aux utilisateurs • Formation spécifique pour la sécheresse de 40 sites • Qualification de l'usage du logiciel dans les DOM • Modification des principes de calcul de la perte fourrage hors sécheresse • Modification des règles de calcul de l'indemnisation • Maintenance évolutive et corrective.

LÉGENDE

- Objectifs.
- ☛ Personnels concernés.
- ✓ Actions particulières conduites en 2003.

ARCHE

- Gestion des données communes inter procédures (usager, territoire, ...).
- ☛ DDAF et DAF, tous services.
- ✓ Mise en service du module d'injection du cadastre issue de la DGI • Finalisation des injections initiales du registre parcellaire issue de Pacage • Adaptation du flux passerelle (Rib) • Maintenance évolutive et corrective • Assistance Utilisateur.

LINDA

- Mise en place des les DAF et DDAF d'une solution matérielle d'hébergement pour les applications cliente d'ARCHE.
- ☛ DDAF et DAF - Tous services.
- ✓ Fiabilisation du dispositif matériel de sauvegarde • Extension disque dur pour 10 sites pilotes (Géobase et Décisionnel Forestier)
 - Mise en place d'un marché de maintenance sur site (fin de la période de garantie).

OCM

- Gestion des programmes opérationnels dans le cadre de l'OCM Fruits et Légumes.
- ☛ DDAF et DAF, Service économie agricole.
- ✓ Finalisation du prototype • Finalisation analyse de la première tranche • Lancement des développements de la première tranche
 - Spécification générale échange de données.

SIGIA

- Mise en place d'une solution logicielle intégrée aux applications de gestion pour permettre le géo-référencement des procédures.
- ☛ DDAF et DAF, tous services.
- ✓ Finalisation analyse détaillée pour le domaine forestier • Développement et qualification pour Sylva • Analyse de l'intégration avec Arche • Contribution au projet GéoMap.

4.2 Système d'information des structures agricoles

AGRINVEST

- Aide à gestion des Prêts Bonifiés Agricoles, des Plans d'Amélioration Matériel (PAM) et de l'installation des jeunes agriculteurs (DJA) (remplace PBA).
- ☛ DDAF, Service économie agricole.
- ✓ Formation ponctuelle (FORMCO) des sites • Assistance Utilisateur • Maintenance évolutive et corrective • Refonte du Module Aide à l'Installation • Spécification de la remise à plat des principes d'échanges de données avec les DR-CNASEA • Mise place en des catégories de prêt Gel F&L et Sécheresse (cat 21, 24 et 28) • Mise en place des mécanismes de gestion des mises à jour des taux trimestriels.

ACTE

- Aide à la gestion des contrats territoriaux d'exploitation pour les DDAF et les organismes conventionnés.
- ☛ DDAF et DAF, Tous services, partenaires extérieurs (ADASEA).
- ✓ Mise en service de l'application avec reprise des données • Assistance utilisateur • Maintenance corrective • Développement et mise en service de la version 2 « CAD » et gestion des avenants • Mise en place d'un plan de formation à la version 2 (400 stagiaires) • Mise en service d'adaptations complémentaires pour les CAD • Développement de la chaîne de paiement (CTE et CAD).

CTRL – RDR

- Mise en place d'un dispositif de concentration des données RDR aides à l'investissement dans le but des contrôles.
- ☛ DDAF et DAF, tous services.
- ✓ Finalisation des spécifications détaillées avec la DGFAR/SAMOA • Spécifications techniques • Développement des Extracteurs et de l'injecteur • Mise en place du plan de qualification interne • Lancement des développements clients.

4.3 Système d'information de la forêt

SYLVA

- Aide à la gestion de procédures forestières dans le domaine des aides, du défrichement, de la fiscalité et des régimes d'exploitation.
- ☛ DDAF et DAF- Cellule Forestière, DRAF; SERFOB.
- ✓ Formation ponctuelle (FORMCO) des sites • Aménagement du module aides forestières • Spécifications détaillées de la chaîne décisionnelle • Assistance Utilisateur.

4.4 Système d'information de l'ingénierie publique

EQUIPAGE

- Aide à la gestion des Missions d'Ingénierie Publique.
- ☞ DDAF et DAF, 1^{er} et 2^{ème} Service.
- ✓ Formation ponctuelle (FORMCO) des sites • Assistance Utilisateur • Maintenance évolutive et corrective • Mise en service de la version pour la gestion standard des décomptes • Portage de la base de données sur la plate-forme Linda • Mise à jour de la Chaîne REP d'échange avec les TG • Adaptation des éditions statistiques nationales • Étude préalable pour la mise en place d'une chaîne décisionnelle en centrale.

4.5 Système d'information de la qualité et de la sécurité des aliments

4.5.1 Domaine vétérinaire

RÉSEAU COMMUNAUTAIRE ANIMO

- Échanges intercommunautaires d'animaux vivants (ANIMO) et maîtrise des importations en provenance ou en transit vers les pays tiers.
- ☞ DDSV.
- ✓ Livraison de 3 mises à jour de l'application cliente Animo. Migration des bases de données sur la nouvelle plate-forme Casta.

SYSTÈME D'INFORMATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ALIMENTATION (SIGAL)

- Gestion des missions d'inspection itinérantes en hygiène alimentaire et des réseaux d'épidémiologie surveillance.
- ☞ DDSV.
- ✓ Poursuite de la phase pilote autour de la prophylaxie bovine. Développements complémentaires (IHM, EDI) de SIGAL suite aux remontées des sites pilotes. Mise en production pour la campagne 2003/2004 • Mise en place d'un environnement de qualification des laboratoires vétérinaires départementaux qui débutent en EDI pour cette campagne • Mise en production des fonctionnalités SIGAL sur l'édition des ASDA puis des EDI avec les délégataires d'impression d'ASDA. • Mise en place de la première version de l'infocentre SIGAL avec mise à disposition de requêtes • Reprise de données des DDSV et des GDS en vue du démarrage de la campagne • Consolidation de la chaîne d'échange avec la BDNI.

BASE NATIONALE DES RÉSULTATS DE DÉPISTAGE DES ENCÉPHALITES SPONGIFORMES TRANSMISSIBLES (BNESSST)

- Gestion des résultats de dépistage des encéphalites spongiformes à partir des résultats des analyses effectuées sur les prélèvements pratiqués dans les abattoirs et les équarrissages.
- ☞ DDSV.
- ✓ Amélioration et extension des requêtes Business Objects • Migration bases EEST production & infocentre sur CASTA • Mise en production et évolution des outils interactifs destinés aux administrateurs de données. Extension des mêmes outils pour saisie interactive des confirmations de positifs provenant du laboratoire national de référence.

IDENTIFICATION

- Application du règlement 1720/2000 CE sur l'identification des bovins et l'étiquetage de la viande bovine.
- ☞ Établissements départementaux de l'Élevage, Services déconcentrés.
- ✓ Travail de correction des données en vue de leur fiabilisation pour une utilisation dans les contextes sanitaire, de primes animales et statistique et à la mise en œuvre et à la montée en charge des circuits d'alimentation des données complémentaires aux données d'élevage, à savoir les données d'abattage, d'équarrissage, de passage sur les centres de rassemblement et de transit ainsi que sur les marchés • Les départements de Guadeloupe, Martinique et Réunion ont été intégrés et connectés à la BDNI • Mise en œuvre des circuits d'alimentation de trois nouvelles familles d'acteurs, à savoir les abattoirs (dispositif ouvert en mars 2003), les marchés (dispositif ouvert en octobre 2003) et les équarrisseurs (dispositif ouvert en novembre 2003), complétant ainsi le dispositif Opérateurs commerciaux ouvert en octobre 2002 • Les échanges de données entre la BDNI et l'application « santé et hygiène alimentaire » des DSV (SIGAL) ont porté sur la mise en place d'un circuit de délivrance coordonnée des passeports et des documents sanitaires (ASDA) pour les jeunes veaux, contribuant ainsi aux démarches de simplification administrative prônée par le ministère • Les rapprochements avec les services statistiques en charge du suivi du cheptel bovin français se sont concrétisés par des études comparatives des données extrapolées à partir des différentes enquêtes statistiques et de la vision issue de la BDNI pour les différentes dates d'enquête.

LÉGENDE

- Objectifs.
- ☞ Personnels concernés.
- ✓ Actions particulières conduites en 2003.

4.5.2 Domaine « protection des végétaux »

SURVEILLANCE DU TERRITOIRE

AGRO-METEO (LISEDAME)

- Interrogation des stations météorologiques et gestion des données météorologiques.
- ☛ Agents PV.
- ✓ Maintenance évolutive et corrective - Support.

LOLA

- Gestion des analyses des laboratoires.
- ☛ Agents PV.
- ✓ Maintenance évolutive (statistiques nationales) et support.

OGM

- Déclaration des sites de dissémination.
- ☛ Agents du BBE et pétitionnaires.
- ✓ Maintenance - Support.

PHYTOPASS2

- Contrôles phytosanitaires. Sur le territoire, à l'import et à l'export.
- ☛ Agents PV.
- ✓ Analyse - Développement • Tests en sites pilotes.

STAR2/ORIUS

- Avertissements Agricoles.
- ☛ Agents PV.
- ✓ Maintenance - Support.

GESTION DES INTRANTS

PHY2XX

- Processus d'homologation des produits phytosanitaires (reconversion d'HOMOPHYT).
- ☛ Agents PV du bureau « homologation », SRPV, tout public.
- ✓ Analyse et développements des modules « processus » et « LMR ».

HOMOPHYT

- Homologation des produits phytosanitaires.
- ☛ S/D des Végétaux.
- ✓ Maintenance corrective.

ECOPHYT - IPHY - IPHY HELP - E-PHY

- Consultation des spécialités phytosanitaires et de leurs usages.
- ☛ Agents PV, tout public.
- ✓ Mise à jour des données après chaque comité • Publication en interne et sur internet.

PROPHY

- Gestion expérimentation des intrants.
- ☛ Agents du BBE. Correspondants « expérimentation » en région.
- ✓ Maintenance évolutive et support • Mise en exploitation du module « thème » (reconversion Gerex) • Analyse/développement du module « essai ».

COLEOR

- Déclaration télématique des essais officiels et officiellement reconnus.
- ☛ Sociétés phytosanitaires.
- ✓ Maintenance et support.

MICRO GEREX RESIDUS

- Modules régionaux (sous DOS) de gestion des essais de spécialités phytosanitaires (efficacité, sensibilité). En cours de reconversion (cf PROPHY)
- ☛ Agents PV.
- ✓ Support.

PHYTAGRE

- Agrément des distributeurs et applicateurs de produits anti parasitaires.
- ☛ Agents PV.
- ✓ Passage en base nationale • Publication sur internet • Support.

4.6 Système d'information de l'enseignement.

INDEXA

- Gestion et organisation des examens de l'Enseignement Technique Agricole. Gestion financière des examens.
- ☛ Administration Centrale, DRAF/CIRSE, DRAF/SRFD, Établissements d'enseignement, Jurys d'examens.
- ✓ Assistance et maintenance des applications.

INDEXA 2

- Reconversion des logiciels de gestion, d'organisation, et de délivrance des diplômes pour les examens de l'enseignement agricole.
- ☛ Administration Centrale, DRAF/CIRSE, DRAF/SRFD, Établissements d'enseignement, Jurys d'examens.
- ✓ Analyse détaillée • Développement de nouveaux prototypes • Développement final pour certains modules.

ICARE

- Gestion et organisation des concours de recrutement des professeurs de l'Enseignement technique Agricole. Gestion financière des concours.
- ☛ Administration Centrale, Jurys de concours.
- ✓ Assistance et maintenance des applications • Prendre en compte le 3^{ème} concours, destiné aux personnes titulaires de contrats de droit privé et justifiant d'une expérience professionnelle d'au moins 4 ans.

PENELOPE

- Gestion et organisation des concours de recrutement des agents du Ministère gérés par le bureau des concours de la DGA.
- ☛ Administration centrale, SRAG, Jurys de concours.
- ✓ Développement du logiciel • Recette et mise en production des principaux modules.

LUCA-LUCI

- Gestion et suivi des formations professionnelles par unités capitalisables.
- ☛ DRAF-CIRSE, DRAF-SRFD, Centres de formation.
- ✓ Assistance et maintenance des applications.

GESFI-SAFO2

- Gestion des formations continues des professeurs de l'Enseignement Technique Agricole. Le CERIT est chargé du développement du module de gestion financière.
- ☛ Administration Centrale, DRAF-SRFD, Centres de formation.
- ✓ Assistance et maintenance de l' application.

PARCOURS-PARCOURS-SUP

- Catalogue de l'offre de formation de l'Enseignement Agricole.
- ☛ Administration Centrale (FORMINFO, BFS).
- ✓ Assistance et maintenance du logiciel.

PENOME ET COMPTOIR

- Gestion et administration des données de référence du système d'information de l'Enseignement Agricole. Livraison des nomenclatures aux applications CIGALE et LIBELLULE dans les établissements d'enseignement.
- ☛ Administration Centrale.
- ✓ Assistance et maintenance du logiciel • Livraison puis enrichissement du référentiel des évaluations • Finalisation de l'historisation des établissements • Prototype de gestion de l'historisation des référentiels de formation • Évolution technique : mise en place du partage de code.

GECO TS

- Organisation de la commission BTSa.
- ☛ Commission BTSa de la DRAF Bourgogne.
- ✓ Assistance et maintenance du logiciel.

LÉGENDE

- Objectifs.
- ☛ Personnels concernés.
- ✓ Actions particulières conduites en 2003.

4.7 Système d'information de l'inspection du travail

ACCIDENTS DU TRAVAIL

- Gestion des accidents du travail des personnels du Ministère.
- ☛ SDDPRS, CF, MAG de centrale, SAG des services déconcentrés, CHS.
- ✓ Formalisation du besoin de gestion des accidents du travail au MAAPAR • Modélisation du processus intitulé « Mener la prévention et l'amélioration des conditions du travail » selon le formalisme du projet Agorha.

MATISSE

- Système d'information de l'Inspection du travail.
- ☛ Services déconcentrés, ITEPSA.
- ✓ Paramétrage de l'appliquatif SIGAL pour l'environnement MATISSE • Création de programmes de référence « Apprentissage », « Contrôle » • Préparation des travaux de reprise de données MSA et AGITE • Préparation de l'étape : formation, accompagnement.

4.8 Système d'information de la statistique agricole

DATAGRESTE

- Nouveau système sécurisé de diffusion de la statistique Agricole. Regrouper dans le même outil les fonctions des anciens logiciels (ARISTIDE, AGRISTAT et AGRICOM). Introduction d'un module de recherche documentaire qui vise à satisfaire un plus large public en le rendant plus autonome.
- ☛ SDSA, SRSA, Service central, Offices.
- ✓ Amélioration de certaines fonctions de gestion de l'application • Changement de version des logiciels.

5. Schéma directeur

SDSI

- Actualiser le Schéma Directeur des Systèmes d'Information.
- ☛ Tout le personnel.
- ✓ Fonctionnement en groupe de travail pour la rédaction du nouveau schéma directeur • Étude sur la définition de « l'usager » du MAAPAR, et sur ses relation avec les services du ministère.

PASTEL

- Plan d'action stratégique des télécommunications.
- ☛ Tout le personnel.
- ✓ Lancement de l'étude.

6. Animation du réseau humain

CELLULE D'ASSISTANCE TECHNIQUE

- Apporter une assistance aux informaticiens hors produits spécifiques des filières.
- ☛ Les informaticiens en SD et en centrale.
- ✓ Développement de téléservices.

RÉUNION NATIONALE DES RSI

- Information sur les projets. Échanges de pratique.
- ☛ RSI des services déconcentrés et de l'administration centrale.
- ✓ Paris du 07 au 10 octobre 2003.

FONCTION INFORMATIQUE EN SERVICE DÉCONCENTRÉ

- Réorganisation de la fonction informatique en SD, suite à la création des DDSV.
- ☛ Informaticiens des DDAF et des DDSV.
- ✓ Définition des modalités de mise en place des Missions des systèmes d'information.

CONCOURS

- Organiser les examens de qualification informatique. Permettre aux informaticiens de concourir sur leur métier dans les examens professionnels.
- ☛ Tous les informaticiens.
- ✓ Examens de programme pupitre, analyste et chef de projet.

II. Logistique des services

1. Opérations immobilières (administration centrale). Bilan des travaux 2003

L'année 2003 a été caractérisée au plan immobilier pour les services de l'administration centrale par le redéploiement du site de Vaugirard après l'ouverture en mars du nouveau site de la rue de Rennes pris en location et la fermeture du site de la rue de la Convention où était hébergé le bureau d'assistance à la maîtrise d'ouvrage (AMO) de la DPEI.

En 2003, le montant total des paiements effectués pour les travaux réalisés dans les bâtiments des différents sites occupés par les services d'inspection, les directions et les services de l'administration centrale s'est élevé à la somme de 1 820 764 € répartie selon les principales réalisations suivantes :

Barbet-de-Jouy (200 269 €)

- ➔ Remise aux normes des deux ascenseurs desservant les différents étages de l'immeuble. Achèvement des travaux prévu en janvier 2004.
- ➔ Aménagement et achat du mobilier technique du nouveau local du courrier central.
- ➔ Remise en état partiel du sol des locaux de l'atelier d'impression.

Lowendal (394 474 €)

- ➔ Achèvement des travaux de rénovation de la toiture.
- ➔ Achèvement des travaux de mise en place du dispositif de contrôle d'accès et aménagement du hall.
- ➔ Remise en état du raccordement du circuit CPCU – chaufferie et travaux de chauffage (régulateurs).
- ➔ Contrôle et remplacement d'extincteurs.

Maine (155 889 €)

- ➔ Remise en état complète des sanitaires du bâtiment C.
- ➔ Mise en place du dispositif de contrôle d'accès. Installation d'alarmes incendie et synchronisation des dispositifs existants.
- ➔ Contrôle et remplacement d'extincteurs.
- ➔ Travaux d'étanchéité chaudière chauffage.

Rennes (38 311 €)

- ➔ Mise en place d'un dispositif de contrôle d'accès, modifications réseaux électriques.

Varenne (894 849 €)

- ➔ Installation d'un nouveau Groupe froid de climatisation bâtiment B, (fin des travaux 26 juillet 2003).
- ➔ Mise en place d'un Système sécurité incendie pour l'ensemble du site, (tranche ferme, maîtrise d'œuvre, recherche amiante, mission SPS). Fin des travaux de la tranche ferme : le 28 octobre 2003.
- ➔ Connexion de la Mission défense et de l'hôtel de Villeroy au groupe électrogène de secours (renforcement de la protection électrique du site).
- ➔ Reprises sur toiture du bâtiment B et étanchéité de la terrasse du bâtiment E.
- ➔ Aménagement de la salle Olivier en salle formation informatique et de la salle Arc en Ciel en bureau pour le département informatique de la DGA.
- ➔ Remplacement de la porte automatique du N°78 de la rue de Varenne par des grilles et règlement du solde des travaux de sécurité du 78.
- ➔ Travaux peinture paliers ascenseurs D et E après travaux de mise aux normes d'accessibilité pour personnes à mobilité réduite.
- ➔ Étanchéité salle visio conférence.
- ➔ Fin des travaux de remise aux normes du 2^{ème} étage de l'hôtel de Villeroy.
- ➔ Acquisition et mise en place d'un onduleur destiné à prendre en charge les réseaux informatiques de la salle Sycomore.
- ➔ Travaux de création et de rénovation de bureaux, de couloirs.
- ➔ Curage des canalisations, des égouts, des fosses et remplacement de conduites d'évacuation d'eau pluviale.
- ➔ Remplacement d'extincteurs (après contrôle).

Vaugirard (105 724 €)

- ➔ Mise en place du dispositif de contrôle d'accès vers la passerelle.
- ➔ Création d'une salle informatique pour le bureau à l'assistance à la maîtrise d'ouvrage (AMO) de la DPEI.
- ➔ Aménagement de bureaux à l'occasion du redéploiement.

Toulouse (31 248 €)

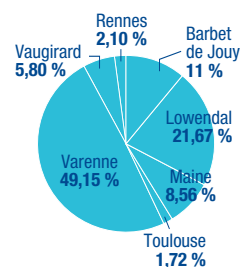
- ➔ BECD maîtrise d'œuvre, SPS et OPC.
- ➔ BECD Reprise toiture.

Répartition par site des travaux de l'Administration centrale pour l'année 2003

(Investissement et fonctionnement)

SITE	Investissements paiements réalisés en 2003	Investissements engagements 2003	Fonctionnement 2003	Total	%
Barbet de Jouy	87 000	194 617	5 652	200 269	11,00
Lowendal	311 079	387 114	7 360	394 474	21,67
Maine	144 858	144 858	11 031	155 889	8,56
Toulouse	2 092	27 708	3 540	31 248	1,72
Varenne	461 598	748 114	146 735	894 849	49,15
Vaugirard	102 724	102 724	3 000	105 724	5,80
Rennes	27 421	38 311	0	38 311	2,10
Total	1 136 772	1 643 446	177 318	1 820 764	100

Répartition par site et en pourcentage



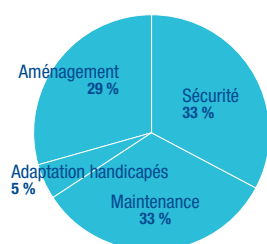
2. Opérations immobilières des services déconcentrés. bilan 2003.

Les crédits du chapitre 57-01 article 30 qui font l'objet de délégations se répartissent entre deux catégories d'opération :

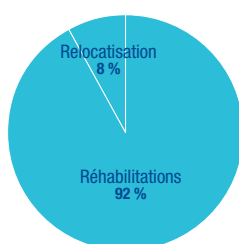
- les opérations dites de « maintenance », qui portent notamment sur le financement de travaux de sécurité, l'adaptation de locaux aux handicapés et les aménagements divers de locaux ;
- le financement des opérations nouvelles : relocalisation dans des bâtiments à construire, extensions et travaux de réhabilitation.

En 2003, ces deux types de dépenses se décomposent elles-mêmes de la façon suivante :

Opérations de maintenance



Opérations nouvelles



Toutes les autorisations de programme ont été utilisées soit par une délégation aux services déconcentrés, soit par un transfert à différents ministères ou à la CIPI (Commission interministérielle de la politique immobilière de l'État) qui participe au financement de l'entretien des cités administratives d'État :

Ces délégations se sont réparties comme suit :

Au titre des programmes :

- en autorisations de programme, 5 532 637 €, dont 314 579 € par le biais de transferts.
- en crédits de paiement, 6 273 741 €, dont 1 282 964 € par transferts financiers à la CIPI.

Au titre des opérations non programmées (travaux urgents de sécurité ou de maintenance, mesures d'accompagnement de relogement) :

- 1 191 883 € en autorisation de programme.
- 613 580 € en crédits de paiement.

Les opérations financées en 2003

97 services déconcentrés ont fait l'objet d'une ou plusieurs délégations. Ainsi en 2003, 39 délégations d'autorisation de programme et 58 délégations de crédits de paiement ont été effectuées.

Les mesures de régulation budgétaire ont entraîné une modification de la programmation pluriannuelle des opérations immobilières initialement arrêtée en octobre 2002.

Les dépenses correspondantes ont été redéployées compte tenu de cette diminution de ressources, partiellement ou en totalité, sur les exercices ultérieurs.

Les opérations programmées pour un financement en 2003 et qui ont été poursuivies et achevées sont les suivantes :

En métropole :

- Les constructions neuves pour la DDAF/DDSV de la Vendée et pour la DDAF de l'Aube ont été poursuivies pour leur relocalisation prévue en 2004.
- Les travaux d'aménagement de la DDSV de la Saône et Loire ont été achevés.
- Les travaux d'aménagement dans les nouveaux locaux de la DDSV de Haute-Corse ont été effectués pour un emménagement dans ces nouveaux locaux au début 2004.
- La quatrième tranche de l'opération d'acquisition de locaux auprès du Conseil Général a été financée afin de reloger la DDAF du Lot.
- Le relogement d'une partie de la DRAF Champagne-Ardenne dans des constructions provisoires a été assuré dans l'attente de travaux de réhabilitation.
- Les travaux divers ont été effectués dans les DDAF de l'Ain, de l'Ardèche, de Charente-Maritime, du Jura, du Loiret, de Hautes-Pyrénées, des Deux-Sèvres et du Var, dans la DDSV du Cantal et dans la DRAF de Corse.
- Les opérations de relogement et de rénovation des services déconcentrés de la Haute-Vienne, de la DR/DDAF du Bas-Rhin et de la DDAF du Loiret cofinancés par la Commission interministérielle de la politique immobilière de l'État (CIPi) ont débuté ou se sont poursuivies.

Dans les Départements d'outre-mer :

- Les études de Maîtrise d'œuvre et l'aménagement du site à la DAF de Guyane ont été financées dans l'attente de la continuation du projet de réhabilitation.

Les opérations programmées pour un financement en 2003 et dont la poursuite a été suspendue sont les suivantes :

- Le relogement de la DDSV des Landes.
- Le chantier de réhabilitation du site la DAF de la Guyane.
- Le chantier de réhabilitation du site la DAF de la Réunion Le projet d'extension de la délégation Sud de la DAF est également différé.
- Le relogement de la DDSV du Rhône dans les locaux domaniaux à réhabiliter.
- Les travaux de rénovation dans les restaurants inter-administratifs n'ont pu être financés.

La modernisation de la gestion du patrimoine immobilier de l'État

L'implantation dans les services centraux et déconcentrés d'un outil de gestion locale permettant le recensement et l'exploitation des informations relatives à la gestion du patrimoine immobilier doit être mise en œuvre.

La Direction générale de l'administration souhaite se doter d'un outil pour professionnaliser les interventions de l'administration centrale et des services déconcentrés dans la gestion de leur patrimoine.

Cet outil de gestion du patrimoine immobilier sera un outil dynamique d'aide à la décision du gestionnaire local et du gestionnaire central et constituera un support permettant la gestion locale, le dialogue avec l'administration centrale par les services déconcentrés.

Opérations immobilières des services déconcentrés (exercice 2003 - Montants en euros)

LÉGENDE ■ Opérations ponctuelles ■ Opérations Programmées achevées ■ Opérations Programmées

CD		Montant
1	DDAF Ain. sécurisation des locaux	40 366
1	DDAF Ain. création d'une salle PAC	15 000
1	DDAF Ain. (CNC 2002) installation d'un escalier de secours	29 029
3	DDAF Allier. sécurisation du local des serveurs informatiques	5 691
4	DDAF Alpes de Hte-Provence. (CNC 2002) sécurisation des bâtiments	10 000
7	DDAF Ardèche. aménagement ancien logement de fonction en bureaux	37 076
8	DDAF Ardennes. chauffage appoint et stores du hall	4 461
10	DDAF Aube. Construction des nouveaux locaux	413 300
10	DDAF Aube. (CNC 2002) construction des nouveaux locaux	450 000
12	DDSV Aveyron. aménagement de salle archives	11 895
15	DDSV Cantal. travaux de sécurité réalisés par le CG	28 203
15	DDSV Cantal. travaux de sécurité réalisés par le Conseil général	900
17	DDAF Charente-Maritime. remise aux normes des installations électriques	60 980
17	DDSV Charente-Maritime. (CNC 2002) aménagement de 4 bureaux	34 536
18	DDAF Cher. (CNC 2002) réhabilitation des locaux	1 974
19	DDAF Corrèze. (CNC 2002) réaménagement des locaux	22 601
202	DDSV Haute-Corse. travaux d'aménagement dans les locaux loués à la CCI	30 000
202	DDSV Haute-Corse. travaux d'aménagement dans les locaux loués à la CCI	180 326
32	DDAF Gers. (CNC 2002) acquisition et aménagement des locaux	1 815
35	DDSV Ille & Vilaine. (CNC2002) aménagement des combles	4 127
39	DDAF Jura. mise aux normes des locaux	68 221
45	DDAF Loiret. Réaménagement salle réunion SEA	26 971
46	DDAF Lot. 4ème annuité achat locaux Carmes	99 092
47	DDSV Lot & Garonne. (CNC 2002) études relogement DDSV	3 000
47	DDSV Lot & Garonne. (CNC 2002) études relogement DDSV	9 40
49	DDAF Maine & Loire. (CNC 2002) mise aux normes des locaux DDSV	1 964
50	DDAF Manche (CNC 2002) rénovation et mise aux normes des locaux	1 216
54	DDAF Meurthe & Moselle. (CNC 2002) mise aux normes sécurité	14 988
63	DDSV Puy-de-Dôme (cloisonnement et aménagement en bureaux)	3 162
64	DDSV Pyrénées - Atlantique. (CNC 2002) rénovation du système chauff;+clim	99 092
65	DDAF Hautes-Pyrénées. mise aux normes des installations électriques	71 399
66	DDAF Pyrénées orientales, travaux de mise aux normes électriques	10 791
68	DDAF Haut-Rhin. (CNC 2002) travaux de sécurité des locaux	15 764
69	DDAF Rhône. dépannage climatisation et chauffage	31 560
70	DDAF Hte-Saône. réhabilitation DDAF	7 751
71	DDSV Saône & Loire. étude aménagement des locaux	7 300
71	DDSV Saône & Loire. aménagement des locaux	111 862
71	DDSV Saône & Loire. aménagement des locaux	40 352
71	DDSV Saône & Loire. câblage informatique	42 000
72	DDAF Sarthe. (CNC 2002) aménagement du parking	8 137
76	DDAF Seine Maritime. mise en conformité de l'installation électrique	4 800
78	DDSV Yvelines. financement des coûts générés par l'incendie	52 020
78	DDAF Yvelines. travaux divers dans le cadre du relogement de la DDSV suite à l'incendie	11 187
79	DDAF Deux-Sèvres. changement des huisseries et travaux d'isolation	50 000
79	DDAF Deux-Sèvres. (CNC) Travaux d'aménagement et de câblage électrique dans les nouveaux locaux de l'ITEPSA	26 503
83	DDAF Var. rénovation de l' étanchéité de la toiture terrasse	100 616
83	DDAF Var. (CNC 2002) travaux de mise en sécurité et de mises aux normes	10 106
85	DDAF Vendée. Construction des bâtiments des nouvelles DDAF et DDSV	1 800 000
86	DDAF Vienne. (CNC 1999) aménagement des accès et de la salle de restauration	1 615
90	DDAF Territoire de Belfort. Rénovation des locaux	32 155
90	DDAF Territoire de Belfort. Rénovation des locaux	4 821
Total DDAF		4 150 124

LÉGENDE
■ Opérations ponctuelles

■ Opérations Programmées achevées

■ Opérations Programmées

CD	Montant
101 DAF Guadeloupe. sécurisation des bureaux de l'antenne Jardin d'essais	34 050
101 DAF Guadeloupe. sécurisation des bureaux de l'antenne Jardin d'essais	13 000
102 DAF Guyane. construction & réhabilitation des locaux	113 131
102 DAF Guyane travaux sur logements de fonction 3ème tranche	15 000
103 DAF Martinique. (CNC 2002) réhabilitation des locaux	22 057
103 DAF Martinique. Remplacement du groupe frigorifique	40 000
104 DAF Réunion. (CNC 200) réhabilitation du site du Parc de la Providence	355 748
Total DOM	592 986
R20 DRAF Corse. amélioration des locaux	76 225
R20 DRAF Corse. aménagements et dispositifs de protection et de sécurisation	4 421
R20 DRAF Corse. aménagements et dispositifs de protection et de sécurité	37 116
R15 DRAF Champagne-Ardenne. (CNC 2002) Étude rénovation des locaux et régulation du chauffage	4 664
R15 DRAF Champagne-Ardenne. location algécos	71 801
R63 DRAF Auvergne. (CNC 2002) étude relogement du SRFD et aménagement d'un carrefour giratoire	50 000
R76 DRAF Hte-Normandie. Climatisation des salles réseaux	3 440
Total DRAF	247 667
Sous-Total	4 990 77

Opérations cofinancées avec la Commission interministérielle de la politique immobilière de l'État (CIPI)

Pôle Administratif et des Services Techniques de l'État de LIMOGES	1 237 044
Réhabilitation de la Cité Administrative de Melun	0
Cité Administrative Gaujot à Strasbourg	34 375
Cité Administrative Coligny à Orléans	11 545
Sous-Total	1 282 964
TOTAL CHAPITRE 57-01 ART. 30...	6 273 742

Chapitre IV.

La formation des agents

**du Ministère de l'agriculture, de l'alimentation,
de la pêche et des affaires rurales**

La formation des agents du MAAPAR

PREMIÈRE PARTIE

Administration centrale et services déconcentrés	59
I. L'année 2003	59
1. Les actions de préparations aux concours et examens professionnels	59
2. Les actions d'adaptation à l'emploi pour l'accompagnement à la prise d'une première ou d'une nouvelle fonction	60
3. Les actions de formation qui participent à la modernisation du ministère dont les formations au management des ressources humaines	60
4. Les actions de formation visant au renforcement des compétences techniques et administratives	61
5. La participation aux réseaux des acteurs de la formation continue	63
II. Statistiques	65
III. Le budget et la formation continue	65

Administration centrale et services déconcentrés

I. L'année 2003

L'année 2003 a été marquée pour la formation continue par :

- La création du **comité d'orientation de la formation continue des personnels**. Ce comité est composé de représentants des directions d'administration centrale, des groupements des directeurs des services déconcentrés, des collèges des IGIR et IGVir, du COPERCI, du Ministère de l'Écologie et du Développement Durable, de l'Observatoire des Missions et des Métiers et de délégués régionaux à la formation continue. Il a notamment pour objectif de valider les orientations politiques pour les formations et de dégager des priorités parmi ces orientations. La première réunion s'est tenue le 6 mai 2003 sous la présidence de M. Jean-Marie Aurand, Directeur Général de l'Administration. Le comité d'orientation a à cette date examiné la note d'orientation pour 2004, défini 8 orientations thématiques prioritaires et émis 7 préconisations à prendre en compte pour la politique de formation.

La **note d'orientation** a pour finalité d'indiquer les grandes priorités ou évolutions des politiques du ministère à prendre en compte pour l'élaboration des programmes de formation continue national, régionaux et locaux.

Elle concerne les formations qui seront proposées aux personnels en poste en services déconcentrés et en administration centrale. Elle sert de référence pour l'élaboration :

- du programme national de formation qui, construit par le bureau de la formation continue est accessible sur le site FORMCO, comprend notamment l'offre d'établissements d'enseignement supérieur et technique du ministère,
- des programmes régionaux proposés par les délégués régionaux à la formation continue,
- des plans locaux de formation élaborés par toutes les structures afin de décliner leurs objectifs de formation, les responsables locaux de formation pouvant également organiser des actions locales au sein de leurs structures.

Elle est élaborée sur la base :

- des orientations prioritaires des politiques publiques gouvernementales,
- des entretiens menés au cours des mois de mars et avril 2004 par le bureau de la formation continue auprès de l'ensemble des directions d'administration centrale, des groupements des directeurs des services déconcentrés, des IGIR et IGVir, du COPERCI et de l'Observatoire des Missions et des Métiers.

Cette note a été soumise à la discussion des partenaires sociaux à la **section spécialisée « formation continue » du CTPM**. Cette instance renouvelée à la suite des élections générales de 2003, s'est réunie le 13 novembre 2003 sous la co-présidence de Mme Odile Bobenriether – Adjoint du Directeur Général de l'Administration et de Mme Brigitte Fevre – Sous-directeur de la politique des formations, de l'enseignement général, technologique et professionnel à la DGER. La note d'orientation a été jointe à la note de service DGA / SDDPRS / N2003-1370 du 2 décembre 2003 relative aux plans locaux de formation pour l'année 2004.

- Le lancement d'une nouvelle modalité de formation : la **e-formation**. Dans ce domaine, un certain nombre de projets ont été menés :
 - poursuite de l'expérimentation bureautique avec un test en grandeur réel dans 14 sites (services déconcentrés et administration centrale)
 - en collaboration avec l'ENGREF et le CNED, le dispositif de Formation Ouverte et à Distance intitulé « Connaître et Gérer les zones humides » a été proposé au programme national « se former en 2003 ».

Le bureau de la formation continue a par ailleurs développé de nombreuses actions dont les plus significatives en 2003 sont présentées ci-après.

1. Les actions de préparations aux concours et examens professionnels

Pour faciliter la promotion interne, le bureau FORMCO met en place des sessions de préparation aux concours et examens professionnels. Ces préparations ont une importance déterminante sur la carrière et constituent à ce titre une des priorités de l'action du bureau FORMCO, rappelée dans les priorités du comité d'orientation.

Cette année, outre les préparations classiques, en présentiel ou par correspondance, trois dispositifs nouveaux liés aux concours généraux de la Commission Européenne dans le domaine de l'Agriculture et recrutements par concours interne dans le corps des AASU et à la création du corps des Techniciens des Établissements Publics de l'Enseignement Agricole (TEPETA) ont été conçus et mis en place :

- *Une préparation aux épreuves des concours généraux pour la constitution d'une réserve de recrutement d'administrateurs et d'administrateurs adjoints de la Commission Européenne* dans les domaines l'Agriculture, de la Pêche et de l'Environnement a été organisée pour la première fois au MAAPAR en collaboration avec le Centre des Études Européennes de Strasbourg. Cette formation était constituée de trois modules : 2 journées de préparation aux épreuves de présélection, 1 journée de préparation à l'épreuve sur dossier et 1 journée de préparation à l'oral. Une vingtaine de candidats ont bénéficié de cette formation.

- *La préparation au concours interne d'AASU* : une formation a été organisée au niveau national en collaboration avec un organisme de formation : OBEA. Elle s'est déroulée dans quatre régions : Ile de France, Bourgogne, Loire Atlantique et Nord-Pas-de-Calais. Elle consistait en deux journées de préparation aux épreuves écrites et une épreuve sur table organisée dans les conditions du concours, les candidats avaient également la possibilité de réaliser chez eux un devoir et de bénéficier d'un corrigé individuel. 8 groupes de 12 à 15 personnes ont été formés. La préparation à l'épreuve orale s'est déroulée sur une journée (deux sessions) à Paris.
- *La préparation au concours de Technicien des Établissements Publics de l'Enseignement Agricole* : Ce concours a été mis en place pour la première année au MAAPAR, suite à la sortie du décret n°2002-1217 du 30 septembre 2002 portant statut particulier des TEPETA. Cette préparation a été mise en place avec la collaboration des CAFA du ministère de l'Éducation nationale. Elle consistait en une préparation à l'écrit de deux jours organisée en inter région dans 18 régions pour 581 agents. Une journée de préparation à l'oral est prévue en 2004 dès que les résultats de l'admissibilité seront parus.

2. Les actions d'adaptation à l'emploi pour l'accompagnement à la prise d'une première ou d'une nouvelle fonction

Dans ce cadre, les actions de formation suivantes ont été mises en œuvre en 2003 :

Dispositif destiné à accompagner la première prise de poste des IGREF et des ISPV : constitué de deux modules de formation continue qui leur permettent d'échanger sur leurs pratiques et les difficultés rencontrées, mais aussi d'acquérir des connaissances sur des sujets qui ne peuvent être abordés en formation initiale. En plus de ces deux modules, deux sessions par an permettent aux promotions précédentes de continuer à se rencontrer et à poursuivre les échanges sur leurs pratiques professionnelles. Les nouvelles promotions se voient proposer de rejoindre ces sessions dont les participants disent en tirer le plus grand bénéfice.

Dispositif destiné à accompagner les nouveaux attachés arrivant au MAAPAR (AC et SD) : un parcours spécifique à chacun de ces 2 corps est mis en place, ainsi que des journées communes d'accueil pour leur permettre notamment de connaître les grandes missions du MAAPAR et du MEDD.

Dispositif statutaire de formation des ingénieurs des travaux recrutés par concours direct ou dans le cadre du plan Sapin : le sous-directeur du développement professionnel et des relations sociales a réuni à deux reprises en 2003 le comité de pilotage « formation des IT » afin de faire le point sur ce dispositif réglementaire commandité par le bureau FORMCO à l'ENESAD (ITA), l'ENGREF (ITEF) et à l'ENGEES (ITR).

Dispositif de formation post-concours de contrôleurs sanitaires des services vétérinaires : Lancé au cours du second semestre 2002, il s'est poursuivi en 2003. Cette formation mise en œuvre par l'INFOMA, qui concerne près de 400 agents, permettra aux intéressés d'obtenir une attestation de conformité à l'obligation européenne de formation des auxiliaires vétérinaires.

Formation d'adaptation à l'emploi des secrétaires administratifs des services déconcentrés : constituée d'une session d'accueil de 3 jours pour les externes et d'un tronc commun d'une durée de 3 x 3 jours pour tous les SASD recrutés en 2003, cette formation a été mise en œuvre par l'INFOMA à la demande du bureau FORMCO (4 groupes pour le module d'accueil, 7 groupes pour le tronc commun de la formation). Un stage dans un service en lien avec le service d'affectation s'ajoute à ce dispositif. Une étude est réalisée par les stagiaires. Un parcours individuel de formation est construit pour chaque agent en complément à la formation commune. Près de 300 stagiaires étaient concernés en 2003. Ce dispositif a dû être suspendu compte tenu des remarques des stagiaires et des chefs de service afin de procéder à une évaluation. Les stagiaires ont suivi la session d'accueil et le premier module du tronc commun et termineront leur parcours individualisé sur 2004.

Formation d'adaptation à l'emploi d'adjoints techniques des spécialités techniques agricoles et travaux forestiers. À la suite de la formation commune organisée fin 2002 à l'INFOMA, 27 agents ont bénéficié en 2003 d'une semaine de formation individualisée.

Dispositif destiné à accompagner la prise de fonctions des adjoints administratifs recrutés en 2003 : Cette formation, constituée d'un module d'accueil de 2 jours pour les nouveaux arrivants et d'un tronc commun de 2 jours pour l'ensemble des nouveaux adjoints est coordonnée au niveau national par le bureau FORMCO. Elle est mise en œuvre par les délégués régionaux à la formation continue en inter région.

Neuf régions (Basse Normandie, Ile de France, Limousin, Lorraine, Midi Pyrénées, Nord-Pas-de Calais Picardie, PACA, Pays de la Loire et Rhône-Alpes) étaient chargées de la mise en place du module d'accueil qui comptait 162 agents.

Le tronc commun était organisé par vingt régions (Alsace, Aquitaine, Auvergne, Basse Normandie, Bretagne, Centre, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Haute Normandie, Ile de France, Languedoc-Roussillon, Limousin, Lorraine, Midi-Pyrénées, Nord Pas de Calais, PACA, Pays de la Loire, Poitou-Charentes et Rhône-Alpes) pour le tronc commun. 428 agents étaient concernés.

3. Les actions de formation qui participent à la modernisation du ministère dont les formations au management des ressources humaines

L'année 2003 fut marquée par l'installation le 4 novembre 2003 du **comité de pilotage « management »** sous la présidence du Directeur Général de l'Administration, afin de déterminer une politique en adéquation avec les spécificités du MAAPAR et de mettre en place les dispositifs appropriés.

Cette année, les **cycles de formations de cadres supérieurs** destinés aux futurs directeurs, aux nouveaux directeurs, et aux directeurs expérimentés ont été organisés sur un même site à Paris afin de permettre plus de liens et de synergie entre les groupes en formation. Par ailleurs, en début de séminaire, un invité expert ou grand témoin vient s'exprimer sur une thématique managériale qui élargit la réflexion menée en cours de formation.

En 2003, l'offre globale de stages du bureau FORMCO a permis de former 50 cadres supérieurs, 70 chefs de service, 70 cadres intermédiaires ; il a fallu répondre à une augmentation significative de la demande au niveau des cadres intermédiaires (un stage de plus à Toulouse) et au niveau des cadres supérieurs (un atelier de réflexion managériale de plus).

Par ailleurs, le bureau FORMCO a accentué sa coopération interministérielle en participant au club des responsables de formation au management public mis en place afin de créer des échanges et de partager des bonnes pratiques dans ce domaine.

Le bureau FORMCO poursuit son accompagnement du dispositif des **entretiens individuels d'évaluation** en proposant une formation sur ce thème à tous les services qui en ont fait la demande. Ces formations démarrées fin 2001 se sont largement développées tout au long de l'année 2003, soixante-douze structures ayant sollicité une formation cette même année dont : 11 DRAF, 30 DDAF et 30 DDSV et la DGA. Pour assurer les formations, le dispositif s'appuie sur 13 consultants externes, sélectionnés à partir d'un cahier des charges et répartis sur l'ensemble de la France, ainsi que sur un réseau d'une vingtaine de formateurs internes tous formés spécialement sur le thème des entretiens et volontaires pour intervenir dans une structure.

Toutes ces formations sont terminées ou le seront prochainement, ce qui représente, depuis le lancement du dispositif : 9 225 cadres et agents formés aux finalités et à la technique des entretiens, répartis en 134 services : 14 DRAF, 59 DDAF, 59 DDSV, 1 établissement d'enseignement supérieur et 1 direction de centrale (la DGA).

De plus, le bureau FORMCO a été chargé d'animer un groupe de travail en vue d'élaborer des outils (compte-rendu d'entretien, fiche de poste...) pour aider les services qui mettent en place les entretiens conformément aux dispositions du décret n°2002-682 du 29 avril 2002 relatif aux conditions générales d'évaluation, de notation et d'avancement des fonctionnaires de l'État, les documents figurent en annexe de la note de service.

Enfin, le professionnalisme et la tradition de formation de formateurs internes du bureau FORMCO ont pu être valorisés dans le cadre de la coopération franco-marocaine. En effet, le ministère de l'agriculture du Maroc lui a demandé l'envoi d'experts pour faire le point sur le dispositif « entretiens » qu'il a lancé et leur proposer une formation de formateurs internes en vue de démultiplier la formation à l'ensemble des cadres de ce ministère.

4. Les actions de formation visant au renforcement des compétences techniques et administratives

Outre les actions de formation proposées dans le programme national du bureau FORMCO par les établissements d'enseignement supérieur et technique du ministère, le bureau conçoit et met en œuvre plusieurs dispositifs de formation.

Formation relative à la mise en place du RDR. Le dispositif de formation qui vise à accompagner l'application du règlement de développement rural (RDR) au niveau national a démarré véritablement en 2003 après avoir été validé par le comité de pilotage « formations RDR » qui, présidé par l'adjointe au DGA, a été créé en collaboration avec la DGFAR.

L'objectif est de permettre aux agents concernés par le RDR de mieux cerner les enjeux liés à ce règlement, de s'interroger sur leurs pratiques, de mettre à jour leurs connaissances et de les accompagner dans la mise en place d'une organisation et de méthodes de gestion et de contrôle adéquats.

En 2003, avec cinq sessions animées par des formateurs internes (spécialistes RDR), 62 personnes ressources RDR ont été formées. Ces formations ont pour objet de permettre aux personnes ressources RDR d'assurer trois grandes missions :

- Assurer une fonction de relais de l'information,
- Expliciter la politique de développement rural pour faciliter son application,
- Apporter un appui aux services en termes de conseil et de méthodologie.

Le bureau FORMCO, avec l'appui du délégué régional à la formation continue du Centre, a réuni régulièrement le groupe de formateurs spécialistes RDR afin d'assurer l'ingénierie pédagogique du projet (définition du contenu, de la durée du stage, découpage et progression des séquences de formation, élaboration des supports de cours...).

Formation à l'attention des agents des DDAF nouvellement chargés de la gestion des aides directes. Organisé depuis 2001, ce dispositif fait toujours l'objet d'un suivi particulier que ce soit au niveau du comité de pilotage des formations SEA ou des réunions des formateurs internes.

L'animation de ces actions est assurée par des formateurs internes (COPERCI, agents expérimentés des SEA, agents du SAJ, de la MGA).

Le programme de cette formation comprend deux modules qui ont été conçus afin d'aborder les aspects réglementaires, organisationnels, juridiques des aides et d'appréhender les fonctionnalités du logiciel PACAGE :

- Un module tronc commun de 3 jours : il a concerné 67 agents en 2003.

L'organisation des sessions TRONC COMMUN est confiée à des délégués régionaux de la formation continue.

- Un module PACAGE, AIDES VÉGÉTALES (31 agents) et un module PACAGE AIDES ANIMALES (41 agents) dont l'animation est assurée par des agents des services déconcentrés qui connaissent la gestion des aides directes et le logiciel PACAGE.

Formation LEONIDAF à l'attention des agents nouvellement chargés de la gestion des quotas laitiers. Le dispositif a été conçu avec l'appui du DDAF coordinateur du projet LEONIDAF, de trois gestionnaires des quotas laitiers, du bureau du lait (DPEI), de l'INFOMA, de l'ONILAIT, du bureau FORMCO et d'un délégué régional à la formation continue.

Afin de proposer une action au plus près des besoins des agents, le bureau FORMCO a défini le programme, sa progression pédagogique avec des agents du MAAPAR, possédant une expérience approfondie de la gestion des quotas et des agents de l'ONILAIT. Ils ont également été sollicités pour assurer l'animation des sessions et l'élaboration des supports de cours.

Afin de faciliter la tâche des formateurs, de permettre la multiplication de la formation, une mallette pédagogique a été finalisée par le bureau FORMCO.

2 sessions ont été réalisées en 2003, elles ont rassemblé 16 personnes.

Formation contrôle sur place des 1^{er} et 2nd piliers de la PAC. Le bureau FORMCO et la DPEI ont organisé un stage sur les contrôles conjoints du premier et du second pilier de la PAC. 69 personnes ont été formées sur 2 jours de formation.

Formation pour la mise en place du Registre Parcellaire Graphique. Cette formation qui a démarré en 2003 a pour objectif de :

- présenter les raisons et les enjeux du passage à la déclaration graphique,
- expliquer la démarche de basculement vers le RPG et permettre aux participants de mieux appréhender les changements induits par le RPG sur l'organisation du travail.

Quatre sessions animées par des formateurs de la MGA, de l'ONIC, du CNASEA et des agents des DDAF ayant basculé vers le RPG se sont déroulées à la fin de l'année 2003.

Formation pour l'accompagnement du programme de maîtrise des pollutions d'origine agricole (PMPOA 2). Après avoir rédigé, avec la DGFAR, un cahier des charges le bureau FORMCO a lancé les formations des agents en charge de la gestion des dossiers du PMPOA. Elle a surtout pour objectif de leur donner des bases de connaissances en fertilisation azotée.

Formations dans le domaine informatique. En complément du programme FORMCO national proposé par les établissements d'enseignement supérieur et technique du ministère qui offre une large palette d'actions de formation en informatique dans des domaines variés (SIG, Maîtrise des outils, Analyse et développement, Internet, ... pour un total de 106 actions), une offre complémentaire a été élaborée. Ce complément s'avère nécessaire lorsque :

- l'offre du programme est insuffisante en nombre par rapport au volume de la demande
- l'offre n'existe pas au catalogue (c'est en particulier le cas lorsqu'en cours d'année le Schéma Directeur National des Systèmes d'Information inscrit un nouveau logiciel).

Cette offre est portée à la connaissance des agents par voie de note de service. À ce titre, en 2003 les actions suivantes ont été réalisées :

Titre de l'action	Durée	Nbre d'actions	Nbre total d'agents concernés
Administration Linux/Samba	5 j	2	18
Apache	2 j	1	8
Dreamweaver	4 j	1	8
Formation des ICI			
- Audit Informatique	6 j	1	8
- XML	3 j	1	8
MERISE	4 j	1	25
Migration NT - Windows 2000	3 j	2	16
Échange de pratique NetWare	2 j	1	8
PHP/MySQL	5 j	2	16
Schéma Directeur Local des Systèmes d'information	4 j	1	10
Conduite de projet Web	3 j	1	8
Examens informatiques			
- écrits pupitreurs	3 j	1	68
- écrits analystes	2 j ou 7 j	1	7
- oraux pupitreurs	3 j	1	15
- oraux analystes	1,5 j	1	6
Total		66 jours de formation	229 agents formés

5. La participation aux réseaux des acteurs de la formation continue

Le bureau de la formation continue a une activité d'animation de réseaux qui a notamment pour objectif de :

- donner des informations aux personnels et aux acteurs de la formation, notamment grâce au site FORMCO,
- faciliter les échanges sur les pratiques entre les acteurs, délégués régionaux et responsables locaux de formation,
- veiller à la cohérence et au développement qualitatif de l'ensemble des dispositifs de formation au MAAPAR.

L'animation des réseaux concourant à l'offre de formation continue

La **réunion des responsables** « formation continue » des établissements d'enseignement du ministère concourant à l'offre nationale de formation s'est déroulée du 12 au 14 mai 2003 à l'INFOMA à Nancy. Au cours de cette réunion à laquelle ont participé des délégués régionaux à la formation continue, la note d'orientation pour l'offre de formation de 2004 accompagnée des priorités validées par le comité d'orientation a été présentée.

Les délégués régionaux à la formation continue ont été réunis à 2 reprises.

- la réunion du 1^{er} au 3 avril 2003 a porté sur les bilans 2002 et les programmes régionaux 2003 des délégués régionaux FORMCO, sur les plans locaux de formation des services déconcentrés, sur les entretiens d'évaluation et sur la politique relative aux formateurs internes.
- La réunion du 7 au 9 octobre 2003 a porté sur la présentation de la note d'orientation et des priorités pour l'offre de formation régionale en 2004, sur l'articulation de cette offre avec les plans locaux de formation, sur la mise en ligne à compter de 2004 de l'ensemble de l'offre de formation. Des animateurs de réseaux des personnes ressources juridiques ont participé à une partie de la réunion pour présenter leurs fonctions et aborder l'articulation avec le réseau des délégués régionaux FORMCO. Enfin, les tableaux de bord permettant la remontée des informations statistiques et budgétaires des délégués régionaux au bureau FORMCO ont été discutés afin d'être améliorés.

Les **responsables locaux de formation (RLF)** des services déconcentrés ont été réunis au printemps 2003 au cours de quatre rassemblements interrégionaux. Ces réunions ont porté sur les bilans 2002 et les plans locaux de formation 2003 en particulier les actions intéressantes à faire connaître aux réseaux des responsables locaux de formation, sur les orientations pour les formations en 2004 ainsi que les priorités et sur les systèmes d'information géographique. Les RLF d'administration centrale ont été réunis à deux reprises, notamment pour contribuer à l'élaboration du programme régional.

À l'issue de ces réunions, le bureau FORMCO a piloté un groupe de travail chargé de réfléchir à la dynamique d'élaboration des plans locaux de formation. Ce groupe comprenant des RLF de centrale et de services déconcentrés (secrétaires généraux ou non) ainsi que des délégués régionaux a fait des propositions permettant d'aboutir à la rédaction de la note de service DGA / SDDPRS / N2003-1370 du 2 décembre 2003 relative aux plans locaux de formation de 2004.

Les formateurs internes

La formation des formateurs internes

4 formations ont été proposées en 2003 aux formateurs internes par note de service et se sont déroulées : module de base, concevoir une action de formation, animer une action de formation et animer des groupes d'échanges de pratiques. 48 agents ont participé à ces différentes formations.

Les réseaux de formateurs internes

Certains réseaux ont été réunis cette année pour des journées de bilan et de formation sur l'initiative du bureau FORMCO : management, entretiens d'évaluation, gestion des aides directes, personnes-ressources RDR.

Les relations avec la DGER

Au cours de l'année 2003, le bureau FORMCO a co-animé avec le bureau FORMINFO de la DGER un groupe de travail consacré à la formation continue des personnels dans le cadre de la réflexion engagée sur l'amélioration de la coordination entre les deux DG. L'objectif est d'améliorer le fonctionnement de manière concrète entre les deux directions et d'être plus lisible vis à vis des usagers et des agents. La méthode retenue a été la réalisation d'un état des lieux objectif et concret des procédures faisant intervenir les deux directions, l'établissement d'un diagnostic et la formulation de propositions concrètes d'amélioration. Dans ce cadre, les deux bureaux ont échangé avec la maîtrise d'ouvrage AGORHA en vue d'indiquer leurs souhaits pour l'amélioration du logiciel de gestion des RH dans leur domaine d'activité. Le rapport du groupe de travail « formation continue » a été remis au comité de pilotage DGA/DGER.

II. Statistiques

En 2003, 11 603 agents ont bénéficié de formation, contre 10 965 en 2002 et 10 995 en 2001. Ainsi, 64% des agents de l'administration centrale et des services déconcentrés du ministère ont suivi une formation contre 63% en 2002.

Le ratio du nombre de jours par agents gérés est de 3,05. Il est en diminution par rapport à 2002 (3,16 jours).

En 2003, le nombre de stagiaires atteint 30 528. Il était de 28 431 en 2002. En effet, un même agent a pu bénéficier de plusieurs actions de formation au cours de l'année : il est donc comptabilisé comme stagiaire autant de fois qu'il a participé à une formation. Les femmes (17 234 stagiaires) sont plus nombreuses que les hommes (13 294 stagiaires), tendance qui se confirme ces dernières années.

Au total, 55 158 journées de formation ont été enregistrées en 2003 contre 55 311 en 2002. La durée moyenne de formation par agent formé en 2003 est de 4,75 jours contre 5 jours en 2002.

Les formations techniques et administratives restent les plus nombreuses et les plus suivies en 2003 : Formation pour la gestion et le contrôle des aides directes en SEA, personnes ressources RDR (Règlement de Développement rural), hygiène et sécurité, etc... (16 004 jours en 2003 contre 15 545 jours en 2002).

Cette année, les préparations aux concours représentent 7 163 journées contre 12 391 en 2002. 13% du total des journées ont été consacrés aux préparations aux concours contre 22,41% en 2002. L'année 2002 était une année particulière due notamment au plan SAPIN.

En 2003, il y a également eu moins d'agents concernés par les préparations au concours exceptionnel SASD qui avaient déjà eu lieu en 2002.

Cependant le nombre de jours consacré à ces préparations est supérieur à 2001.

Les formations à l'adaptation à l'emploi, elles, sont en augmentation, ce qui s'explique par les recrutements de 2002 (8 524 jours en 2003 contre 5 418 jours en 2002). Cela est notamment dû à l'adaptation à l'emploi des contrôleurs sanitaires.

À noter également une augmentation dans le domaine management et communication (7 485 jours en 2003 contre 6 162 en 2002), due notamment aux formations aux entretiens d'évaluation.

Évolution par catégorie en nombre de stagiaires et en nombre de journées de 2001 à 2003

Secteur d'activité	Stagiaires			Jours de formation		
	2001	2002	2003	2001	2002	2003
A	8 605	7 155	8 419	16 936	14 223	15 682
B	11 259	10 485	12 667	21 317	21 086	24 385
C, D et Autres	9 783	10 791	9 442	15 648	20 002	15 091
Total	29 647	28 431	30 528	53 901	55 311	55 158

Répartition des thèmes de formation par catégorie en nombre de stagiaires et en nombre de journées en 2003

Thèmes de formation	Cat. A		Cat. B		Cat. C, D et autres		Total	
	stagiaires	Jours	stagiaires	Jours	stagiaires	Jours	stagiaires	Jours
Formations techniques et administratives	3 467	6 279	3 629	6 901	1 897	2 824	8 993	16 004
Management et communication	1 672	3 670	1 549	2 177	1 171	1 638	4 392	7 485
Vie sociale et culturelle	766	823	1 505	1 554	1 401	1 353	3 672	3 730
Préparation aux concours	119	365	871	2 134	1 919	4 664	2 909	7 163
Adaptation à l'emploi	479	1 308	1 968	6 254	529	962	2 976	8 524
Informatique et bureautique	1 916	3 237	3 145	5 365	2 525	3 650	7 586	12 252
Totaux	8 419	15 682	12 667	24 385	9 442	15 091	30 528	55 158

Source : EPICEA.

III. Le budget et la formation continue

	1999	2000	2001	2002	2003
Budget FORMCO – en € (hors INFOMA et actions interministérielles)	6 034 997	6 211 330	6 829 697	6 628 573	5 380 874
Progression (Base 100 en 1999)	100	103	113	110	89

Répartition du budget 2003 de la formation continue par rapport à 2002 et 2001

	2001	% du total 2001	2002	% du total 2002	2003	% du total 2003
Actions nationales	3 116 951	46	2 964 648	45	2 261 782	42
Actions régionales	819 194	12	817 951	12	887 562	16
Actions locales	2 893 550	42	2 845 974	43	2 231 530	42
Total FORMCO	6 829 697	100	6 628 573	100	5 380 874	100



Chapitre V.

Les relations professionnelles

Les relations professionnelles

PREMIÈRE PARTIE

Représentativité des organisations syndicales et droits syndicaux	69
I. Les résultats des élections aux comités techniques paritaires (CTP) de 2003	69
II. Attributions des droits syndicaux	69
III. Résultats des élections aux commissions administratives paritaires (CAP) et commissions consultatives paritaires (CCP)	70

DEUXIÈME PARTIE

Actualité du dialogue social	71
I. Climat social en 2003	71
II. Le dialogue social ministériel	73
1. L'amélioration des statuts et des régimes indemnitaires	73
2. La stratégie ministérielle de réforme	74
3. Le nouveau dispositif d'évaluation et de notation	74
4. L'utilisation des nouvelles technologies de l'information, par les organisations syndicales	74
5. L'attribution des locaux syndicaux	74
III. Le dialogue social local	74

TROISIÈME PARTIE

Ordres du jour des comités techniques paritaires ministériels et centraux	78
I. Les instances consultatives nationales	78
1. Le comité technique paritaire ministériel s'est tenu six fois en 2003	78
2. La section syndicale issue du comité technique paritaire ministériel (CTPM) s'est tenue deux fois en 2003	80
II. Les instances consultatives centrales	80
1. Le comité technique paritaire central « administration centrale » (CTPC-AC) s'est tenu deux fois en 2003	80
2. Le comité technique paritaire central « services déconcentrés » (CTPC-SD) s'est réuni trois fois en 2003	80
3. Le comité technique paritaire central « enseignement agricole et recherche » s'est réuni neuf fois en 2003	81

QUATRIÈME PARTIE

Liste des textes statutaires, indiciaires et indemnitaires publiés en 2003	83
I. La production réglementaire en matière du droit des personnels a été maintenue en 2003 à un bon niveau	83
II. Liste des décrets	83
III. Liste des arrêtés	83

CINQUIÈME PARTIE

La protection juridique des fonctionnaires	89
---	----

Représentativité des organisations syndicales et droits syndicaux

I. Les résultats des élections aux comités techniques paritaires (CTP) de 2003

Afin de déterminer la représentativité des organisations syndicales au sein du ministère, des élections sont organisées tous les trois ans. Le résultat de ces élections permet de renouveler les divers comités techniques paritaires et d'attribuer certains droits syndicaux (locaux, autorisations spéciales d'absence, décharges...).

De nouvelles élections se sont déroulées les 2 et 3 juin 2003. 174 scrutins distincts ont été organisés pour chacun des comités techniques paritaires (instances nationales, départementales, régionales, locales et instances sectorielles : enseignement, services déconcentrés, administration centrale).

Quatre notes de services, disponibles sur l'Intranet du Ministère ont explicité les modalités de mise en œuvres des différentes étapes de l'organisation de ces scrutins, et la dernière note de service, référencée DGA/SDDPRS/N2003-1234 du 21 juillet 2003 donne les résultats détaillés de cette consultation pour chacun des 174 CTP du ministère.

Les résultats de ces élections pour le comité paritaire ministériel (CTPM) ont été les suivants :

Inscrits	Votants	Exprimés	CFDT	CFTC	CGC	CGT	FO	UNSA	FSU	SUD	
46 162	33 549	30 593	4 554	937	675	3237	6 657	3 256	9 548	1 728	
Siège à pourvoir : 15			%	14,89	3,06	2,21	10,58	21,76	10,64	31,21	5,65
Sièges pourvus : 15			Sièges	2	0	0	1	4	2	5	1

II. Attributions des droits syndicaux

→ Les autorisations spéciales d'absence :

Les autorisations spéciales d'absence (ASA) sont accordées en application de l'article 14 du décret n°82-447 du 28 mai 1982 relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique.

La répartition des ASA a été établie en distinguant deux niveaux de représentativité et en procédant à une agrégation entre :

- les résultats au scrutin du comité technique paritaire ministériel (CTPM),
- les résultats acquis au sein des divers CTP locaux.

Répartition par agrégation des résultats nationaux et locaux :

Le total des journées d'ASA obtenues par les organisations syndicales suite aux élections de juin 2003 est supérieur de 1039 journées par rapport à celles qui ont été réparties au titre des élections précédentes.

Organisations syndicales	Au titre de la représentativité nationale	Au titre de la représentativité locale	Agrégation des résultats
CFDT	780,5	786	1 566,5
CFTC	161	147	308
CGC	115	85	200
CGT	557	581	1138
FO	1 146	1 122	2268
UNSA	560,5	562	1 122,5
FSU	1 645	1 655	3300
SUD	298	139	437
SNIGREF		92	92
SNISPV		82	82
STC		11	11
Total de nombres de journées	5 263	5 262	10 525

Soit 21 050 feuilles de couleur réparties entre les organisations syndicales (1 feuille = 4 heures d'ASA)

→ Les décharges d'activité de service à titre syndical :

Les décharges de service sont accordées en application de l'article 16 du décret n°82-447 du 28 mai 1982 relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique. En application du décret du 28 mai 1982, et suite aux élections de juin 2003, le quota théorique global de décharges de service s'élève à 127.

Ces décharges ont été réparties sur la base de leurs résultats entre les huit organisations syndicales autorisées à se présenter au scrutin du CTPM (CFDT, CFTC, CGC, CGT, FO, FSU, UNSA, SUD). Une organisation ayant obtenu moins de 3% des voix à ce scrutin bénéficie, sur une base forfaitaire, de l'attribution d'une décharge de service correspondant à un temps plein (CGC). Une autre organisation, qui a obtenu plus de 3% se voit accorder deux décharges.

Les 124 décharges restantes ont ensuite été réparties entre les six autres organisations syndicales conformément à leurs résultats obtenus au scrutin du CTPM.

Afin de tenir compte de la représentativité au niveau local, deux décharges supplémentaires ont par ailleurs été accordées aux organisations syndicales qui n'ont pas été autorisées à se présenter au niveau national, mais dont les candidatures ont été retenues parmi les divers scrutins locaux (SNIGREF et SNISPV).

Ainsi, le nombre effectif de décharges de service au ministère chargé de l'agriculture s'élève à 129.

L'attribution des décharges de service en 2003 s'établit ainsi qu'il suit :

Organisations syndicales	Décharges de service attribuées suite à l'élection de 1996	Décharges de service attribuées suite à l'élection de 2000	Décharges de service attribuées en 2003	Évolution 2003/2000 (arrondi au 1/10)
CFDT	23,7	23,5	19,4	- 4,1
CGT	10,4	11	13,8	+ 2,8
FO	27,6	26,8	28,5	+ 1,7
UNSA	8,6	10,2	13,9	+ 3,7
FSU	33,7	36,5	40,8	+ 4,3
SUD	0	1	7,4	+ 6,4
CFTC	1	1	2	+1
CGC	1	1	1	0
SNISPV (et ex FSAVAE)	1	1	1	0
SNIGREF (et ex SNIGREF+SNIA)	2	2	1	- 1
Total	109	114	129	+ 15

D'une manière générale, toutes les décharges accordées ne sont pas systématiquement utilisées par les syndicats. Le chiffre 2003 n'est pas disponible pour cause d'élection en cours d'année civile, mais, pour mémoire, en 2002, sur 114 décharges réparties, 105,5 ont été réellement utilisées.

Le nombre d'agents bénéficiant de décharges varie selon la politique de chaque syndicat qui peut, soit concentrer son quota de décharges sur un petit nombre d'agents en attribuant des décharges importantes (entre 70 à 100 % d'un équivalent temps plein) ou au contraire, répartir son quota de décharges sur un grand nombre d'agents en attribuant des « petites décharges » (4 ou 20 %).

III. Résultats des élections aux commissions administratives paritaires (CAP) et commissions consultatives paritaires (CCP)

Pourcentages des voix obtenues par les différentes organisations syndicales aux commissions administratives paritaires et aux commissions consultatives paritaires au 31 décembre 2003 :

Service CAP	FO	FSU	CFDT	UNSA	CGT	SUD rural	non fédérés	Total
Administration centrale	197	0	505	91	89	0	58	940
Services déconcentrés	3 500	687	1 405	2 022,5	1 169	224,5	1 982	10 990
Corps commun AST			24	38	28			90
Enseignement agricole	1 212	4 482	1 060	165	595	118	27	7 659
Total partiel	4 909	5 169	2 994	2 316,5	1 881	342,5	2 067	19 679
Personnel contractuel	102	301	212	24	34	0	19	692
Total général	5 011	5 470	3 182	2 340,5	1 887	342,5	2 086	20 281
% correspondant des voix	24,71	26,97	15,69	11,54	9,30	1,69	10,29	100,00
Total général (non compris les résultats des non fédérés)	5 011	5 470	3 182	2 109	1 887	342,5		18 001,5
% correspondant des voix	27,84	30,39	17,68	11,72	10,48	1,90		100,00

Actualité du dialogue social

I. Climat social en 2003

L'année 2003 a été caractérisée par un nombre plus important qu'à l'accoutumée de jours de grève et, d'une manière générale, par une forte mobilisation des personnels, tant à l'occasion des mouvements d'ampleur nationale qui ont affecté tous les services du ministère qu'à l'occasion des mouvements locaux et sectoriels. Au niveau national, les syndicats ont principalement appelé à protester contre la réforme des retraites, la mobilisation ayant atteint un point culminant le 13 mai 2003, jour où 38% de grévistes ont été recensés. Dans le secteur de l'enseignement agricole, les personnels se sont principalement mobilisés contre la réforme des retraites, le transfert des ATOS aux collectivités territoriales, la précarité de l'emploi, la suppression de surveillants et l'insuffisance des moyens affectés aux établissements d'enseignement. Dans ce secteur, un maximum de 29% de grévistes ont été recensés le 28 janvier 2003. Enfin, les directions départementales des services vétérinaires ont également été touchées par divers mouvements visant notamment à demander l'harmonisation des régimes indemnitaires au sein du secteur vétérinaire, le paiement des indemnités pour travail de nuit et la régularisation des dossiers de titularisation.

Cessations collectives et concertées du travail en 2003 au ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires rurales

Mouvements d'ampleur nationale

Date	Organisations syndicales ayant appelées à la grève et revendications	Nb d'agents en service	Nb de grévistes	% de grévistes
3 avril 2003	Plusieurs organisations syndicales de la fonction publique (CGT, FO, UNSA, FSU, CFDT, CFTC, CGC, SUD RURAL) ont appelé en commun à une journée de manifestation pour l'amélioration et la garantie du système de retraite.	30 244	8 321	27,5
13 mai 2003	Plusieurs organisations syndicales, notamment l'UNSA, la CFTC, la CFDT, FO, le Groupe des 10-SUD et la FSU ont organisé une journée de grève pour protester contre la réforme du régime des retraites.	34 921	13 244	37,9
19 mai 2003	La CGT, FO, l'UNSA, la FSU et la CFTC ont appelé tous les personnels à la grève afin de peser sur les délibérations des conseils supérieurs des fonctions publiques portant sur l'avenir du système des retraites.	28 664	5 118	17,8
26 mai 2003	Mot d'ordre intersyndical de grève nationale dans tous les services du ministère pour protester, comme le 13 mai 2003, contre la réforme des retraites et, dans la secteur de l'enseignement, pour défendre le service public (opposition à la décentralisation, accroissement des moyens).	10 056	1 114	11
27 mai 2003	Poursuite et renforcement du mouvement engagé le 26 mai (le nombre de directions départementales touchées par le mouvement de protestation s'est sensiblement accru de telle sorte que le nombre de d'agents en service recensés a plus que doublé).	23 085	3 634	15,7
28 mai 2003	Poursuite du mouvement engagé le 26 mai.	4 597	441	9,5
19 juin 2003	Mot d'ordre de l'UGFF CGT pour « soutenir les revendications relatives au projet de loi portant réforme des retraites ».	16 015	711	4,4

Mouvements sectoriels ou locaux

Date	Organisations syndicales ayant appelées à la grève et revendications	Nb d'agents en service	Nb de grévistes	% grévistes
du 13 au 17 janvier 2003	Le SNETAP-FSU, du 13 au 17 janvier 2003			
	SUD RURAL, du 13 au 17 janvier 2003			
	La CFDT, le 17 janvier 2003			
	Mouvements de protestation contre le réforme qui vise les maîtres d'internat, les surveillants d'externat, les aides éducateurs et les emplois jeunes, dans l'enseignement agricole public et en faveur du renforcement des dotations des établissements dans ce domaine et la pérennisation des emplois jeunes.			
	14 janvier : personnels d'éducation et de surveillance ;	171	11	6,4
15 janvier : idem	244	25	10,2	
16 janvier : idem	347	20	5,8	
17 janvier : personnels d'éducation et de surveillance, enseignants / formateurs et ATOSS.	7 481	655	8,7	
20 et 21 janvier 2003	Le SYGMA-CFDT, SUR RURAL, CGT et FO ont appelé les personnels des services vétérinaires à faire grève notamment pour protester contre l'annonce de montants de primes différents dans le corps des contrôleurs sanitaires, dans les DDSV comme à la DGAL.			
	20 janvier	3 620	627	17,3
	21 janvier	3 483	394	11,3
28 janvier 2003	La CGT, le SGEN-CFDT, le SNETAP-FSU et le SFOERTA ont appelé à faire grève dans l'enseignement agricole public pour demander, entre autres, des créations nettes d'emplois, la résorption des emplois précaires, le maintien des ATOSS et des IATOS dans la fonction publique de l'État.	21 122	6 072	28,7
11 et 12 février 2003	SUD RURAL, la CGT et FO ont appelé les personnels des services vétérinaires à faire grève, soit pour couvrir les mouvements de grève locaux (SUD RURAL et FO), soit pour demander l'harmonisation des primes, la régularisation des dossiers de titularisation, le paiement des indemnités pour travail de nuit, le reprise de l'ancienneté de tous les préposés sanitaires à temps incomplet (CGT).			
	11 février	2 153	99	4,5
	12 février	1 857	54	3
18 mars 2003	L'intersyndicale de l'éducation nationale (FAEN, FERC-CGT, FSU, SGEN-CFDT, UNEF) ainsi que le SFOERTA et le Syndicat UNSA-Éducation ont appelé à une journée de grève des personnels de l'enseignement agricole (technique et supérieur) pour le maintien des missions de tous les personnels de l'éducation au sein de la fonction publique de l'État, le retrait du projet de loi sur les assistants d'éducation, d'autres choix budgétaires pour améliorer le service public d'éducation, le refus du démantèlement des régimes de retraite.	14 876	3 159	21,2
6 mai 2003	L'intersyndicale de l'éducation nationale (FAEN, FERC-CGT, FSU, SGEN-CFDT, UNEF) ainsi que le SFOERTA et le Syndicat UNSA-Éducation ont appelé à une nouvelle journée de grève fondée sur des revendications identiques à celles du 18 mars 2003.	17 192	1 794	10,4
22 mai 2003	Mot d'ordre intersyndical de grève nationale dans l'enseignement agricole, d'opposition à la décentralisation, à la mise en place des assistants d'éducation, à la réforme des retraites.	6 970	1 377	19,7
23 mai 2003	Poursuite du mouvement de grève du 22 mai concernant le secteur de l'enseignement technique agricole.	7 167	547	7,6

Date	Organisations syndicales ayant appelées à la grève et revendications	Nb d'agents en service	Nb de grévistes	% grévistes
2 juin 2003	Un mouvement de grève soutenu par le SNETAP-FSU mais n'ayant pas fait l'objet d'un mot d'ordre national a été organisé dans certains établissements d'enseignement technique et supérieur agricole publics en faveur du retrait des projets sur le transfert de personnels aux collectivités locales et contre la suppression des surveillants, la non reconduction des aides éducateurs et la réforme des retraites.		enseignants 8,94 % ATOSS ; 6,46 % MI/SE ; moyenne : 8,22 %.	
3 juin 2003	Poursuite du mouvement de grève susmentionné, engagé le 2 juin.	3756	748	20
4 juin et 16 juin 2003	Poursuite des mouvements susmentionnés, des 2 et 3 juin 2003. Très faible taux de grévistes répartis inégalement sur le territoire. 4 juin 16 juin			80 quelques unités

Nota : Par ailleurs, les syndicats SUD-RURAL et SNETAP-FSU ont lancé en février, mars et septembre 2003 des appels à la grève qui n'ont donné lieu à aucune mobilisation quantifiable :

Date	Organisations syndicales ayant appelées à la grève et revendications
- du 27 janvier au 1 ^{er} février 2003 - du 3 au 8 février 2003 - du 10 au 15 février 2003 - du 17 au 22 mars 2003	Quatre mouvements de grève lancés par SUD RURAL pour protester contre la réforme visant les maîtres d'internat, les surveillants d'externat, les aides éducateurs et les emplois jeunes dans l'enseignement agricole.
3 février 2003	Mouvement de grève lancé par le SNETAP-FSU au lycée professionnel horticole de Niort, pour protester contre la décision de licenciement prononcée à l'encontre d'un professeur stagiaire de l'établissement.
Rentrée scolaire 2003	SUD RURAL et le SNETAP-FSU ont déposé un préavis de grève portant notamment sur le manque de moyens, les insuffisances du budget 2004, la revendication du maintien des ATOSS dans la fonction publique de l'État.

II. Le dialogue social ministériel

Au cours de l'année 2003, les organisations syndicales ont eu l'occasion d'exprimer leurs positions sur de nombreux textes statutaires et indemnitaires mais aussi sur plusieurs grands dossiers généraux intéressant l'ensemble des services et de la communauté de travail du ministère ou très directement liés au fonctionnement quotidien des organisations syndicales. Les thèmes répertoriés ci-dessous ont été abordés à plusieurs reprises au sein du CTP ministériel, de la section syndicale de cette instance et de divers groupes de travail formellement constitués.

1. L'amélioration des statuts et des régimes indemnitaires

Dix-neuf projets de décrets statutaires, indemnitaires ou réorganisant le conseil général vétérinaire ont fait l'objet d'un examen par le CTP ministériel en 2003.

Les décrets statutaires ont porté sur une grande variété de corps (voir le II de la IV^{ème} partie, ci-après).

En parallèle, la section syndicale issue du CTP Ministériel et plusieurs groupes de travail ont eu à connaître de la revalorisation de la filière administrative, de l'emploi non titulaire, des textes relatifs à la mise en œuvre du nouveau dispositif de notation et d'évaluation, des stratégies ministérielles de réforme, de l'attribution des locaux syndicaux et de l'utilisation des NTIC par les organisations syndicales.

2. La stratégie ministérielle de réforme

Conformément à la volonté exprimée par le ministre Hervé GAYMARD, les organisations syndicales ont été associées à la construction de la réflexion sur la stratégie de réforme mise en œuvre par le ministre en application de la politique de réforme de l'État voulue par le Premier ministre.

La réflexion s'est principalement articulée autour de 5 grands thèmes : la modernisation de la gestion financière, l'adaptation de l'organisation des structures du ministère, la simplification administrative et le développement des technologies de l'information et de la communication, et les mesures de décentralisation.

La concertation avec les organisations syndicales, organisée par le directeur général de l'administration, a atteint un point culminant avec la présence du ministre aux réunions du CTP Ministériel tenues le 9 juillet et le 9 octobre 2003. À cette occasion, le ministre a exposé de manière détaillée les grands axes de la stratégie de réforme du ministère et a instauré un très large dialogue avec les organisations syndicales. Celles-ci, d'une manière générale, ont adhéré au principe même de la réforme mais ont cependant exprimé des réserves, des inquiétudes, voire des désaccords sur certains points de la réforme.

C'est à la fin du mois d'octobre 2003 que le ministre a présenté la stratégie de réforme du ministère devant la commission des finances de l'Assemblée nationale.

3. Le nouveau dispositif d'évaluation et de notation

Le nouveau dispositif d'évaluation et de notation des personnels du ministère proposé par la direction générale de l'administration à compter de l'année 2004, en application du décret n° 2002-682 du 29 avril 2002, a été traité à plusieurs reprises dès le printemps 2003, dans le cadre d'un groupe de travail ad hoc issu du CTP ministériel puis au sein même de cette instance. Ce dispositif, très novateur par rapport à la réglementation existante, a particulièrement mobilisé les organisations syndicales. Il a fait l'objet d'un intense échange de vues entre l'administration et les représentants syndicaux, qui a conduit à des modifications substantielles des projets en cours mais aussi au constat de désaccords persistants sur certains points, dont il a été convenu de débattre en 2004, à l'occasion de la poursuite de la concertation engagée.

4. L'utilisation des nouvelles technologies de l'information, par les organisations syndicales

Cette question a été traitée à deux reprises à l'automne 2003, dans le cadre d'une section syndicale ministérielle. Au cours des réunions tenues, l'administration a confirmé le droit des organisations syndicales d'accéder aux nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) et de les utiliser dans le cadre de leurs activités syndicales. Ont été initiés l'ensemble des travaux nécessaires à la rédaction, pour le début de l'année 2004, d'une charte ministérielle sur l'utilisation des NTIC par les organisations syndicales. Les représentants syndicaux ont notamment pu examiner les premières propositions de l'administration sous un angle juridique et sous un angle technique et contribuer ainsi à leur amélioration.

5. L'attribution des locaux syndicaux

À la suite de la consultation générale des personnels organisée en juin 2003, un groupe de travail administration/organisations syndicales s'est réuni à 2 reprises, à l'automne, pour examiner le répartition des locaux syndicaux telle qu'elle devait être réalisée en tenant compte du nouveau paysage syndical né des résultats de la consultation. Le groupe de travail s'est assigné pour objectif de parvenir à un accord général au début de l'année 2004.

III. Le dialogue social local

Le dialogue social local se déroule dans de multiples comités techniques paritaires (CTP) : notamment dans les 10 CTP spéciaux, les 92 CTP départementaux (hors CTP DRAF/DDAF), les 22 CTP régionaux DRAF, les 22 CTP régionaux du secteur de l'enseignement agricole, les 4 CTP des départements d'Outre-Mer, et les 19 CTP centraux des établissements d'enseignement supérieur agricole et vétérinaire.

→ Fréquence des CTP dans les directions départementales

Parmi les DDAF/DDSV ayant transmis les informations qui leur ont été demandées (Outre-mer inclus) :

- 14 % ont organisé 1 CTP en 2003
- 44 % ont organisé 2 CTP en 2003;
- 29 % ont organisé 3 CTP en 2003 ;
- 13 % ont tenu 4 CTP en 2003.

Aucune structure n'a tenu plus de 4 CTP dans l'année.

→ Fréquence des CTP régionaux

Parmi les DRAF ayant transmis les informations qui leur ont été demandées :

- 19% ont tenu un CTP en 2003 ;
- 50% ont tenu deux CTP en 2003 ;
- 31% ont tenu trois CTP en 2003.

Une DRAF a tenu 4 CTP en 2003.

→ Fréquence des CTP régionaux de l'enseignement

S'agissant des CTP régionaux de l'enseignement agricole :

- 19% ne se sont tenus qu'une fois en 2003;
- 50% se sont tenus deux fois en 2003 ;
- 19% se sont tenus trois fois en 2003 ;
- 12% se sont tenus quatre fois en 2003.

→ Les questions générales abordées en 2003

Les principaux sujets traités au sein des CTP départementaux, classés par ordre de fréquence, ont été :

Pourcentage des CTP au sein desquels ce point d'ordre du jour a été inscrit au moins une fois

94%	Formation (bilan 2002, plan 2003, projets 2004).
86%	Budget (bilan, prévision, répartition, moyens des services).
71%	RIALTO/ARTT (bilan de l'ARTT, modification du RIALTO, ponts, dépassement des horaires, CET, GESTOR...).
56%	Entretiens d'évaluation.
52%	Effectifs, hors vacataires (évolution , ouverture de postes, mobilité, ...).
51%	Installation des CTP (mise en place des nouveaux CTP, règlement intérieur, ...).
46%	Primes et modulations.
46%	Locaux (répartition, aménagement, travaux, projets immobiliers, déménagements, locaux syndicaux, ...).
44%	Plan d'orientation stratégique.
32%	Organisation des services, organigramme (DDAF seules, DDSV seules, regroupement DDAF/DDSV, missions communes).
26%	Hygiène et sécurité (CHS, évaluation et prévention des risques, ...).
23%	Décentralisation.
22%	Informatique (sécurité informatique, formations à divers logiciels, projets informatiques, équipements, ...).
21%	Notation, avancement.
21%	Véhicules automobiles (gestion du parc automobile et du parking).
19%	Consultation générale des personnels (information).
19%	Vacataires (crédits, statut, gestion, ...).
19%	ASMA (bilan 2002, budget, élections, ...).
18%	Accueil physique et téléphonique.
17%	Stratégie ministérielle de réforme.
14%	Problèmes spécifiques aux abattoirs (RIALTO, travail de nuit, affectations, primes, ...).
Plus rarement :	Restauration collective, Gestion du courrier, Échelon régional des DSV, Inspections IGA/COPERCI, LDTR, LOLF, frais de déplacement.

Les sujets traités au sein des CTP des DRAF :

Seules sont mentionnées les régions qui ont communiqué les sujets traités au sein des CTP

Région	Points principaux des ordres du jour par mots-clés
ALSACE (DRAF/DDAF)	Prime/Moyens humains et matériels/Gestor/Formation au management/ Décentralisation/Livret d'accueil/ Locaux de la DDAF et de la subdivision de Sarre-Union/Statut des ouvriers de l'III/Canicule 2003 (enseignements à tirer).
AQUITAINE	Bilan des CHS/Résultats aux examens 2003/Rentrée scolaire 2003/Structures pédagogiques.
BASSE-NORMANDIE	Formation continue/ARTT-RIALTO/Budget/Organigramme de la DRAF/Déménagement de la DRAF/Entretiens d'évaluation/Primes (mensualisation)/Rapprochement des secrétariats de la DDAF et de la DRAF/Compte épargne temps/Installation du nouveau CTP/Recrutement sans concours (e2)/Organigramme de la DRAF/Locaux/Livret d'accueil/Stratégie ministérielle de réforme/ E-formation.
HAUTE-NORMANDIE	Règlement intérieur du CTP/Entretiens d'évaluation/Plan de formation/Primes (critères de répartition)/ Décentralisation/Effectifs scolarisés/Budget.
BOURGOGNE	Plan informatique/CBS/Mouvements du personnel/Règlement intérieur du CTP/Notation/Primes (modulation)/Entretiens d'évaluation/RIALTO/Budget/Organisation interne de la DRAF/Regroupement DRAF/DDAF (projet)/Rôle du CTP.
BRETAGNE	Primes (modulation)/Mouvements du personnel/Effectif scolarisés/Décentralisation (impact sur les effectifs)/Réorganisation des services/Budget/Fusion DRAF/DDAF (projet).
CHAMPAGNE-ARDENNE	RIALTO (projet)/Budget/Formation continue des personnels (plan/Locaux/Mouvements du personnel/Règlement intérieur du CTP/Primes/Entretiens d'évaluation.
CORSE	Élections 2003/Budget/Formation continue des personnels/Primes (modulation)/Projet d'orientation stratégique/Convention État/CTC (enseignement)/Composition du CTP/ARTT-RIALTO/Mouvements du personnel/Déménagements.
FRANCHE-COMTÉ	Budget/Mouvements du personnel/Démarche qualité/Entretiens d'activité/Notation/Avancement/Compte épargne temps/Congés (report).
ILE-DE-FRANCE	Budget/Déménagement de la DDSV 93/RIALTO de la DDSV 93/Gestion du temps/Synergie entre services/Laboratoire vétérinaire de Rungis/Décentralisation (conséquences)/Entretiens d'activité/Réforme des retraites/Restauration collective/ ARTT-RIALTO/Formation continue/Crédits/CHS.
LANGUEDOC-ROUSSILLON	ARTT/Projet d'orientation stratégique/Entretiens d'évaluation/Notation/Restauration collective/Standard (accueil)/Rapport COPERCI/Budget/Formation continue/Réforme des retraites/Consultation générale/Ouverture de postes.
LIMOUSIN	SM/Projet d'orientation stratégique/Pôles régionaux/Notation/Primes (modulation).
LORRAINE	Effectifs/Regroupement de services/ DGF/ARTT/Consultation générale du personnel/Formation continue/Recrutement en E2/SM/Politiques du ministère/Charte Marianne.
MIDI-PYRÉNÉES	Budget/Formation continue/Projet d'orientation stratégique/.Regroupement immobilier DRAF/DDAF/DDSV (projet).
NORD-PAS-DE-CALAIS	ARTT/RIALTO/Parc automobile/Formation continue/Entretiens d'évaluation/Ingénierie publique/Décentralisation/ Primes (modulation)/ NBI.
PICARDIE	Budget/Décentralisation/LOLF/Compte-épargne temps/Consultation générale du personnel/Projet d'orientation stratégique/Évaluation et prévention des risques/Projet Internet/Plan informatique/GRH/Entretiens d'évaluation/ Formation continue/Installation du nouveau CTP/Réforme de la PAC/ LDTR/Décentralisation/SMR/Accueil/RIALTO.
POITOU-CHARENTES	Formation continue/Projet d'orientation stratégique/Mobilité interne/Formation continue/RIALTO/Démarche qualité/Primes/Règlement intérieur du CTP/Fonctionnement du CHS.
PACA	RIALTO/Mouvements du personnel/Primes/Organisation des services/Déménagements/Réorganisation du Secrétariat général.

Les sujets traités au sein des CTP SRFD :

Seules sont mentionnées les régions qui ont communiqué les sujets traités au sein des CTP

Région	Points principaux des ordres du jour par mots-clés
ALSACE	Bilan des examens 2003, rentrée scolaire 2003 (effectifs scolarisés, personnel, structures), RIALTO des EPL, missions régionales.
BOURGOGNE	Structures pédagogiques 2003-04 et 2004-05 / Moyen et effectifs scolarisés de la s rentrée 2003 /Bilan de l'année scolaire2003/ Formation par apprentissage et formation professionnelle continue/ CES-CEC (bilan 2003-2003)/Emplois jeunes (bilan)/Heure mensuelle de concertation ATOSS (bilan) /création du CFA de Saône-et-Loire/Fusion de 2 EPL /Projet régional de l'enseignement agricole public.
CENTRE	Enquête ATOSS/ Projet régional de l'enseignement agricole public/Formation initiale/Rentrée scolaire 2003/Structures pédagogiques/Formation professionnelle continue/Apprentissage/Formation des personnels/Examens 2003/Emplois-jeunes/Assistants d'éducation/ Coopération internationale. Décentralisation (TOS)/ Insertion et égalité des chances/ Développement durable/Projet régional de l'enseignement agricole public.
CHAMPAGNE-ARDENNE	RIALTO / CHS / PRFP 2002-03 / PRIMO / Structures pédagogiques 2003 et 2004 / Gestion des moyens 2002-2003 /Personnels et moyens 200362004/ Filières par l'apprentissage 2003/ Programmer régional de formation professionnelle/ Hygiène et sécurité/ Formation des personnels / Bilan des examens 200-20032/Rentrée 2003 (effectifs scolarisés, apprentis, personnels) Structures pédagogiques (évolution).
CORSE	Rentrée 2003 (effectifs scolarisés ,classes, DGH)/Structures pédagogiques (évolution)/Bilan examens 2003 /Programme formation professionnelle agricole 200320-04/ Formation par apprentissage (effectifs, formations)/ Activités des GRAF, DRIF et DRTIC/ Développement durable, insertion, animation du monde rural et coopération internationale/Projet régional de l'enseignement agricole public/ARTT/RIALTO.
FRANCHE-COMTÉ	Résultats des examens 2003/ARTT / Rentrée 2003 (effectifs scolarisés, structures pédagogiques, moyens)/ Reclassement des agents contractuels/Recrutement des assistants d'éducation/ MAYA/ Situation des CES-CEC/Hygiène et sécurité/ Formation continue des personnels/Consultation générale 2003/Rapport de l'Inspection et rôle des ATOSS/ RIALTO (bilan et actualisation)/Structures pédagogiques 2004/Emplois gagés/Création de postes/Concours réservés (bilan)/ fonds social lycéen (bilan).
LANGUEDOC-ROUSSILLON	Structures pédagogiques/Enseignements optionnels facultatifs/MIL et MAR/ Effectifs (évolution prévisionnelle)/Dotation en personnels/Liste des ACER et ACE/Reclassement des ACR (point).
LORRAINE	Rapport ATOSS /CHS Établissements (comptes rendus)/VAE/PRIMO et développement durable/Insertion/Formation des personnels (bilan)/ PREAL/Rentrée 2003 (préparation)/Structures 2004/Crédits déconcentrés/CRIPT/Décentralisation (transfert des TOSS)/ CTPR (mise en place)/ Rentrée 2003 (effectifs, moyens) Plan régional de formation 2003-2004/Formation professionnelle continue et apprentissage/Plan régional de l'enseignement agricole public/Débat sur l'école
MIDI-PYRÉNÉES	Situation des CFPPA (point)/Affectation multiple (procédure)/Projet régional de l'enseignement agricole public/Rentrée scolaire 2004 (préparation)/ affectation des agents contractuels/Dotation globale horaire/Crédits heures sup et vacations/Rentrée scolaire 2003 (bilan)/Résultats aux examens 2003/3Projet s de structures/Activité animation (point).
NORD-PAS-DE-CALAIS	Rentrée 2003-2004/ Programme régional de formation des personnels/Règlement intérieur (approbation)/ / Projet régional de l'enseignement agricole public et PRIMO/Structures pédagogiques 2004-2005.
PAYS DE LA LOIRE	Structures de formation actée 2003-2004/Bilan des crédits de vacation/ Dé précarisation des personnels et reclassement des contractuels/Formation continue des personnels/rentrée scolaire 2003/ Projet régional de l'enseignement agricole public/Résultats aux examens 2003/Rentrée scolaire 2003/Orientations 2003-2004 de l'enseignement agricole/Structures pédagogiques 2004-62004/Crédits (dotation et répartition)/Point sur les personnels/Situation des assistants d'éducation.
PICARDIE	Résultats aux examens 2003/Effectifs scolarisés 200362004/Structures pédagogiques/ ouverture et fermeture de classes (bilan)/Personnels et crédits/ formation professionnelle continue et apprentissage (bilan)/Questions syndicales.
POITOU-CHARENTES	Formation continue des personnels (bilan 2002, orientations 2004)/Apprentissage et formation continue (bilan)MAR-MIL 2002-2004/RIALTO (dérogations)/Emplois jeunes (situation)/Structures pédagogiques 2003/Résultats aux examens 2003/effectifs élèves et apprentis 2003/Personnels enseignants et non enseignants et moyens alloués/Structures pédagogiques 200462004.
RHÔNE-ALPES	Dotation régionale en personnel/Évolution des structures 2002-2003/Gestion des moyens 2002-2003 (MAYA)/Vie sc laire/Mission insertion/Formation/recrutement en E2/TEPETA(postes attribués)Protocole des personnels payés sur budget.

Ordres du jour des comités techniques paritaires ministériels et centraux

I. Les instances consultatives nationales :

1. Le comité technique paritaire ministériel s'est tenu six fois en 2003

(3 réunions du comité, convoquées le 20 mars, le 22 mai et le 26 juin 2003, ont été boycottées par les organisations syndicales).

Date	Ordre du jour
20 février	<ol style="list-style-type: none"> 1. Projet de décret modifiant le décret n° 2002-261 du 22 février 2002 relatif au statut particulier du corps des ingénieurs du génie rural, des eaux et de forêts (consultation). 2. Projet de décret fixant les conditions d'intégration dans différents corps de fonctionnaires des personnels de l'association pour la gérance des écoles de formation maritime et aquacole en application du 1^{er} alinéa de l'article 212 de la loi n° 2002-73 du 17 janvier 2002 de modernisation sociale (consultation) ; Point retiré de l'ordre du jour. 3. Projet de décret portant création d'un 3^{ème} concours de recrutement de certains personnels de l'enseignement agricole et des lycées d'enseignement maritime aquacole (consultation). 4. Projet de décret fixant les conditions exceptionnelles d'intégration d'agents non titulaires du ministère de l'écologie et du développement durable dans le corps des techniciens des services du ministère chargé de l'agriculture (consultation). 5. Projet d'arrêté prorogeant le mandat des membres de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des ingénieurs d'étude du ministère chargé de l'agriculture (consultation). 6. Projet de décret portant composition, missions et organisation du conseil général vétérinaire (consultation). 7. Projet d'arrêté interministériel portant organisation et attributions de la DGFAR et projet d'arrêté ministériel relatif à l'organisation e la DGFAR (Information). 8. Point d'information sur la stratégie ministérielle de réforme ; (Pas de document). 9. Questions diverses.
8 avril	<ol style="list-style-type: none"> 1. Approbation du compte rendu du CTPM du 19 décembre 2002 (consultation). 2. Projet de décret modifiant le décret n°96-501 du 7 Juin 1996, modifié, portant statut particulier du corps des techniciens supérieurs des services du ministère chargé de l'agriculture (consultation) ; Point retiré de l'ordre du jour. 3. Projet de décret modifiant le décret n°92-171 du 21 février 1992 portant statuts particuliers des corps d'enseignants chercheurs des établissements d'enseignement supérieurs publics relevant du ministre chargé de l'agriculture (consultation). 4. Projet de décret portant création d'un 3^{ème} concours de recrutement de certains personnels de l'enseignement agricole et des lycées d'enseignement maritime aquacole (consultation) ; Point retiré de l'ordre du jour. 5. Projet de décret modifiant le décret n° 97-364 du 18 avril 1997 portant statut des contrôleurs du travail (consultation). 6. Point d'information sur la décentralisation. 7. Questions diverses. <p>À la demande de FO :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La commission de suivi RTT du MAAPAR devait se réunir fin 2002, quand la réunissez vous ? - Primes et indemnités 2002 et 2003 pour les services déconcentrés, taux moyens et coefficients ? - Primes des contrôleurs sanitaires ? - Reliquat des primes abattoirs 2002 ? <p>À la demandede l'UNSA :</p> <ul style="list-style-type: none"> - NBI en DDSV ? - Bilan des acceptations et refus de candidatures pour la consultation générale 2003 ? <p>À la demande de la CFDT :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Situation des reports de crédits 2002 et gels des crédits 2003 ? - Situation des agents détachés au regard de la garantie de leur rémunération ? <p>À la demande de l'Administration :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mensualisation des primes versées aux personnels ? - Décret du 26 avril 2002 sur l'évaluation et la notation des fonctionnaires ?

Date	Ordre du jour
9 juillet	<p>1^{ère} partie de réunion (14H00 – 15H45) : 1. Intervention de Monsieur le Ministre et discussion sur les orientations budgétaires pour 2004 et la réforme de l'État.</p> <p>2^{ème} partie de réunion (15H45 – 18H45) : 2. Approbation du compte rendu du CTPM du 21 Novembre 2002 (Consultation).</p> <p>3. Projet d'arrêté prorogeant le mandat des membres de la commission consultative paritaire compétente pour les emplois de direction de 1^{ère} et 2^{ème} catégories d'établissements publics d'enseignement technique relevant du ministre chargé de l'agriculture (Consultation).</p> <p>4. a) Projet de décret modifiant le décret n° 91-921 du 12 septembre 1991 relatif aux conditions de nomination et d'avancement dans les emplois de direction des établissements publics d'enseignement technique relevant du ministre chargé de l'agriculture (Consultation).</p> <p>b) Projet de décret modifiant le décret n°97-361 du 11 avril 1997 instituant une nouvelle bonification indiciaire en faveur de certains personnels de direction des établissements publics d'enseignement technique agricole (Consultation).</p> <p>5. Projet de décret fixant les conditions de recrutement et d'emploi des assistants d'éducation dans les établissements publics de l'enseignement agricole (Consultation).</p> <p>6. Projet de décret modifiant le décret n°94-955 du 3 novembre 1994, fixant les dispositions statutaires applicables au corps des ouvriers d'entretien et d'accueil, des ouvriers professionnels et des maîtres ouvriers des établissements d'enseignement agricoles publics (Consultation).</p> <p>7. Projet de décret modifiant le décret n°96-501 du 7 juin 1996, modifié, portant statut particulier du corps des techniciens supérieurs des services du ministère chargé de l'agriculture (Consultation).</p> <p>8. Projet de décret fixant les conditions exceptionnelles d'intégration de certains personnels non titulaires de l'établissement public « les Haras nationaux » dans des corps de fonctionnaires des catégories A, B et C (Consultation).</p> <p>9. Questions diverses.</p>
18 septembre	<p>1. Stratégies ministérielles de réforme (discussion).</p> <p>2. a) Projet de décret modifiant le décret n°96-1062 du 5 décembre 1996 relatif aux conditions de nomination et d'avancement dans l'emploi de secrétaire général d'établissement d'enseignement supérieur agricole et vétérinaire (consultation).</p> <p>b) Projet de décret modifiant le décret n°97-153 du 13 février 1997 instituant une nouvelle bonification indiciaire en faveur des secrétaires généraux des établissements d'enseignement supérieur agricole et vétérinaire (consultation).</p> <p>3. Projet de loi en faveur du développement des territoires ruraux : présentation et modalités concernant les personnels (consultation sur l'article 35 du projet de loi).</p> <p>4. Arrêté portant création d'un délégué à la simplification du ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales (consultation).</p> <p>5. Questions diverses.</p>
9 octobre	<p>En question préalable à la demande du SNETAP-FSU : La situation et l'avenir des EPN et du CNERTA - orientation générale et moyens budgétaires.</p> <p>1. Stratégies ministérielles de réforme (discussion).</p> <p>2. Présentation du projet de budget 2004 (information - discussion).</p> <p>3. Projet de décret portant modification du décret n° 90-90 du 24 janvier 1990 relatif au statut particulier des professeurs de lycée professionnel agricole (consultation).</p> <p>4. Projet de décret portant modification du décret n° 90-89 du 24 janvier 1990 relatif au statut particulier des conseillers principaux et conseillers d'éducation des établissements d'enseignement agricole (consultation).</p> <p>5. Projet de décret portant modification du décret n° 90-91 du 24 janvier 1990 relatif à l'intégration d'adjoints d'enseignement dans les corps des professeurs certifiés de l'enseignement agricole, des professeurs de lycée professionnel agricole et des conseillers principaux d'éducation des établissements d'enseignement agricole (consultation).</p> <p>6. Questions diverses.</p>
20 novembre	<p>1. Approbation du compte-rendu du CTPM du 9 juillet 2003 (consultation).</p> <p>2. Bilan de la déprécarisation 2001-2003 au MAAPAR (information).</p> <p>3. Bilan du recrutement externe sans concours en échelle 2, au cours des années 2002 et 2003 (information).</p> <p>4. Présentation du bilan social 2002 (information).</p> <p>5. Présentation de la charte « sécurité des systèmes d'information » (information).</p> <p>6. Projet d'arrêté relatif à la procédure d'évaluation et de notation des personnels du ministère l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales (consultation).</p> <p>7. Projet de décret relatif aux modalités temporaires de recrutement dans le corps de secrétaire administratif d'administration scolaire et universitaire du ministère de l'agriculture (consultation).</p> <p>8. Questions diverses.</p>

2. La section syndicale issue du comité technique paritaire ministériel (CTPM) s'est tenue deux fois en 2003

Date	Ordre du jour
28 février	Bilan de la réglementation sur l'aménagement et la réduction du temps de travail.
8 juillet	Bilan réglementaire de l'ARTT au ministère chargé de l'agriculture.

GROUPES DE TRAVAIL

16 janvier	Groupe d'analyse et de réflexion sur l'emploi non titulaire.
23 janvier	Groupe de travail sur la filière administrative.
7 mai	Groupe de travail sur la mise en œuvre du nouveau dispositif d'évaluation et de notation.
23 juin	
18 septembre	
18 décembre	
23 septembre 20 novembre	Utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication par les organisations syndicales.
23 septembre	Stratégie ministérielle de réforme.
10 octobre	Sécurité des systèmes d'information.
16 octobre 21 novembre	Attribution des locaux syndicaux.

II. Les instances consultatives centrales

1. Le comité technique paritaire central « administration centrale » (CTPC-AC) s'est tenu deux fois en 2003

Date	Ordre du jour
6 février	<ol style="list-style-type: none">1. Projet d'arrêté portant organisation et attributions de la Direction générale de la forêt et des affaires rurales et projet d'arrêté relatif à l'organisation de la direction générale de la forêt et des affaires rurales (consultation).2. Projet de décret portant composition, missions et organisation du Conseil général vétérinaire (consultation).3. Bilan des moyens en personnels de l'administration centrale en 2002 (information).4. Bilan des travaux réalisés dans les bâtiments des directions et services d'administration centrale en 2002 et perspectives 2003 (information).5. Questions diverses.
4 décembre	<ol style="list-style-type: none">1. Bilan de la création de la Direction générale de la forêt et des affaires rurales (DGFAR) (information).2. Point d'information sur l'état d'avancement des travaux menés dans le cadre d'AGORHA (information).3. Questions diverses.

2. Le comité technique paritaire central « services déconcentrés » (CTPC-SD) s'est réuni trois fois en 2003

Date	Ordre du jour
30 janvier	<ol style="list-style-type: none">1. Étude de la filière d'emploi des agents des services vétérinaires chargés d'inspection sanitaire en abattoirs : Plan d'action (information).2. Opérations immobilières en services déconcentrés : bilan 2002 et programmation triennale 2003-2005 (information).3. Questions diverses.
11 septembre	<ol style="list-style-type: none">1. Réforme de l'État (Information – discussion).2. Projet de loi en faveur du développement des territoires ruraux : présentation et modalités concernant les personnels (consultation sur l'article 35 du projet de loi).3. Bilan A.R.T.T. en services déconcentrés (Information).4. Questions diverses.
6 novembre	<ol style="list-style-type: none">1. Point d'information sur la démarche de simplification administrative (par M. Yves VAN HAECKE).2. Bilan des inspections du comité permanent de coordination des inspections (COPERCI).3. Projet de décret relatif aux modalités de transfert à la collectivité territoriale de Corse et de mise à sa disposition de services déconcentrés de l'État (consultation).4. Questions diverses.

3. Le comité technique paritaire central « enseignement agricole et recherche » s'est réuni neuf fois en 2003

Date	Ordre du jour
22 janvier	<ol style="list-style-type: none">1. Approbation du procès-verbal des réunions du 3 et du 12 décembre 2002.2. Information sur la communication du ministre en conseil des ministres sur l'enseignement agricole (cf. document en pièce jointe) et sur l'élaboration du 4e Schéma national prévisionnel des formations.3. Avis sur le projet de décret modifiant la composition du conseil d'administration des établissements d'enseignement supérieur agricole publics relevant de la tutelle du ministre chargé de l'agriculture.4. Avis sur le projet d'arrêté fixant la liste des spécialités professionnelles exercées par les techniciens des établissements publics de l'enseignement technique agricole (TEPETA).5. Avis sur le projet d'arrêté fixant les modalités d'organisation et la nature des épreuves du concours d'accès au corps des TEPETA pour la spécialité professionnelle « agencement et équipement technique ».6. Avis sur le projet d'arrêté fixant les modalités d'organisation et la nature des épreuves du concours d'accès au corps des TEPETA pour la spécialité professionnelle « documentation ».7. Avis sur le projet d'arrêté fixant les modalités d'organisation et la nature des épreuves du concours d'accès au corps des TEPETA pour la spécialité professionnelle « logistique et cadre de vie ».8. Avis sur le projet d'arrêté fixant les modalités d'organisation et la nature des épreuves du concours d'accès au corps des TEPETA pour la spécialité professionnelle « restauration collective ».9. Avis sur le projet d'arrêté fixant les modalités d'organisation et la nature des épreuves du concours d'accès au corps des TEPETA pour la spécialité professionnelle « vie scolaire ».10. Avis sur le projet d'arrêté fixant les modalités d'organisation et la nature des épreuves du concours d'accès au corps des TEPETA pour la spécialité professionnelle « bureautique et audiovisuel ».11. Avis sur le projet d'arrêté relatif aux règles d'organisation générale, à la nature et au programme des épreuves de l'examen professionnel pour l'accès au grade de technicien de classe principale des établissements publics de l'enseignement technique agricole.12. Avis sur le projet d'arrêté concernant le brevet professionnel « pêche de loisir » du ministère des sports cosigné ministère chargé de l'agriculture.
27 février	<ol style="list-style-type: none">1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 22 janvier 2003.2.1. Avis sur le projet d'arrêté modifiant les clauses type de la convention prévues par le décret n°97-370 du 14 avril 1997 relatif aux conditions d'emploi des jeunes travailleurs agricoles.2.2. Information sur la note de service relative aux stages en entreprise des élèves et étudiants de l'enseignement technique et de formation professionnelle agricole.3. Avis sur le projet d'arrêté relatif aux règles d'organisation générale, à la nature et aux programmes des épreuves de l'examen professionnel pour l'accès au grade de technicien de classe principale des établissements publics de l'enseignement technique agricole.4. Avis sur le projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 18 mars 1999 modifié, relatif à l'organisation et aux horaires de la classe de seconde des lycées d'enseignement général et technologique et des lycées d'enseignement général et technologique agricole.5. Avis sur le projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 18 mars 1999 modifié, relatif à l'organisation et aux horaires des enseignements des classes de première et terminale des lycées, sanctionnés par le baccalauréat général.6. Information sur les emplois-jeunes et les assistants d'éducation.
13 mars	<ol style="list-style-type: none">1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 22 janvier 2003.2. Avis sur le projet d'arrêté relatif aux règles d'organisation générale, à la nature et aux programmes des épreuves de l'examen professionnel pour l'accès au grade de technicien de classe principale des établissements publics de l'enseignement technique agricole.3. Avis sur le projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 18 mars 1999 modifié, relatif à l'organisation et aux horaires de la classe de seconde des lycées d'enseignement général et technologique et des lycées d'enseignement général et technologique agricole.4. Avis sur le projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 18 mars 1999 modifié, relatif à l'organisation et aux horaires des enseignements des classes de première et terminale des lycées, sanctionnés par le baccalauréat général.5. Information sur les emplois-jeunes et les assistants d'éducation.
27 mars	<ol style="list-style-type: none">1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 13 mars 2003.2. Point d'information sur le dossier de la décentralisation.3. Point d'information relatif au projet de loi sur l'espace rural.
29 avril	<ol style="list-style-type: none">1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 27 mars 2003.2. Point sur l'état d'avancement des dossiers réflexion et action de la DGER.3. Points soumis à la discussion concernant les projets de loi relatifs à la décentralisation et aux affaires rurales.4. Avis sur le projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 16 juin 1995 relatif à l'examen de qualification professionnelle et au certificat d'aptitude organisés en vue de l'admission au certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré agricole ou au certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique agricole ou au deuxième grade du corps des professeurs de lycée professionnel agricole.5. Avis sur le projet de circulaire relative au projet d'établissement.

Date	Ordre du jour
20 mai	<ol style="list-style-type: none"> 1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 29 avril 2003. 2. Point sur l'état d'avancement des dossiers réflexion et action de la DGER. 3. Avis sur le projet d'arrêté portant création et fixant les conditions de délivrance du baccalauréat professionnel Technicien conseil vente en vins et spiritueux. 4. Avis sur le projet d'arrêté portant création et fixant les conditions de délivrance du baccalauréat professionnel Technicien conseil vente en produits alimentaires et qualité. 5. Avis sur le projet d'arrêté portant création et fixant les conditions de délivrance du BEPA entretien et aménagement des espaces naturels et ruraux. 6. Avis sur le projet de circulaire relative au projet d'établissement. 7. Avis sur le projet d'arrêté relatif aux modalités d'organisation des troisièmes concours d'accès au corps des professeurs certifiés de l'enseignement agricole, au deuxième grade du corps des professeurs de lycée professionnel agricole et au corps des conseillers principaux d'éducation des établissements d'enseignement agricole.
23 octobre	<ol style="list-style-type: none"> 1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 25 septembre 2003. 2. Participation de l'enseignement agricole au grand débat sur l'école. 3. Point sur les dossiers « Réflexion action » de la DGER. 4. Avis sur le projet de décret relatif à la création du certificat de spécialisation. 5. Formation continue des personnels. Bilan 2002-2003. Point pour 2003-2004. 6. Avis sur le projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 21 juillet 1989 relatif aux licences de chef de centre et d'inséminateur dans les espèces chevaline et asine. 7. Point sur les établissements publics nationaux. 8. Point sur le dossier CFA-CFPPA.
26 novembre	<ol style="list-style-type: none"> 1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 23 octobre 2003. 2. Avis sur le projet d'arrêté relatif à la commission et aux épreuves de sélection des candidats aux emplois de direction des établissements publics d'enseignement et de formation professionnelle agricole. 3. Bilan de la rentrée 2003. 4. Évolution des structures pédagogiques à la rentrée 2004.
3 décembre	<ol style="list-style-type: none"> 1. Évolution des structures pédagogiques à la rentrée 2004.

Liste des textes statutaires, indiciaires et indemnitaires publiés en 2003

I. La production réglementaire en matière du droit des personnels a été accrue en 2003

En effet, 29 décrets statutaires ou indemnitaires propres au Ministère chargé de l'agriculture sont parus au Journal officiel. Parmi ceux-ci, 26 textes ont créé ou modifié des statuts de personnels du ministère ou d'un établissement sous tutelle (notamment l'ONF sur les corps duquel une réforme d'envergure a été menée).

De plus, 49 arrêtés indiciaires, créant des modalités d'accès et d'organisation des corps, réglementaires ou encore indemnitaires ont aussi été publiés, dont beaucoup concernaient des établissements sous tutelle.

De nombreux travaux ont porté sur les statuts des personnels enseignants ou exerçant dans le secteur de l'enseignement, et sur les personnels de l'ONF.

En effet, les chantiers les plus notables en matière statutaire ont porté en 2003 sur :

- la profonde réorganisation statutaire des corps des personnels de l'ONF, effectuée dans le cadre du contrat d'objectifs de l'établissement (cadres techniques, techniciens opérationnels, chefs de district, secrétaires administratifs, agents techniques et d'autres textes encore), réforme qui s'accompagne d'une refonte du régime indemnitaire des personnels de l'Office national des forêts (décret NBI);
- la réforme du statut d'emploi des personnels de direction des établissements publics d'enseignement technique agricole ;
- la refonte et la fusion des deux emplois des inspecteurs de l'enseignement agricole ;
- la modification des statuts des personnels enseignants (PLPA, CPE, PCEA) et des dispositions applicables aux personnels non titulaires des établissements de l'enseignement maritime et aquacole ;
- la modification du statut du corps de l'inspection du travail ;
- la modification du décret réglementaire instituant les CTP au ministère.

Le tableau ci-dessous donne une comparaison quantitative de la publication des textes de portées statutaire et indemnitaire sur les trois dernières années :

Nature juridique des textes	2001	2002	2003
Décrets statutaires	14	16	26 (*)
Décrets indemnitaires	4	6	3
Total décrets	18	22	29
Arrêtés statutaires	46	22	43 (**)
Arrêtés indemnitaires	7	22	6
Total arrêtés	53	44	49

(*) Dont un décret réglementaire relatif aux CTP ;

(**) dont 7 arrêtés indiciaires et 3 arrêtés réglementaires.

II. Liste des décrets

La liste ci-dessous comporte les textes « Agriculture » ainsi que les textes interministériels applicables aux personnels, que l'agriculture en soit signataire ou non.

DÉCRET N° 2003-12 DU 2 JANVIER 2003 modifiant le décret n° 94-50 du 12 janvier 1994 instituant une indemnité de suivi et d'orientation des élèves en faveur des personnels enseignants ou exerçant des fonctions d'enseignement dans les établissements publics d'enseignement technique agricole (*JO du 4 janvier 2003*).

DÉCRET N° 2003-20 DU 6 JANVIER 2003 relatif à l'ouverture de certains corps et emplois de fonctionnaires de l'État aux ressortissants des États membres de la Communauté européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen autres que la France (*JO du 9 janvier 2003*).

DÉCRET N° 2003-89 DU 3 FÉVRIER 2003 instituant des comités techniques paritaires au ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales (*JO du 4 février 2003*).

DÉCRET N° 2003-224 DU 7 MARS 2003 fixant les règles applicables aux personnels contractuels de droit public recrutés par certains établissements publics intervenant dans le domaine de la santé publique ou de la sécurité sanitaire (*JO du 14 mars 2003*).

DÉCRET N° 2003-271 DU 19 MARS 2003 modifiant le décret n° 91-921 du 12 septembre 1991 relatif aux conditions de nomination et d'avancement dans les emplois de direction des établissements publics d'enseignement technique relevant du ministre chargé de l'agriculture (*JO du 26 mars 2003*).

DÉCRET N° 2003-253 DU 19 MARS 2003 modifiant le décret n° 65-688 du 10 août 1965 relatif au statut particulier du corps des ingénieurs des travaux ruraux (*JO du 21 mars 2003*).

DÉCRET N° 2003-254 DU 19 MARS 2003 modifiant le décret n° 70-128 du 14 février 1970 relatif au statut particulier des ingénieurs des travaux des eaux et forêts (*JO du 21 mars 2003*).

DÉCRET N° 2003-255 DU 19 MARS 2003 modifiant le décret n° 65-690 du 10 août 1965 relatif au statut particulier du corps des ingénieurs des travaux agricoles (*JO du 21 mars 2003*).

DÉCRET N° 2003-271 DU 19 MARS 2003 modifiant le décret n° 91-921 du 12 septembre 1991 relatif aux conditions de nomination et d'avancement dans les emplois de direction des établissements publics d'enseignement technique relevant du ministre chargé de l'agriculture (*JO du 26 mars 2003*).

DÉCRET N° 2003-273 DU 25 MARS 2003 relatif aux conditions de nomination et d'avancement dans l'emploi d'inspecteur de l'enseignement agricole (*JO du 26 mars 2003*).

DÉCRET N° 2003-274 DU 25 MARS 2003 modifiant le décret n° 48-1108 du 10 juillet 1948 portant classement hiérarchique des grades et emplois des personnels civils et militaires de l'État relevant du régime général des retraites (*JO du 26 mars 2003*).

DÉCRET N° 2003-321 DU 7 AVRIL 2003 fixant les conditions d'intégration dans différents corps de fonctionnaires des personnels de l'Association pour la gérance des écoles de formation maritime et aquacole en application du premier alinéa de l'article 212 de la loi n° 2002-73 du 17 janvier 2002 de modernisation sociale (*JO du 9 avril 2003*).

DÉCRET N° 2003-454 DU 15 MAI 2003 modifiant le décret n° 84-38 du 18 janvier 1984 fixant la liste des établissements publics de l'État à caractère administratif prévue au 2° de l'article 3 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 (*JO du 22 mai 2003*).

DÉCRET N° 2003-525 DU 18 JUIN 2003 relatif aux conditions de nomination et d'avancement dans les emplois de directeur départemental des services vétérinaires et de directeur des services vétérinaires (*JO du 20 juin 2003*).

DÉCRET N° 2003-526 DU 18 JUIN 2003 modifiant le décret n° 48-1108 du 10 juillet 1948 portant classement hiérarchique des grades et emplois des personnels civils et militaires de l'État relevant du régime général des retraites (*JO du 20 juin 2003*).

DÉCRET N° 2003-549 DU 24 JUIN 2003 relatif au statut particulier du corps des techniciens opérationnels de l'Office national des forêts (*JO du 26 juin 2003*).

DÉCRET N° 2003-550 DU 24 JUIN 2003 instituant des conditions d'avancement temporaires dans le corps des agents techniques forestiers de l'Office national des forêts (*JO du 26 juin 2003*).

DÉCRET N° 2003-551 DU 24 JUIN 2003 instituant des conditions d'accès temporaires au corps des chefs de district forestier de l'Office national des forêts (*JO du 26 juin 2003*).

DÉCRET N° 2003-552 DU 24 JUIN 2003 relatif au statut particulier du corps des cadres techniques de l'Office national des forêts (*JO du 26 juin 2003*).

DÉCRET N° 2003-553 DU 24 JUIN 2003 instituant des modalités temporaires de recrutement des secrétaires administratifs de l'Office national des forêts (*JO du 26 juin 2003*).

DÉCRET N° 2003-597 DU 30 JUIN 2003 modifiant le décret n° 94-1228 du 30 décembre 1994 instituant une nouvelle bonification indiciaire dans les services de l'Office national des forêts (*JO du 3 juillet 2003*).

DÉCRET N° 2003-714 DU 31 JUILLET 2003 modifiant le décret n° 2001-1145 du 3 décembre 2001 fixant les dispositions applicables aux personnels non titulaires de l'enseignement maritime et aquacole visés à l'article 133 de la loi de finances pour 2000 (n° 99-1172 du 30 décembre 1999) et le n° 2001-1146 du 3 décembre 2001 fixant les éléments de rémunération à prendre en considération pour la détermination de l'indemnité compensatrice susceptible d'être versée aux personnels titularisés en application de l'article 133 de la loi de finances pour 2000 (n° 99-1172 du 30 décembre 1999) *(JO du 2 août 2003)*.

DÉCRET N° 2003-763 DU 31 JUILLET 2003 fixant les conditions exceptionnelles d'intégration d'agents non titulaires du ministère de l'écologie et du développement durable dans le corps des techniciens supérieurs des services du ministère de l'agriculture *(JO du 6 août 2003)*.

DÉCRET N° 2003-770 DU 20 AOÛT 2003 portant statut particulier du corps de l'inspection du travail *(JO du 21 août 2003)*.

DÉCRET N° 2003-829 DU 25 AOÛT 2003 modifiant le décret n° 2002-261 du 22 février 2002 relatif au statut particulier du corps des ingénieurs du génie rural, des eaux et des forêts *(JO du 30 août 2003)*.

DÉCRET N° 2003-835 DU 29 AOÛT 2003 modifiant le décret n° 48-1108 du 10 juillet 1948 portant classement hiérarchique des grades et emplois des personnels civils et militaires relevant du régime général des retraites *(JO du 2 septembre 2003)*.

DÉCRET N° 2003-908 DU 17 SEPTEMBRE 2003 modifiant le décret n° 48-1108 du 10 juillet 1948 portant classement hiérarchique des grades et emplois des personnels civils et militaires relevant du régime général des retraites *(JO du 24 septembre 2003)*.

DÉCRET N° 2003-910 DU 17 SEPTEMBRE 2003 modifiant le DÉCRET N° 48-1108 DU 10 JUILLET 1948 portant classement hiérarchique des grades et emplois des personnels civils et militaires relevant du régime général des retraites *(JO du 24 septembre 2003)*.

DÉCRET N° 2003-965 DU 7 OCTOBRE 2003 portant création d'un troisième concours de recrutement de certains personnels de l'enseignement agricole et des lycées d'enseignement maritime aquacole *(JO du 10 octobre 2003)*.

DÉCRET N° 2003-1154 DU 27 NOVEMBRE 2003 modifiant le décret n° 94-955 du 3 novembre 1994 fixant les dispositions statutaires applicables aux corps des ouvriers d'entretien et d'accueil, des ouvriers professionnels et des maîtres ouvriers des établissements d'enseignement agricole publics *(JO du 4 décembre 2003)*.

DÉCRET N° 2003-1356 DU 23 DÉCEMBRE 2003 modifiant le décret n° 96-501 du 7 juin 1996 portant statut particulier du corps des techniciens supérieurs des services du ministère chargé de l'agriculture *(JO du 31 décembre 2003)*.

DÉCRET N° 2003-1357 DU 30 DÉCEMBRE 2003 modifiant le décret n° 65-383 du 20 mai 1965 fixant les dispositions statutaires applicables aux personnels titulaires de direction et d'enseignement des lycées et collèges agricoles et des établissements d'enseignement agricole spécialisés de même niveau *(JO du 31 décembre 2003)*.

DÉCRET N° 2003-1358 DU 30 DÉCEMBRE 2003 modifiant le décret n° 90-89 du 24 janvier 1990 relatif au statut particulier des conseillers principaux et conseillers d'éducation des établissements d'enseignement agricole *(JO du 31 décembre 2003)*.

DÉCRET N° 2003-1359 DU 30 DÉCEMBRE 2003 modifiant le décret n° 90-90 du 24 janvier 1990 relatif au statut particulier des professeurs de lycée professionnel agricole *(JO du 31 décembre 2003)*.

DÉCRET N° 2003-1360 DU 30 DÉCEMBRE 2003 modifiant le décret n° 91-921 du 12 septembre 1991 relatif aux conditions de nomination et d'avancement dans les emplois de direction des établissements publics d'enseignement technique relevant du ministre chargé de l'agriculture *(JO du 31 décembre 2003)*.

DÉCRET N° 2003-1361 DU 30 DÉCEMBRE 2003 modifiant le décret n° 48-1108 du 10 juillet 1948 portant classement hiérarchique des grades et emplois des personnels civils et militaires relevant du régime général des retraites *(JO du 31 décembre 2003)*.

DÉCRET N° 2003-1362 DU 30 DÉCEMBRE 2003 fixant les conditions d'intégration des agents de l'Association nationale pour le développement agricole dans le statut du personnel des offices institué par le décret n° 83-1267 du 30 décembre 1983 modifié *(JO du 31 décembre 2003)*.

III. Liste des arrêtés

La liste ci-dessous comporte les textes « Agriculture » ainsi que les textes interministériels applicables aux personnels, que l'agriculture en soit signataire ou non.

ARRÊTÉ DU 2 JANVIER 2003 fixant les montants de l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves en faveur des personnels enseignants ou exerçant des fonctions d'enseignement dans les établissements publics d'enseignement technique agricole, les établissements publics d'enseignement maritime et aquacole ou affectés au centre national de promotion rurale (*JO du 4 janvier 2003*).

ARRÊTÉ DU 3 JANVIER 2003 fixant les modalités d'une consultation du personnel en fonctions à l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments afin d'établir la représentativité des organisations syndicales (*JO du 15 janvier 2003*).

ARRÊTÉ DU 16 JANVIER 2003 fixant les règles générales d'organisation, la nature et le programme des épreuves des concours de recrutement des ingénieurs-élèves du génie rural, des eaux et de forêts prévus à l'article 6 du décret n° 2002-261 du 22 février 2002 (*JO du 29 janvier 2003*).

ARRÊTÉ DU 3 FÉVRIER 2003 portant institution des comités techniques paritaires au ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales (*JO du 3 février 2003*).

ARRÊTÉ DU 3 FÉVRIER 2003 fixant les modalités d'une consultation des personnels afin de déterminer la représentativité des organisations syndicales appelées à être représentées au sein des comités techniques paritaires du ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales (*JO du 3 février 2003*).

ARRÊTÉ DU 6 FÉVRIER 2003 fixant les modalités d'organisation, la nature et le programme des épreuves et portant déconcentration du concours externe de recrutement dans le corps des contrôleurs sanitaires des services du ministère de l'agriculture (*JO du 9 février 2003*).

ARRÊTÉ DU 6 FÉVRIER 2003 modifiant l'arrêté du 23 février 2001 fixant le tarif des vacances allouées aux vétérinaires inspecteurs et préposés sanitaires chargés de l'inspection sanitaire et qualitative à temps incomplet des animaux vivants et des denrées animales ou d'origine animale (*JO du 18 février 2003*).

ARRÊTÉ DU 4 MARS 2003 fixant la liste des fonctions d'encadrement supérieur devant être occupées ou avoir été occupées par les fonctionnaires ou agents non titulaires bénéficiaires des recrutements organisés au titre de l'article 19 (1°) du décret n° 2002-261 du 22 février 2002 relatif au statut particulier du corps des ingénieurs du génie rural, des eaux et des forêts (*JO du 22 mars 2003*).

ARRÊTÉ DU 4 MARS 2003 fixant les modalités d'organisation des concours organisés au titre de l'article 19 et la composition de la commission de validation créée à l'article 20 du décret n° 2002-261 du 22 février 2002 relatif au statut particulier du corps des ingénieurs du génie rural, des eaux et des forêts (*JO du 22 mars 2003*).

ARRÊTÉ DU 25 MARS 2003 fixant l'échelonnement indiciaire applicable à l'emploi d'inspecteur de l'enseignement agricole (*JO du 26 mars 2003*).

ARRÊTÉ DU 25 MARS 2003 fixant la composition et les modalités de fonctionnement de la commission de sélection prévue par le décret relatif aux conditions de nomination et d'avancement des inspecteurs de l'enseignement agricole (*JO du 26 mars 2003*).

ARRÊTÉ DU 23 AVRIL 2003 fixant les modalités d'organisation et la nature des épreuves du concours externe d'accès au corps des techniciens supérieurs des services du ministère chargé de l'agriculture (*JO du 8 juin 2003*).

ARRÊTÉ DU 23 AVRIL 2003 fixant les modalités d'organisation et la nature des épreuves du concours interne pour l'accès au corps des techniciens supérieurs des services du ministère chargé de l'agriculture (*JO du 8 juin 2003*).

ARRÊTÉ DU 23 AVRIL 2003 fixant les modalités d'organisation et la nature des épreuves de l'examen professionnel d'accès au corps des techniciens supérieurs des services du ministère chargé de l'agriculture (*JO du 8 juin 2003*).

ARRÊTÉ DU 23 AVRIL 2003 fixant les modalités de l'examen d'aptitude technique spéciale pour l'accès à l'emploi réservé de technicien supérieur des services du ministère chargé de l'agriculture (*JO du 8 juin 2003*).

ARRÊTÉ DU 12 MAI 2003 fixant portant organisation et fonctionnement de la commission prévue à l'article R. 122-12 du code forestier pour ce qui concerne le corps des ingénieurs du génie rural, des eaux et des forêts (*JO du 11 avril 2003*).

ARRÊTÉ DU 12 MAI 2003 fixant la liste des diplômes prévue au II de l'article 5 du décret n° 2002-262 du 22 février 2002 relatif au statut particulier du corps des inspecteurs de la santé publique vétérinaire (JO du 15 mai 2003).

ARRÊTÉ DU 12 MAI 2003 fixant la composition de la commission prévue au II de l'article 5 du décret n° 2002-262 du 22 février 2002 relatif au statut particulier du corps des inspecteurs de la santé publique vétérinaire (JO du 15 mai 2003).

ARRÊTÉ DU 12 MAI 2003 relatif au concours externe sur titres de recrutement d'inspecteurs de la santé publique vétérinaire ouvert aux titulaires d'un doctorat d'État, d'un doctorat de troisième cycle ou de diplômes équivalents (JO du 15 mai 2003).

ARRÊTÉ DU 26 MAI 2003 modifiant l'arrêté du 14 janvier 2002 fixant les montants moyens annuels de l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires des services déconcentrés (JO du 11 juin 2003).

ARRÊTÉ DU 26 MAI 2003 fixant les montants moyens annuels de l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires des administrations centrales (JO du 11 juin 2003).

ARRÊTÉ DU 4 JUIN 2003 fixant les modalités du concours professionnel pour l'accès au grade d'attaché principal d'administration scolaire et universitaire de l'enseignement agricole (JO du 13 juin 2003).

ARRÊTÉ DU 10 JUIN 2003 fixant la liste des spécialités exercées par les techniciens des établissements publics de l'enseignement technique agricole (JO du 19 juin 2003).

ARRÊTÉ DU 10 JUIN 2003 fixant les modalités d'organisation et la nature des épreuves du concours d'accès au corps des techniciens des établissements publics de l'enseignement technique agricole pour la branche d'activité « techniques de l'enseignement agricole », spécialité logistique et cadre de vie (JO du 19 juin 2003).

ARRÊTÉ DU 10 JUIN 2003 fixant les modalités d'organisation et la nature des épreuves du concours d'accès au corps des techniciens des établissements publics de l'enseignement technique agricole pour la branche d'activité « techniques de l'enseignement agricole », spécialité informatique, bureautique et audiovisuel (JO du 19 juin 2003).

ARRÊTÉ DU 10 JUIN 2003 fixant les modalités d'organisation et la nature des épreuves du concours d'accès au corps des techniciens des établissements publics de l'enseignement technique agricole pour la branche d'activité « techniques de l'enseignement agricole », spécialité agencement et équipements techniques (JO du 19 juin 2003).

ARRÊTÉ DU 10 JUIN 2003 fixant les modalités d'organisation et la nature des épreuves du concours d'accès au corps des techniciens des établissements publics de l'enseignement technique agricole pour la branche d'activité « techniques de l'enseignement agricole », spécialité restauration collective (JO du 19 juin 2003).

ARRÊTÉ DU 10 JUIN 2003 fixant les modalités d'organisation et la nature des épreuves du concours d'accès au corps des techniciens des établissements publics de l'enseignement technique agricole pour la branche d'activité « documentation et vie scolaire », spécialité vie scolaire (JO du 19 juin 2003).

ARRÊTÉ DU 10 JUIN 2003 fixant les modalités d'organisation et la nature des épreuves du concours d'accès au corps des techniciens des établissements publics de l'enseignement technique agricole pour la branche d'activité « documentation et vie scolaire », spécialité documentation (JO du 19 juin 2003).

ARRÊTÉ DU 18 JUIN 2003 fixant l'échelonnement indiciaire des directeurs départementaux des services vétérinaires et des directeurs des services vétérinaires (JO du 20 juin 2003).

ARRÊTÉ DU 24 JUIN 2003 relatif aux modalités d'organisation et à la nature des épreuves de l'examen professionnel d'accès au corps des secrétaires administratifs de l'Office national des forêts (JO du 26 juin 2003).

ARRÊTÉ DU 24 JUIN 2003 pris pour l'application du dernier alinéa de l'article 11 du décret n° 99-945 du 16 novembre 1999 modifié portant statut particulier du corps des administrateurs civils (JO du 4 juillet 2003).

ARRÊTÉ DU 30 JUIN 2003 modifiant l'arrêté du 30 décembre 1994 fixant les conditions d'attribution de la nouvelle bonification indiciaire dans les services de l'Office national des forêts (JO du 3 juillet 2003).

ARRÊTÉ DU 17 JUILLET 2003 relatif aux modalités de formation des techniciens supérieurs des services du ministère chargé de l'agriculture demandant à changer de spécialité (JO du 17 juillet 2003).

ARRÊTÉ DU 24 JUILLET 2003 fixant les modalités d'organisation et de déroulement de l'examen professionnel d'accès au grade de technicien de classe principale des établissements publics de l'enseignement technique agricole (JO du 2 août 2003).

ARRÊTÉ DU 20 AOÛT 2003 fixant les montants de l'indemnité allouée aux fonctionnaires des corps de l'administration scolaire et universitaire de l'enseignement agricole et du corps des intendants des établissements d'enseignement supérieur chargés des fonctions de gestionnaires dans les établissements d'enseignement relevant du ministre chargé de l'agriculture (JO du 24 septembre 2003).

ARRÊTÉ DU 29 AOÛT 2003 modifiant l'arrêté du 23 février 1993 fixant l'échelonnement indiciaire applicable aux enseignants-chercheurs relevant du ministre chargé de l'agriculture (JO du 3 septembre 2003).

ARRÊTÉ DU 17 SEPTEMBRE 2003 fixant l'échelonnement indiciaire applicable au corps des techniciens opérationnels de l'Office national des forêts (JO du 24 septembre 2003).

ARRÊTÉ DU 17 SEPTEMBRE 2003 fixant l'échelonnement indiciaire applicable au corps des cadres techniques de l'Office national des forêts (JO du 24 septembre 2003).

ARRÊTÉ DU 17 SEPTEMBRE 2003 fixant l'échelonnement indiciaire applicable aux infirmières et infirmiers des services médicaux des administrations de l'État (JO du 24 septembre 2003).

ARRÊTÉ DU 26 SEPTEMBRE 2003 fixant le classement en trois groupes des directions départementales des services vétérinaires et des directions des services vétérinaires (JO du 14 octobre 2003).

ARRÊTÉ DU 7 OCTOBRE 2003 fixant les règles de constitution et de fonctionnement d'une commission instituée en vue de la reconnaissance de l'expérience professionnelle en équivalence des conditions de titres ou de diplômes requises pour se présenter aux troisièmes concours de certains personnels de l'enseignement agricole et des lycées d'enseignement maritime et aquacole (JO du 10 octobre 2003).

ARRÊTÉ DU 7 OCTOBRE 2003 relatif aux modalités d'organisation des troisièmes concours d'accès au corps des professeurs certifiés de l'enseignement agricole, au deuxième grade du corps des professeurs de lycée professionnel agricole et au corps des conseillers principaux d'éducation des établissements d'enseignement agricole (JO du 10 octobre 2003).

ARRÊTÉ DU 30 OCTOBRE 2003 modifiant l'arrêté du 16 janvier 2003 fixant les règles générales d'organisation, la nature et le programme des épreuves des concours de recrutement des ingénieurs-élèves du génie rural, des eaux et des forêts prévus à l'article 6 du décret n° 2002-261 du 22 février 2002 (JO du 21 novembre 2003).

ARRÊTÉ DU 7 NOVEMBRE 2003 modifiant l'arrêté du 13 mars 2000 fixant la liste des corps et emplois prévue à l'article 1er du décret n° 2000-239 du 13 mars 2000 instituant une prime spéciale en faveur de certains personnels du ministère chargé de l'agriculture et l'arrêté du 13 mars 2000 pris pour l'application du décret n° 2000-239 du 13 mars 2000 instituant une prime spéciale en faveur de certains personnels du ministère chargé de l'agriculture (JO du 5 décembre 2003).

ARRÊTÉ DU 8 DÉCEMBRE 2003 portant application à l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments du décret n° 56-585 du 12 juin 1956 portant fixation du système général de rétribution des agents de l'État ou des personnes non fonctionnaires assurant à titre d'occupation accessoire soit une tâche d'enseignement, soit le fonctionnement de jurys d'examens ou de concours (JO du 26 décembre 2003).

ARRÊTÉ DU 17 DÉCEMBRE 2003 fixant la liste des établissements publics relevant du ministre chargé de l'environnement dans lesquels les agents des corps d'ingénieurs des travaux du ministre chargé de l'agriculture ont vocation à servir en position normale d'activité (JO du 27 décembre 2003).

ARRÊTÉ DU 18 DÉCEMBRE 2003 modifiant l'arrêté du 6 septembre 1991 fixant les modalités d'organisation, la nature et le programme des concours de recrutement d'attachés d'administration scolaire et universitaire de l'enseignement agricole (JO du 30 décembre 2003).

ARRÊTÉ DU 30 DÉCEMBRE 2003 fixant l'échelonnement indiciaire applicable aux personnels de direction des établissements publics d'enseignement et de formation professionnelle agricoles (JO du 31 décembre 2003).

La protection juridique des fonctionnaires

Nombre d'agents bénéficiaires de l'article 11 de la loi n° 83-634 de la loi du 13 juillet 1983.

	2001	2002	2003
Art 11 – Victimes	5	17	12
Art 11 – Poursuites	15	11	4



Chapitre VI.

L'action sanitaire et sociale

L'action sanitaire et sociale

PREMIÈRE PARTIE	
Objectifs, organisation et acteurs	93
I. L'action sociale	93
II. L'action sanitaire	93
III. Les acteurs	93
DEUXIÈME PARTIE	
Le budget	94
I. Action sanitaire et sociale	94
TROISIÈME PARTIE	
L'action sociale	95
I. Le service social	95
II. Les prestations sociales	96
1. Présentation de l'étude « évaluation et perspectives d'avenir pour les prestations sociales ministérielles »	96
1.1 Éléments de contexte et objectifs poursuivis	96
1.2 Liste des prestations entrant dans le champ de l'étude	97
1.3 Description et mode d'exécution de l'étude	97
1.4 Les conclusions de l'étude : diagnostic et voies d'amélioration	98
2. Les outils de communication	99
3. La restauration	99
4. Le logement	101
5. Les loisirs pour enfants	101
6. L'appui social aux jeunes handicapés	104
7. La garde des jeunes enfants	104
QUATRIÈME PARTIE	
L'action en faveur des travailleurs handicapés	105
I. Le recrutement des travailleurs handicapés en 2003	105
II. Les aménagements de postes pour handicapés et les travaux d'accessibilité	106
CINQUIÈME PARTIE	
L'action sanitaire	108
I. La santé des agents	108
1. La médecine de prévention	108
2. Accidents du travail et maladies professionnelles au Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, et des affaires rurales (administration centrale, services déconcentrés et établissements d'enseignement)	109
3. Accidents de service, de travail et de trajet en administration centrale	110
3.1 Présentation générale	110
3.2 Arrêts de travail	111
3.3 Sexe et tranches d'âges	111
3.4 Coût des accidents en administration centrale	112
4. Le Comité médical ministériel	112
5. La commission de réforme	112
6. La commission centrale de réparation en matière d'accidents du travail et de maladies professionnelles (CRATMP)	113
II. Les actions de prévention	114
1. La sensibilisation des agents et des services à l'hygiène et à la sécurité	114
1.1 Les comités ou commissions d'hygiène et de sécurité locaux sont la base d'une action de prévention efficace	114
1.2 Le réseau Hygiène et Sécurité s'est mobilisé en 2003	114
2. Stage de sauveteurs secouristes	114
3. Journées du sang	114
SIXIÈME PARTIE	
Les comités et commissions d'hygiène et de sécurité	115
I. Les différentes instances en hygiène et sécurité	115
II. Le comité d'hygiène et de sécurité ministériel	115
1. Les réunions	115
2. Les groupes de travail	116
3. La communication	116
III. Le Comité d'hygiène et de sécurité spécial des services de l'administration centrale à Paris	116
1. Les réunions	116
2. La répartition des ACO sur les sites parisiens	117
IV. Les Comités et Commissions d'hygiène et de sécurité locaux	117
1. Thèmes abordés lors des réunions plénières	117
2. Évolution de la réception des procès-verbaux au secrétariat du CHS ministériel	117
V. L'utilisation de crédits pour des actions de prévention	118

Objectifs, organisation et acteurs

La politique d'appui social au personnel s'articule autour de deux volets essentiels : l'action sociale et l'action sanitaire. Elle est mise en œuvre en concertation avec les organismes consultatifs compétents que sont le Comité Interministériel de l'Action Sociale (CIAS), le Comité Technique Paritaire Ministériel (CTPM) en section spécialisée d'action sanitaire et sociale et le Comité d'Hygiène et de Sécurité Ministériel (CHSM).

I . L'action sociale

Elle vise à :

- impulser et mettre en place une politique de prestations destinée à améliorer l'environnement des agents du Ministère, au travail ou dans leur vie familiale ;
- financer des équipements sociaux ;
- subventionner les associations ou organismes à vocation sociale qui interviennent au bénéfice des personnels du ministère ;
- répondre aux situations sociales d'urgence et les plus difficiles, notamment en faveur des agents les moins favorisés ;
- améliorer les conditions de travail des personnels au sein de l'administration et faciliter l'harmonie entre vie professionnelle et vie familiale.

II . L'action sanitaire

Elle doit permettre :

- d'assurer le suivi médical des agents, et particulièrement de ceux dont l'activité professionnelle présente des risques directs ou indirects pour leur santé,
- de concourir à l'amélioration des conditions d'hygiène et de sécurité dans l'environnement professionnel des agents,
- d'assurer la couverture des agents atteints de maladies professionnelles ou victimes d'accidents du travail,
- de mener des actions de formation, d'information et de prévention dans les domaines sanitaire et médical au sens large.

Les actions du domaine sanitaire sont déterminées et menées en liaison avec les médecins de prévention, les cinq inspecteurs en hygiène et sécurité, les 477 agents chargés de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (les ACMO), les comités et commissions d'hygiène et de sécurité qui se réunissent périodiquement au sein de chaque service et établissement du Ministère.

III . Les acteurs

Le comité interministériel d'action sociale de l'État (CIAS) détermine les prestations d'action sociale extra-légales et facultatives, communes à l'ensemble des administrations d'État. Il participe aussi, pour partie, au financement de certains équipements sociaux, comme les restaurants inter administratifs. La politique sociale du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires rurales est déterminée en conformité avec les directives du CIAS.

Les sections régionales d'action sociale (SRIAS), émanation décentralisée du CIAS, instaurées en 1994 et installées depuis 1997, ont compétence, dans le cadre des priorités et orientations générales du CIAS, pour répondre à des besoins ponctuels et collectifs de dimension interministérielle et à vocation régionale. Elles peuvent proposer au CIAS toute action interministérielle en matière d'équipements sociaux visant la restauration administrative, le logement et les actions en faveur des enfants des agents de l'État.

Les comités et commissions hygiène et sécurité (CHS) ont pour mission de contribuer à la protection de la santé et à la sécurité des agents dans leur travail. Dans ce cadre, ils procèdent également à l'analyse des risques professionnels auxquels sont exposés les agents du ou des services entrant dans leur champ de compétence. L'activité des différents CHS (ministériel, spécial administration centrale, locaux) est décrite dans la 4^{ème} partie du chapitre 6 « Il les actions de prévention ».

Le bureau de l'action sanitaire et sociale (BASS), situé au sein de la Direction Générale de l'Administration (SDDPRS), assure la coordination de la politique d'action sanitaire et sociale (secrétariat des instances de concertation et des commissions), gère le budget de cette politique et participe directement à sa définition et à sa mise en œuvre (prestations, subventions, médecine de prévention, service social,...). Le cabinet médical et le service des assistants sociaux sont rattachés au BASS.

Le secrétariat général des services déconcentrés (DRAF, DDAF, DDSV) constitue le relais social, au niveau local, des agents du Ministère affectés dans les services déconcentrés et les établissements d'enseignement. Il assure l'information de ces agents, instruit les dossiers de prestations sociales et procède aux mandatements y afférent. Sur un plan plus général, il veille à ce que les questions relatives à l'action sanitaire et sociale soient portées en tant que de besoin devant les instances compétentes (CHS et CTP).

Les associations d'action sociale, sportive, culturelle et de loisirs (ASMA nationale et départementales) gèrent, dans le cadre d'une convention avec le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires rurales un certain nombre d'activités de loisirs et d'entraide. En outre, l'ASMA nationale est chargée par le Ministère de la gestion des colonies de vacances en faveur des enfants des agents du Ministère.

La mutuelle générale du Ministère de l'Agriculture et des organismes rattachés (SMAR) assure, avec la mutuelle « Nature et Forêts » (MNF), la couverture maladie complémentaire et la « prévoyance » des agents. Au sein de la fédération nationale des mutuelles de fonctionnaires (MFP), la SMAR participe à la gestion de certaines prestations interministérielles (chèques-vacances).

Le budget

I. Action sanitaire et sociale

Chapitre 33-92	9 980 159 €
Fonction Publique (1)	240 700 €
Total	10 220 859 €

Évolution des crédits depuis 1993 (chapitre 33-92)

Année	Crédits	Progression
1993	6 466 606	+ 9,26 %
1994	6 831 292	+ 5,64 %
1995	7 322 358	+ 7,19 %
1996	7 619 765	+ 4,06 %
1997	7 799 543	+ 2,36 %
1998	8 182 006	+ 4,90 %
1999	8 838 565	+ 8,02 %
2000	9 420 428	+ 6,58 %
2001	9 755 906	+ 3,60 %
2002	9 979 659	+ 2,30 %
2003	9 980 159	+ 0,005 %

À noter : augmentation de + 54,33 % sur la période 1993/ 2003.

Principaux postes de dépenses de crédits sur l'année 2003 (chapitre 33-92)

Type d'action	Crédits utilisés en euros	Pourcentage
Restauration	2 754 195	27,60
Services médico-sociaux	957 031	9,59
Secours	277 011	2,78
Mutuelles	875 571	8,77
ASMA	2 692 400	26,98
Loisirs pour enfants (1)	1 206 293	12,09
Jeunes handicapés	205 239	2,06
Gardes d'enfants	96 740	0,97
Aménagements de postes pour handicapés et fonds d'insertion	370 336	3,71
Logement en Région parisienne	607 582	6,09

Séjours	Nombre de dossiers	Total versé
Centre de vacances colonies	1 870	846 093
Centre de loisirs sans hébergement	1 332	89 884
Séjours Linguistiques	179	36 085
Séjours dans le cadre du système éducatif	736	84 189
Maisons Familiales	846	114 785
Subvention Trousseau	342	35 256

L'action sociale

I. Le service social

Rattaché à la DGA et au bureau de l'action sanitaire et sociale, le service social du personnel du MAAPAR compte 12 assistants de service social, une conseillère technique nationale et une secrétaire. Douze assistants de service social prennent en charge l'ensemble des personnels des services déconcentrés, des établissements d'enseignement ainsi que de l'administration centrale et des services Ile de France. Pour ce dernier secteur il faut noter les vacations hebdomadaires d'une CESF (conseillère en économie sociale et familiale).

Un poste d'assistant de service social a été créé au 1^{er} janvier 2003 pour renforcer cette équipe.

Compétent pour l'ensemble des personnels du ministère, le service social du personnel intervient pour toute question relative à l'environnement professionnel et personnel.

Conformément à la lettre de mission de juin 2001, le service social a poursuivi durant l'année 2003 ses missions essentielles d'aide auprès des personnels et de personne ressource pour les services, déclinées à travers les objectifs suivants :

- Aider et de soutenir les personnes rencontrant des difficultés d'ordre personnel ou professionnel.
- Contribuer à une politique de prévention afin de préserver l'équilibre des personnes dans leur environnement professionnel.
- Assurer un accompagnement individuel ou collectif dans les situations de changement afin d'aider à l'adaptation réciproque des personnes et de leur milieu professionnel.
- Participer à des actions d'information afin d'assurer à tous un accès équitable à l'action sociale.
- Développer la fonction de veille et d'observation sociale pour alimenter la réflexion concernant l'évolution de la politique sociale.

L'activité des assistants de service social a permis, durant l'année 2003, de proposer aux personnels les prestations suivantes :

- 686 permanences ont été effectuées dans les différentes structures et 480 permanences téléphoniques ont permis aux agents d'avoir un contact avec les assistants de service social, ces chiffres sont quasiment identiques à ceux de 2003.
- 328 visites ont eu lieu au domicile des agents, soit une augmentation de l'ordre de 24 % par rapport à 2002.
- Les assistants de service social ont participé à 393 réunions au sein du ministère ou dans des services extérieurs.
- L'ensemble de ces prestations a permis de proposer un suivi à moyen ou long terme à 1 764 agents.

Les motifs d'intervention et leur évolution par rapport à 2002 sont les suivants :

- Dans 28 % des situations, la problématique dominante était d'ordre budgétaire et dans 5 % des situations il s'agissait d'un problème de surendettement. Ces chiffres sont en légère évolution respectivement 23 % et 3 % en 2002.
- Avec 26 % de demandes liées à l'environnement professionnel, on observe une stabilité par rapport à 2002.
- 18 % des personnes avaient des difficultés en lien avec la santé contre 20 % en 2002.
- 15 % des demandes avaient un lien avec la famille, chiffre stable par rapport à l'année précédente
- L'augmentation de 10 % à 15 % des questions d'ordre administratif est sensible.

Les motifs d'intervention des assistants de service social du personnel ne varient pas d'une année à l'autre et leur hiérarchie n'est pas bouleversée entre 2002 et 2003 .

Il convient néanmoins de préciser que les données statistiques comptabilisent en moyenne une cause par dossier, qui est la cause première. Le suivi et l'analyse des difficultés des agents mettent très souvent en évidence des causes secondaires ; celles-ci ne sont pas comptabilisées.

- Glissement en 2003 de certaines caractéristiques des populations bénéficiaires d'une prestation du service social. En effet, les demandeurs qui restent toujours pour les 2/3 d'entre eux des femmes, ne sont plus majoritairement divorcés (21 % en 2003 contre 41 % en 2002) mais issus de couples mariés (55 % en 2003 contre 38 % en 2002). On note aussi une augmentation des personnes célibataires (20 % en 2003 contre 12 % en 2002).
- Évolution aussi de cette population au niveau des charges de famille puisque 75 % ont des enfants à charge contre 59 % en 2002.
- Modification moindre, mais significative, de l'origine des demandeurs puisque pour la première fois le nombre de personnels en provenance de l'enseignement agricole est supérieur à celui des DDAF/DRAF, 51 % contre 46 %. En 2002 ces chiffres étaient respectivement de 45 et 47 %.
- Augmentation des personnels de catégorie C en 2003 qui représentent 55 % des demandeurs alors qu'ils étaient 39 % en 2002.

Les faits caractéristiques à retenir pour l'année 2003 sont le retour à une typologie familiale des demandeurs plus proche de la population française en général et l'évolution des demandes des personnels issus de l'enseignement.

On peut émettre l'hypothèse que l'augmentation des demandes en provenance des couples mariés avec des enfants à charge serait en lien avec le contexte économique actuel où la progression du chômage se conjugue avec la durée des études et l'âge du premier emploi chez les jeunes.

Cette hypothèse est renforcée par l'observation de la pyramide des âges des personnels du ministère (moyenne égale à 42 ans 10 mois) qui suppose des familles plutôt composées avec des jeunes adultes à charge, étudiants ou recherchant un premier emploi. Ces questions d'emploi et de financement des études impactent fortement le budget et l'équilibre des familles.

L'augmentation des demandes des personnels issus de l'enseignement, confirmée en 2003 par les statistiques du service social, est un phénomène prévisible. En effet, le service social avait repéré une tendance depuis quelques années. Les hypothèses proposées par les assistants de service social sont les difficultés de certains métiers, visant particulièrement les personnels ouvriers, population vieillissante et pour laquelle le reclassement professionnel est un exercice particulièrement délicat ainsi que les enseignants avec le phénomène d'« épuisement professionnel » pour lequel les perspectives sont très limitées.

En conclusion, on peut noter que les demandes d'intervention du service social sont en lien avec l'évolution des problématiques de notre société et plus ou moins impactées par les profils socio-économiques des agents du ministère.

II. Les prestations d'action sociale

Il s'agit des domaines où le Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires rurales intervient directement pour favoriser l'environnement social individuel ou collectif des agents.

Depuis 1992, en ce qui concerne les agents affectés dans les services déconcentrés, l'ensemble des prestations d'action sociale est géré par le secrétariat général de chaque DDAF/DDSV. Associés aux assistants sociaux, et en parallèle des actions de proximité menées par les ASMA départementales, ces services constituent de véritables relais sociaux départementaux.

Le bureau de l'action sanitaire et sociale (BASS) continue d'assurer la gestion directe des dossiers des agents affectés en administration centrale en matière de prestations sociales. Toutefois, au-delà de ces missions de gestion, le bureau de l'action sanitaire et sociale participe avec les représentants des personnels à la définition de la politique sociale du ministère. Il constitue une force de proposition.

À cet égard, si l'année 2003 a permis de s'inscrire dans la continuité des actions engagées les années précédentes, elle a également été marquée par le lancement d'une étude portant sur la modernisation du système de prestations sociales.

1. Présentation de l'étude « évaluation et perspectives d'avenir pour les prestations sociales ministérielles »

1.1 Éléments de contexte et objectifs poursuivis

Cadre général de l'étude – Contexte

Les agents du MAAPAR (titulaires, agents contractuels employés de manière permanente et continue), et dans une moindre mesure les retraités, peuvent bénéficier en complément des prestations légales du fonds des prestations familiales, d'une action sociale spécifique destinée à les aider à faire face à diverses situations.

Ces prestations sociales s'organisent en plusieurs catégories :

- Les prestations interministérielles (dont la gestion est déléguée à la Mutualité de la Fonction Publique à l'exception de l'Allocation « garde de jeunes enfants »)
- Les prestations ministérielles facultatives (dont la gestion relève du Bureau de l'Action Sanitaire et Sociale - BASS - à partir d'un cadre réglementaire établi par la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique - DGAFP).
- Les prestations ministérielles spécifiques (dont l'instauration et la gestion relèvent de l'initiative du MAAPAR).
- Les secours (aide financière à caractère exceptionnelle servie aux agents du MAAPAR, sur présentation de leur situation par un assistant de service social devant une commission interne au ministère).
- Les prestations servies par l'Association sociale, culturelle, sportive et de loisirs du ministère de l'agriculture (ASMA).
- Les prestations servies par les mutuelles (SMAR et MNF).

L'étude a porté sur l'ensemble des catégories à l'exclusion de la première (prestations interministérielles) dont le cadre réglementaire plus rigide et la délégation de gestion à la Mutualité de la Fonction publique (MFP) ne permettent aucune adaptation propre aux spécificités de la communauté de travail du MAAPAR. Toutefois, les prestations relevant de cette première catégorie n'ont pas été totalement exclues de l'étude (recherche de synergies, complémentarité avec le dispositif ministériel, ...).

Présentation de la problématique

1 – Le BASS observe depuis 1997 un tassement de la dépense en matière de prestations sociales ministérielles à l'exception de celles servies au titre de la commission de secours. Hormis un léger sursaut en 1999, le niveau des crédits consommés au titre des prestations sociales ne cesse de diminuer s'agissant notamment de la garde de jeunes enfants. Cette évolution nécessite de s'interroger sur la pertinence des modalités actuelles d'accès aux prestations mises en œuvre ainsi que sur la nature des prestations proposées au regard de la typologie des populations concernées et des transformations graduelles et continues de la société.

2 – En outre, l'impact des évolutions démographiques prochaines, et notamment la nécessité de recruter consécutivement à des départs à la retraite massifs, conduit à envisager une politique sociale clairement volontariste, susceptible de renforcer la capacité d'attraction du MAAPAR.

Objectifs de l'étude

L'étude poursuit un double objectif :

1 – Évaluer l'efficacité sociale des prestations proposées au regard de leur adéquation aux besoins attestés ou émergents. En d'autres termes, l'étude doit permettre d'apprécier, globalement et prestation par prestation, la qualité des réponses apportées par le MAAPAR aux attentes des agents voire d'observer, le cas échéant, l'absence de réponse (efficacité du dispositif, modalités d'accès, adéquation entre la nature des prestations et les besoins des agents, ...).

2 – Présenter, à partir de l'évaluation préalable, des perspectives d'avenir pour les prestations sociales ministérielles. Les profondes modifications démographiques que connaîtra le MAAPAR dans les années à venir (évolution du format des effectifs, rajeunissement de la pyramide des âges, ...) nécessitent d'engager une réflexion sur une modernisation du système de prestations sociales.

À ce titre, l'étude doit :

- d'une part, préciser les réformes de court terme à initier pour adapter le dispositif aux besoins recensés dans le cadre du volet qualitatif (interviews, ...). À cet égard, le rapport final a fait état de propositions concrètes (création de nouvelles prestations, évolution des plafonds de ressources, ...);
- d'autre part, introduire des perspectives de moyen et de long termes en proposant des scénarii élaborés en fonction des données démographiques connues et/ou des tendances pressenties.

1.2 Liste des prestations entrant dans le champ de l'étude

RESTAURATION DES PERSONNELS : Bonification de la prestation repas

Aide à la famille : Prestation pour la garde des jeunes enfants de moins de 3 ans
Allocation aux parents séjournant en maison de repos avec leur(s) enfant(s)

Séjours d'enfants : Séjours en centre de vacances avec hébergement
Séjours en centre de loisirs sans hébergement
Séjours en maison familiale de vacances et gîte de France
Séjour dans le cadre éducatif
Séjours linguistiques
Allocation trousseau

Enfance handicapées : Allocation aux parents d'enfants de moins de 20 ans
Allocation spéciale pour jeunes adultes poursuivant des études jusqu'à 27 ans
Allocation de séjours en centres de vacances spécialisés

Aide au logement : Aide au double loyer en région parisienne

1.3 Description et mode d'exécution de l'étude

Organisation générale de l'étude

L'étude a été réalisée par le Cabinet Accessio sur le 1er semestre 2003 en trois phases successives : L'approche méthodologique, l'établissement d'un diagnostic/évaluation du dispositif actuel, l'élaboration d'un projet de plan de modernisation.

Chacune de ces trois phases s'est déroulée en associant largement l'ensemble des parties prenantes au projet : organisations syndicales, administration centrale, services déconcentrés, établissements d'enseignement, ASMA, SMAR, MNF...

La représentation de ces différentes composantes dans le déroulement de l'étude a été assurée par la mise en place de deux instances : le Comité de pilotage et le groupe de suivi.

Comité de pilotage : composition et rôle

L'étude a été réalisée sous l'égide d'un comité de pilotage composé :

- du Directeur Général de l'Administration ou son représentant,
- du Sous-directeur de la gestion des personnels ou son représentant,
- du Sous-directeur du développement professionnel et des relations sociales ou son représentant,
- du Sous-directeur de l'administration et de la communauté éducative ou son représentant
- du chef du bureau des affaires générales de la DGAL
- d'un représentant des IGIR
- d'un représentant des IGVR
- du président de l'ASMA,
- du président de la SMAR (mutuelle),
- du président de la Mutuelle Nature et forêt.

Le comité de pilotage a assuré le contrôle et les orientations de l'étude, notamment :

- la validation de la méthodologie pour la réalisation de l'étude,
- la validation des résultats, rapports d'étape et documents provisoires,
- l'indication des choix et orientations au cours de l'étude,
- la validation des rapports et documents finaux.

Groupe de suivi : composition et rôle

Le chargé d'étude a présenté à échéance régulière l'avancement de ses travaux à un groupe de suivi composé :

- du sous-directeur du développement professionnel et des relations sociales ou son représentant,
- du chef du bureau de l'action sanitaire et sociale,
- du chef du bureau des synthèses ou de son représentant,
- du chef de la cellule allocation familiale ou de son représentant,
- d'un représentant du Sous-directeur de l'administration et de la communauté éducative (DGER)
- de deux représentants des services déconcentrés (en charge de l'administration du personnel),
- d'un représentant des établissements d'enseignement (en charge de l'administration du personnel),
- de la conseillère technique nationale (BASS),
- d'un assistant de service social (BASS),
- de deux gestionnaires des prestations sociales (BASS),
- d'un représentant du bureau de la modernisation,
- d'un représentant du Ministère de la Fonction publique (bureau FP4),
- d'un représentant de l'ASMA,
- d'un représentant de la SMAR (mutuelle),
- du représentant de la Mutuelle Nature et Forêt,
- des représentants des personnels désignés sur proposition des organisations syndicales siégeant au CTP Ministériel.

Le groupe de suivi a accompagné le chargé d'étude dans sa démarche. Il a assuré, à ce titre, une pluralité de rôles dont le conseil, l'expertise, et la pré-validation des travaux du chargé d'étude avant présentation au comité de pilotage.

Modalités d'intervention du Cabinet Accessio dans les services

Le recueil du matériau a associé interviews, les plus ouvertes possibles, et observations des pratiques. Les interviews ont été l'outil privilégié pour éprouver le matériau brut issu de la phase précédente de l'étude, basée sur l'analyse documentaire et sur les interviews des experts. La démarche d'observation est venue compléter et corriger éventuellement les propos recueillis.

Chaque observation a nécessité un lieu ; de la détermination de ce lieu dépendait le choix de la population à étudier. Le consultant a proposé, à cet égard l'hypothèse méthodologique forte que, moyennant le découpage idoine, la polarisation sur trois lieux d'exercice de la fonction administrative était illustrative de toute la population du ministère. Le consultant avait proposé d'observer une administration centrale, un service déconcentré et un établissement d'enseignement.

La proposition de trois lieux a été ré-interrogée par le Groupe de suivi et enrichie par le Comité de pilotage. Ce dernier a décidé d'extrapoler à trois régions complètes la proposition initiale limitée à trois établissements. Ont été ainsi retenus l'ensemble des établissements du MAAPAR sur deux métropoles régionales et celui d'une Direction centrale, pour Paris. Les lieux d'enquête sont ainsi devenus :

- Sur Angers : - la DDAF ; - la DDSV ; - un abattoir (le Lion d'Angers) ; - le SPRV (de la DRAF Pays de Loire) ; - le LEGTA Le Fresnoy ; - un CFPPA ; - l'INH ;
- Sur Aix-Marseille : - la DRAF ; - la DDAF ; - la DDSV ; - le P.I.F. ; - le LEGTA Valabre ; - le LEPA Saint-Rémy de Provence ;
- Sur Paris : la DGER, basée rue de Lowendal.

Au total, 87 entretiens ont été réalisés. Ils ont permis d'écouter 209 personnes au total, tous types d'interviews, d'interlocuteurs et de lieux confondus. 151 personnes ont été interviewées dans le cadre de 32 entretiens de groupe

1.4 Les conclusions de l'étude : diagnostic et voies d'amélioration

Les conclusions de l'étude ont été présentées aux représentants des personnels siégeant au CTP ministériel « Action sociale » du 24 juin 2003. Cette présentation a abouti à adopter un programme de travail portant sur l'organisation des processus ainsi que sur la nouvelle offre de prestations.

Le programme de travail sur le volet « information et organisation » constitue l'acte fondateur de la modernisation du dispositif de prestations sociales et détermine les premières mesures à déployer à court et moyen termes ; lesquelles s'articulent autour :

- De l'amélioration des circuits d'information (création d'un site Internet, ré édition du Livret sur l'action sociale, identification d'un chargé d'information à l'action sociale au sein des SG, ...)
- d'un ré-investissement des CTP locaux (ou régionaux en ce qui concerne les établissements d'enseignement),
- de la simplification de certaines mesures de gestion,
- de l'élaboration de documents de programmation.

S'agissant du volet portant sur la nouvelle offre de prestations sociales, l'évolution de la conjoncture économique et son incidence sur le contexte budgétaire concomitante à l'étude a conduit à adapter une stratégie de déploiement pluriannuel. Il a été décidé à cet égard d'approfondir la définition ainsi que les modalités de mises en place de cette nouvelle offre de prestation par la constitution de groupes de travail restreints sur les thématiques suivantes : la garde des jeunes enfants, l'enfant en âge scolaire, le jeune adulte à charge, le parent âgé à charge, et la solidarité aux difficultés individuelles, le logement et la mobilité géographique, les vacances familiales, le bien-être des jeunes handicapés.

2. Les outils de communication

En 2003, la politique de communication choisie en 1997 a été reconduite à destination :

- de l'ensemble des agents pour promouvoir la connaissance des droits qui leur sont ouverts,
- et des gestionnaires pour leur faciliter l'instruction et la liquidation des dossiers de demandes de prestations.

Ainsi, le livret d'action sanitaire et sociale, recueil complet de toutes les actions, prestations et services du ministère et de ses partenaires, édité en 1997 et partiellement mis à jour en 1998 semble rester le document de référence qui permet encore de satisfaire l'information des nouveaux arrivants. Une édition remaniée pourra être envisagée dans un proche avenir.

Par ailleurs, la circulaire ministérielle annuelle fixant les taux des prestations sociales, a été publiée en reconduisant sa présentation sous forme de fiches pratiques individuelles recensant à chaque fois l'ensemble des conditions d'attribution, pour toutes les prestations y compris celles à gestion interministérielle dont les conditions d'attribution diffèrent sensiblement des autres.

L'année 2003 a également été marquée par l'insertion d'articles dans plusieurs parutions internes (Bip-Dga et Contact notamment).

Enfin, un cahier des charges relatif au développement d'un site Internet dédié à l'action sanitaire et sociale a été réalisé afin de matérialiser les conclusions de l'étude présentées dans la partie précédente. Le calendrier de réalisation de ce projet est le suivant :

Étapes	En projet	En cours	Terminée
1 ^{er} semestre 2003 : conduite de l'audit sur les prestations sociales			x
24 juin 2003 : Remise du rapport et exposé des conclusions de l'audit aux membres du CTP ministériel « action sociale ». L'amélioration des circuits d'information constitue l'une des mesures correctives figurant dans le rapport du consultant. Il préconise notamment l'élaboration d'outils de communication institutionnels et confirme que le site Internet constitue une voie de développement importante.			x
Septembre-octobre 2003 : Restitution « in situ » (Paris, Angers, Marseille) des conclusions de l'audit aux personnels ayant participé à la démarche			x
Novembre 2003 à janvier 2004 : élaboration du cahier des charges du site Internet			x
Février et mars 2004 : Présentation du cahier des charges aux représentants des personnels siégeant au CHS ministériel et dans le groupe de suivi « Prestations sociales ».			x
Avril 2004 : Élaboration de la convention financière avec le CNERTA de Dijon (maîtrise d'œuvre)			x
18 mai 2004 : présentation du projet à la Commission des système d'information		x	
Fin mai 2004 : Présentation de la convention MAAPAR/CNERTA au Contrôleur financier	x		
22 juin 2004 : Présentation d'une 1 ^{ère} maquette aux représentants du personnels siégeant au CTP ministériel « action sociale »	x		
Publication du site à l'automne 2004	x		

3. La restauration

L'accessibilité à la restauration méridienne, pour l'ensemble des agents, est facilitée par la présence de restaurants administratifs ou inter-administratifs, mais aussi par la signature de conventions spécifiques avec certains restaurants inter-entreprises ou privés offrant aux agents une restauration de proximité, utile en cas d'absence de structures administratives d'accueil.

Le secteur de la restauration collective a consommé, comme les années précédentes, un quart des crédits annuels de l'action sanitaire et sociale. Les participations versées par le bureau de l'Action Sanitaire et Sociale comprennent :

- la subvention interministérielle repas (1 € en 2003) éventuellement complétée par sa bonification de 0,46 € (instituée par la note de service DGA/SDDPRS/N2000-1176 du 30 juin 2000) pour les agents dont l'indice majoré est inférieur à 466 ;
- les subventions au fonctionnement pour les restaurants administratifs ou d'entreprises.

Les conventions peuvent parfois permettre de moduler ces aides en fonction de l'indice de l'agent.

L'intervention de la Direction général de l'administration sur le secteur de la restauration se traduit aussi par la participation de la Sous Direction de la Logistique et du Patrimoine au financement de la création ou de la rénovation des restaurants interministériels.

La restauration à Paris

Pour la région parisienne, les modalités de subventionnement permettent de lisser le coût moyen des repas afin que le prix acquitté par chaque catégorie de personnel soit aligné sur celui appliqué au restaurant inter administratif de la rue Barbet-de-Jouy qui est l'établissement de référence du Ministère en la matière.

Neuf structures participent à la fourniture de repas pour les agents de l'administration centrale, des établissements publics et des établissements d'enseignement supérieur situés à PARIS.

L'année 2003 est marquée par l'arrêt des conventions avec :

- le restaurant des Affaires Étrangères ;
- le restaurant TRAPIL/Convention (déménagement de la mission gestion des aides de la DPEI) ;
- le RIE Saint Romain (suite à sa fermeture en octobre 2003).

Le restaurant du CROUS Châtelet est fermé pour travaux depuis juillet 2003, sa réouverture prévue en janvier 2004 semble reportée en juin, selon les dernières informations connues.

Bilan quantitatif 2003

- 267 867 repas ont été servis en 2003, soit 5676 de plus qu'en 2002
- 151 678 repas ont bénéficié de la subvention interministérielle de 1 € ce qui représente une augmentation de 1 427 repas par rapport aux chiffres de 2002. C'est une inversion de la tendance observée depuis 2000.

BILAN 2003 DE LA RESTAURATION À PARIS

	Nombre de repas avec subvention inter-ministérielle	Nombre total de repas	Total subventions interministérielles	Total subventions de fonctionnement	Coût total
Site du Helder	4 630	5 748	4630,00 €	19 882,20 €	24 512,2 €
AURI	92 900	154 480	92 900,00 €	499 687,05 €	592 587,05 €
AURIAS	3 478	7 582	3 478,00 €	17 135,32 €	20 613,32 €
CROUS	233	319	233,00 €	455,48 €	688,48 €
RA Fontenoy	2 363	4 546	2 363,00 €	3 326,26 €	5 689,26 €
INAPG SOGERES	7 278	11 973	7 278,00 €	21 910,59 €	29 188,59 €
MGA-TRAPIL	1	818	1,00 €	1 073,17 €	1 074,17 €
RIE Vaugirard	32 563	65 580	32 563,00 €	132 746,84 €	165 309,84 €
RIE St Romain	861	2 511	861,00 €	4 772,66 €	5 633,66 €
RIE Tour M M	7 371	14 310	7 371,00 €	35 533,99 €	42 904,99 €
Totaux 2003	151 678	267 867	151 678,00 €	736 523,56 €	888 201,56 €
Totaux 2002	150 251	262 191	148 748,49 €	724 058,99 €	872 807,48 €

Deux conventions ont été renégociées en 2003 :

- avec le restaurant administratif de la place Fontenoy pour les agents de la DPMA,
- avec le restaurant PTT Paris V géré par la SOGERES pour les personnels de l'INA-PG, cette dernière ayant pris effet au 1er février 2004.

Les niveaux de participation du Ministère ont été réévalués pour l'accès au RIE de la Tour Maine Montparnasse et à l'AURIAS avenue de Ségur. La grille tarifaire du RIE de Vaugirard est en cours de modification.

La restauration pour les services déconcentrés

Le recensement des établissements de restauration conventionnés avec les services déconcentrés s'est poursuivi en 2003, de nombreuses conventions avec des restaurants d'entreprises ou privés sont répertoriées. Les agents du Ministère de l'agriculture bénéficient d'un accès à 146 établissements de restauration hors Paris (dont 99 conventionnés) : 63% sont des restaurants administratifs ou inter-administratifs, 15 % des restaurants inter-entreprises, les 22% restant appartiennent au secteur traditionnel.

Les difficultés à obtenir les bilans financiers d'un nombre important de restaurants administratifs ou inter-administratifs dans des délais raisonnables, les reports de paiements sur l'année budétoire n+1, quelquefois n+2, ne rendent pas lisible l'activité réelle de la restauration par la simple comparaison des chiffres des exercices budgétaires.

Le tableau ci dessous indique le nombre de repas bénéficiant de financements ministériels ou inter-ministériels pour chacune des années civiles 2000, 2001, 2002 et 2003 (données transmises au BASS et validées) :

BILAN DE LA RESTAURATION

	Nombre total de repas subventionnés			Nombre de repas avec subvention interministérielle			Nombre de bonifications repas		
	Paris	SD	Totaux	Paris	SD	Totaux	Paris	SD	Totaux
2000				165 927	603 300	769 227	0	21 102	21 102
2001	260 998	700 820	961 818	157 274	573 427	730 701	0	112 666	112 666
2002	262 191	608 433	870 624	150 251	500 626	650 877	0	82 760	82 760
2003	267 867			151 678			0		

Alors qu'à Paris le nombre de repas subventionnés progresse régulièrement, en province, il baisse depuis 2001. Il est actuellement difficile d'en connaître précisément les raisons, mais l'impact des 35 heures constitue vraisemblablement un facteur important. L'étude des niveaux de participation de notre ministère montre d'importantes variations entre les départements et parfois entre restaurants au sein d'un même département. La recherche de nouvelles conventions, leur renouvellement, permettent aux services déconcentrés, avec l'aide du BASS, d'adapter le niveau de participation du Ministère afin d'obtenir pour l'ensemble des agents un « reste à charge » proche de celui constaté dans le RIA de référence (AURI – Rue Barbet-de-Jouy).

4. Le logement

La politique mise en œuvre en Ile de France par le ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales en matière de logement social vise à favoriser l'accueil des nouveaux arrivants et à accompagner les situations sociales et/ou familiales les plus difficiles. La pénurie de logements du fait de l'effritement de l'offre au plan national, le renchérissement du coût des réservations ainsi que l'évolution du sentiment d'insécurité dans les quartiers urbains disposant de logements sociaux constituent des éléments à prendre en compte dans le développement de cette politique sociale.

Malgré un contexte budgétaire difficile, le ministère a maintenu à niveau sa politique de réservation de logements auprès des bailleurs sociaux. Il veille à ne prendre en compte que des programmes de logements neufs ou rénovés, situés dans des secteurs non sensibles, afin d'éviter des refus de location de la part des personnels.

Logements réservés par le ministère auprès des bailleurs sociaux

Le logement des fonctionnaires et agents de l'État est une composante essentielle de l'action sociale comme de la gestion des ressources humaines. Le ministère mène depuis plusieurs années une politique active en Ile-de-France, secteur géographique où la pression foncière et la pénurie se font durement sentir.

Face au marché immobilier et à l'évolution de la demande de logement, le BASS a mis en place une procédure de réservations conventionnelles de logements en complémentarité avec le dispositif réglementaire (5% fonctionnaires) relevant du logement social. La procédure est la suivante : La direction générale de l'administration passe une convention avec un organisme gestionnaire de logements sociaux. Celui-ci s'engage à construire ou à réhabiliter des immeubles d'habitation destinés à la location et à réserver dans ces immeubles, au bénéfice des fonctionnaires et agents du ministère, des logements. L'organisme consent ces réservations pour une durée en général de 20 ans et en contrepartie le ministère accorde à l'organisme une subvention. La désignation des fonctionnaires ou agents de l'État postulant à la location est notifiée à l'organisme par la « cellule logement » du bureau de l'action sanitaire et sociale. L'acceptation des candidats présentés est de la responsabilité de l'organisme qui est seul habilité à passer le contrat de bail. À chaque départ d'un locataire, l'organisme remet à disposition en priorité aux agents du ministère l'appartement libéré.

Le ministère dispose d'un parc réservé auprès des bailleurs sociaux de 270 logements environ répartis dans Paris et sa banlieue.

En 2003, le ministère a procédé à la signature de 3 nouvelles conventions avec :

- Fondation Rothschild : 6 logements réservés de type F2 et F3 situés à Paris pour une durée de 20 ans et pour un coût total de 240 000 €,
- SA HLM de l'ARCHE : 3 logements réservés de type F4 et F5 situés à Issy-les-Moulineaux pour une durée de 50 ans et pour un coût total de 130 343,91 €,
- SCI Saint-Louis : 3 logements réservés de type F1, F2 et F3 situés à Nanterre, Marly-le-Roi et Rueil-Malmaison pour une durée de 20 ans et pour un coût total de 114 000 €.

Enfin, 43 logements ont pu être attribués sur ce parc en 2003 aux agents du ministère. Le niveau d'attribution est donc maintenu par rapport à l'année précédente (42 en 2002).

Logements financés dans le cadre du 5 % fonctionnaires

Au plan interministériel, des logements sociaux sont réservés aux agents des différentes administrations de l'État. Un contingent de réservations réglementaires dans le cadre du 5% fonctionnaires est géré par la préfecture de Paris.

Les candidatures sont systématiquement transmises à la préfecture à partir du moment où le demandeur remplit les conditions de ressources et d'occupation fixées par la réglementation.

Le ministère a présenté 34 dossiers de candidature sur cette filière dont 29 demandes ont pu aboutir favorablement. On peut remarquer une forte augmentation sur cette filière comparativement à 2002 (11 relogements). Ce résultat est lié au fait que la cellule logement a pu présenter des dossiers de candidatures sur les quotas des logements réservés aux autres départements ministériels non pourvus.

Logements financés par le CIAS et le FARIF

Aux données précédentes, il faut ajouter les logements attribués aux agents dans le cadre de la procédure interministérielle du comité consultatif interministériel d'action sociale (CIAS) et du fonds pour l'aménagement de la région Ile-de-France (FARIF).

Les demandes doivent être faites auprès de la cellule logement du bureau de l'action sanitaire et sociale qui les transmet à la préfecture de Paris, laquelle propose ensuite la candidature retenue à la société propriétaire des logements.

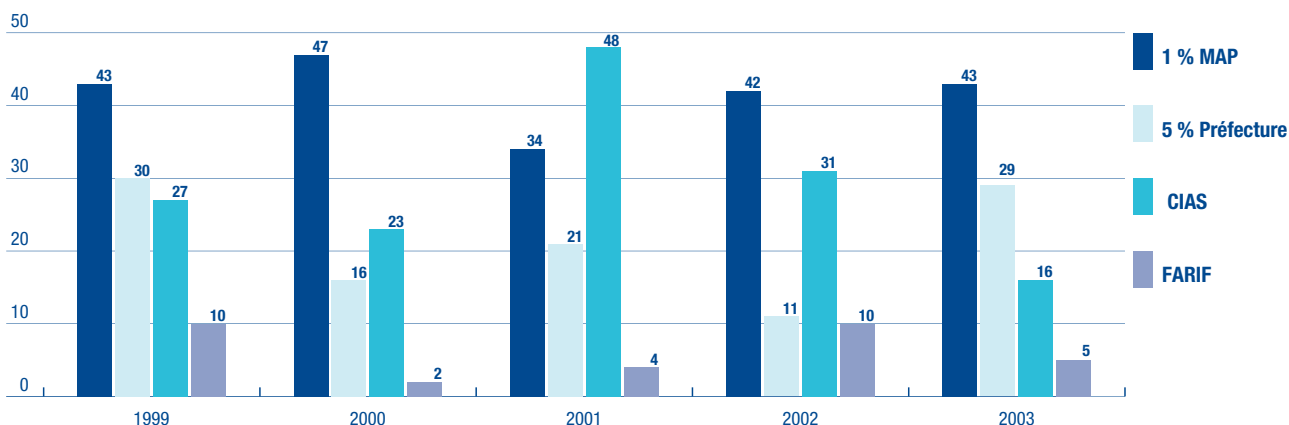
Les logements FARIF sont proposés à l'ensemble des ministères et l'attribution du logement se fait essentiellement sur critères sociaux.

Les logements CIAS, financés par le ministère de la fonction publique, de la réforme de l'État et de l'aménagement du territoire, sont réservés après avis du comité interministériel d'action sociale (CIAS) dont la gestion a été confiée, également à la préfecture de Paris. Pour l'attribution de ces logements, la situation familiale, sociale et locative est prise en compte sous forme de points. Ce dispositif met en concurrence les fonctionnaires du ministère de l'agriculture avec les fonctionnaires des autres départements ministériels.

En 2003, 16 appartements du parc CIAS ont été attribués aux fonctionnaires du ministère sur 127 propositions. En ce qui concerne le parc FARIF, 113 propositions ont été faites pour 5 candidatures retenues. Ces données sont en nette diminution par rapport à 2002 (31 attributions sur le parc CIAS et 10 attributions pour le parc FARIF). La tension du marché locatif parisien, conjuguée aux effets d'une très forte baisse de la production de logements sociaux peut expliquer cette diminution de l'offre de logements.

Le bilan des attributions pour l'année 2003 fait apparaître que 93 agents inscrits sur le fichier des demandeurs du ministère ont trouvé, par l'intermédiaire du BASS, une réponse favorable à leur recherche de logement. Le nombre d'attributions reste donc stable par comparaison à l'année 2002 (94 attributions).

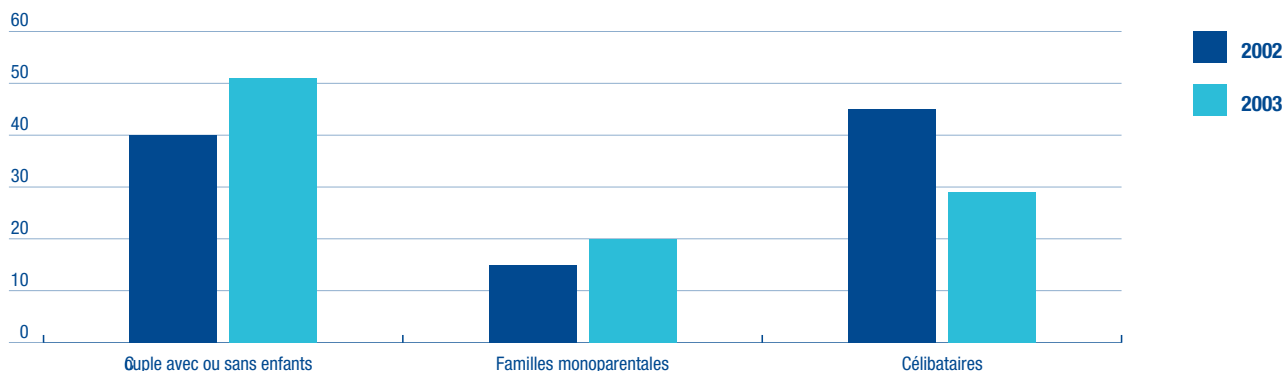
ATTRIBUTIONS DE LOGEMENTS



ATTRIBUTIONS DE LOGEMENTS

Nature des logements	Administration centrale	DRIAF/DDAF/DSV	Enseignement région IDF	Éts publics	Total
1% MAP	30	1	5	7	43
5% Préfecture	10	2	4	13	29
CIAS	9	3	3	1	16
FARIF	1	0	2	2	5
Total	50	6	14	23	93

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FAMILIALE DES BÉNÉFICIAIRES



Les aides financières

– Prestations interministérielles

L'aide à l'amélioration de l'habitat des personnels retraités du ministère de l'agriculture concerne l'exécution de travaux de rénovation dans leur logement. Elle représente une contribution au maintien ou à l'amélioration des conditions d'hygiène, de salubrité et de confort. Vingt et un dossiers ont été traités pour un financement de travaux de 54 145 €.

La subvention moyenne par dossier a augmenté de 38 %, s'élevant ainsi à 2578 € (1870 € en 2002).

L'aide et le prêt à l'installation (AIP/PIP) sont destinés à faciliter la première location des agents qui sont affectés en région parisienne, en Provence-Alpes-Côte-d'Azur ou dans une zone urbaine sensible (ZUS), après la réussite à un concours impliquant un changement de résidence familiale. Les aides versées en 2003 ont représenté un montant de subvention de 14 365 € pour 15 dossiers validés.

Ces deux prestations sont instruites par la cellule logement du bureau de l'action sanitaire et sociale et payées par la mutualité de la fonction publique sur des crédits interministériels.

– Prestations propres au ministère :

L'aide au double loyer (ADL) limitée à la seule région parisienne, a pour objet de faciliter et d'accompagner une prise de décision des agents, en atténuant les frais de double loyer qui peuvent apparaître, le temps du préavis. Onze dossiers ont été instruits en 2003 pour un montant total de subvention de 4 778 €. La majorité des dossiers traités intervient en complément personnalisé à une attribution d'un logement par l'intermédiaire du ministère.

5. Les loisirs pour enfants

Le Ministère de l'Agriculture de l'Alimentation de la Pêche et des Affaires Rurales subventionne l'accueil des enfants âgés de moins de dix-huit ans dans :

- les centres de loisirs sans hébergement,
- les séjours mis en œuvre dans le cadre éducatif,
- les maisons familiales de vacances, les VVF, les gîtes ruraux,
- les centres de vacances,
- les séjours linguistiques.

Les mesures nouvelles apportées pour l'année 2003 sont les suivantes :

- Revalorisation de 3 % des taux des prestations séjours en centre de vacances avec hébergement, séjours en centre de loisirs sans hébergement, maisons familiales de vacances et gîtes de France, séjours dans le cadre éducatif, séjours linguistiques, allocation trousseau.
- Revalorisation de 20,00 euros pour toutes les tranches du quotient familial.

Séjours	Nombre de dossiers	Total versé (€)
Centre de vacances colonies	1 870	846 094
Centre de loisirs sans hébergement	1 332	89 884
Séjours Linguistiques	179	36 085
Séjours dans le cadre du système éducatif	736	84 189
Maisons Familiales	846	114 785
Subvention Trousseau	342	35 256

6. L'appui social aux jeunes handicapés

Le Ministère de l'Agriculture de l'Alimentation de la Pêche et des Affaires Rurales verse des prestations d'appui social aux fonctionnaires dont les enfants sont handicapés.

Il s'agit :

- d'une allocation mensuelle pour enfants de moins de 20 ans.
- d'une allocation de poursuite d'études ou d'apprentissage pour les jeunes adultes handicapés de 20 à 27 ans.
- d'une allocation de participation aux frais de séjour en centre de vacances spécialisés.

Prestation	Nombre de dossiers	Total versé (€)
Allocation pour jeune handicapé de moins de 20 ans	148	201 688
Allocation de poursuite d'études de 20 à 27 ans	2	1 668
Allocation de séjour en centres de vacances spécialisés	6	1 882

7. La garde des jeunes enfants

Prestation	Nombre de dossiers	Total versé (€)
Gardes d'enfant	576	96 740

L'action en faveur des travailleurs handicapés

L'année 2003 qui a vu l'agrément définitif du plan triennal de développement de l'emploi et de l'insertion des travailleurs handicapés 2003-2005, s'est traduit en terme de bilan social par la mise en place de deux actions majeures :

- L'amélioration qualitative et quantitative des recrutements par la voie contractuelle.
- La poursuite de l'accompagnement à l'insertion des travailleurs handicapés dans les structures de travail du ministère.

I. Le recrutement des travailleurs handicapés en 2003

En 2003, le MAAPAR a poursuivi une politique active de recrutement, tant en ce qui concerne les corps ouverts à un recrutement national que ceux relevant de l'initiative locale.

	2000	2001	2002	2003
Catégorie A	11	12	11	13
Administration centrale				
Attachés				1
Services déconcentrés				
Attachés				
Inspecteurs santé publique vétérinaire		2	2	2
Ingénieurs des travaux ruraux				
Ingénieurs travaux agricoles			3	4
Ingénieurs des travaux eaux et forêts				
Enseignement agricole				
Certifiés	8	7	4	3
PLPA	3	3	2	3
Attachés				
Enseignement supérieur agricole				
Ingénieurs d'étude ou de recherche				
Assistants-ingénieur				
Catégorie B	10	8	15	12
Services déconcentrés				
Secrétaires administratifs	1	2	1	
Techniciens supérieurs	8	6	12	10
Enseignement agricole				
Secrétaires administration scolaire et universitaire			2	
TEPETA				2
Enseignement supérieur agricole				
Secrétaires administration scolaire et universitaire				
Techniciens formation recherche	1			
Catégorie C	17	27	25	20
Administration centrale				
Agents/adjoints administratifs	1			
Services déconcentrés				
Agents/adjoints administratifs	5	9	8	
Ouvriers professionnels				1
Adjoints techniques		2	1	5
Agents techniques		1		
Agents des services techniques				
Maître ouvrier S.D.				
Enseignement agricole				
Agents/adjoints administratifs	1	6	6	2
Ouvriers professionnels	5		2	3
Ouvriers d'entretien et d'accueil		4	6	6
Agents techniques de laboratoire				
Aides de laboratoires				
Enseignement supérieur agricole				
Agents/adjoints administratifs	1	3		
Adjoints techniques	3	2	2	3
Agents techniques	1			
Agents des services techniques				
Total	38	47	51	45

Le nombre des recrutements par la voie contractuelle au titre de l'année 2003 concerne quarante-cinq personnes. Les recrutements opérés continuent à concerner davantage les hommes (29) que les femmes (16). Ce déséquilibre marqué tient pour une bonne part sans doute à la nature des postes, essentiellement techniques qui sont offerts (emplois dans les services vétérinaires, techniciens, ingénieurs, ouvriers, agents techniques des services déconcentrés ou des établissements agricoles).

En 2003, les recrutements dans la catégorie A (13 personnes) ont dépassé ceux de la catégorie B (12 personnes). Cette dernière donnée témoigne des efforts constants qui sont conduits par le MAAPAR depuis plusieurs années pour offrir aux travailleurs handicapés une palette d'emplois représentatifs et leur donner une formation appropriée la plus proche possible du droit commun.

Les recrutements d'initiative locale par la voie contractuelle demeurent pour les agents handicapés de la catégorie C du MAAPAR une des voies principales d'intégration dans la Fonction Publique. Vingt personnes en 2003 ont pu bénéficier de ce dispositif de recrutement local.

S'agissant de l'âge des personnes recrutées, la classe intermédiaire des 25/50ans est fortement représentée. Un examen plus détaillé montre que les recrutements de catégories A (inspecteurs de santé publique vétérinaires, enseignants...) et une partie de ceux de la catégorie B (techniciens supérieurs, ...) concernent davantage les candidats qui appartiennent à la tranche basse de la fourchette (moyenne d'âge proche de 30 ans). L'examen des données relatives au recrutement pour les candidats de la catégorie C fait apparaître une moyenne d'âge nettement plus élevée.

La part des démissions et des licenciements affectant cette forme de recrutement demeure comme les années précédentes globalement faible, tant en ce qui concerne les recrutements nationaux pour l'accès à des corps nécessitant une formation en école (INFO-MA, ENFA, ENESAD, ENV), que les recrutements « d'initiative locale », destinés aux catégories B et C administratifs et à la catégorie C technique. Ceci témoigne de la qualité de la formation et également de la pertinence de la présélection mise en œuvre. L'accompagnement professionnel des personnes handicapées au MAAPAR obéit à la volonté de permettre une intégration la plus proche possible du droit commun, en gardant toutefois la souplesse nécessaire au traitement de situations difficiles.

L'action menée en 2003 s'est inscrite dans cette continuité. Si l'intégration des stagiaires se fait la plupart du temps sans difficultés, l'expérience montre que la réussite peut s'avérer d'autant plus facile que l'accueil des agents handicapés est préparé en amont et qu'ils peuvent faire l'objet d'un suivi en continu complété d'évaluations régulières.

Sur ce point, l'organisation régulière de bilans d'étape pour les stagiaires susceptibles de présenter des difficultés est essentielle. Il est indispensable en effet que l'équipe pédagogique comme celle de la médecine de prévention puisse se mobiliser rapidement et trouver les réponses adaptées pour ces personnes. Un autre élément de réussite tient certainement aussi à la sensibilisation des personnels de la structure d'accueil. La préparation pertinente à l'insertion, en recherchant là encore des solutions partagées avec l'équipe pédagogique, la structure d'accueil, le correspondant handicap et le « stagiaire », débouchant, le cas échéant, sur la prise en compte d'aménagements adéquats, constitue une méthode de travail incontournable. L'année 2003 a commencé à jeter les bases de cette forme d'organisation.

II. Les aménagements de postes pour handicapés et les travaux d'accessibilité

Au titre de l'année 2003, le montant total des opérations financées relatives à l'insertion des personnes handicapées, conformément au tableau ci-dessus se chiffre à plus de 370 000 euros.

S'agissant des crédits du fonds interministériel d'insertion, estimés à 215 000 euros, outre les actions qui s'inscrivent dans la continuité de 2002, un volant important de crédits, et ceci constitue une nouveauté, est allé au financement d'opérations permettant ou facilitant la mise en accessibilité de plusieurs sites parisiens du MAAPAR (aménagement des ascenseurs, création d'un plan incliné, mise en place de portes à ouverture automatique, mise en place de robinets automatiques à infra rouge...).

Simultanément le MAAPAR a poursuivi sa politique d'insertion des personnes handicapées dans les services déconcentrés. Le ministère a saisi ainsi l'opportunité d'une demande d'aménagement d'un poste de travail à la DDAF du Maine et Loire à Angers pour faire entreprendre un audit plus global sur l'accessibilité du site. Le plan d'actions élaboré a immédiatement permis de proposer la suppression de certaines contraintes d'accès et de déplacements dans des locaux de travail et de vie de l'agent handicapé. L'élaboration de recommandations hiérarchisées traduites sous la forme d'éléments normatifs au profit des responsables des services déconcentrés du ministère enclenche une première étape d'accompagnement à l'accueil des agents handicapés que le MAAPAR a retenu dans le cadre de son plan triennal.

Dans un souci similaire de transfert de méthodologie, le MAAPAR a soutenu l'expérimentation mise en place au LEGTA de Briec-Comte Robert (77) d'une plate-forme qui permette de former des enseignants non-voyants (volet formation) et d'envisager de nouvelles adaptations du poste de travail (volet recherche). Cette plate-forme à vocation s'adresser à des professeurs et des formateurs de tous ministères ainsi qu'aux établissements d'enseignement agricole qui accueillent un enseignant non-voyant. Cette action est conduite en collaboration et sous l'impulsion de deux maîtres de conférence de l'ENFA de Toulouse, établissement qui s'implique depuis plusieurs années dans l'insertion des travailleurs handicapés.

Dans le détail, les crédits ont permis de financer les actions suivantes :

- des aménagements de postes de travail (mise en place d'écrans de grandes dimensions, aménagements de claviers informatiques pour des agents non voyants, installations de logiciels de reconnaissance vocale, achats d'amplificateurs téléphoniques...),
- la mise en accessibilité de locaux, (première série de travaux d'accessibilité du site de l'administration centrale, équipements d'ascenseur avec sonorisation et signalétique braille, achat de chaises d'évacuation, mise en chantier et conduite d'une étude avec l'École Nationale Vétérinaire de Lyon pour la mise en accessibilité du site),
- la formation de personnes handicapées, (transcription en braille de sujets de concours, apprentissage de la langue des signes par un agent malentendant),
- des actions d'aides à la vie quotidienne (prise en charge de transports domicile/travail ou à l'aménagement de véhicules, de fauteuils roulants, prise en charge d'appareils auditifs ou d'équipements spécifiques pour malentendants).

RÉCAPITULATIF des crédits mandatés au titre de l'année 2003 / chapitre 33 92

Article 30 - Handic : 21 484,36 € mandatés

Article 10 - Handic : 134 386,16 € mandatés

Sous Total (1) : 155 870,52 €

Article 10 - Fonds interministériel insertion : 11 835,00 € mandatés

Article 30 - Fonds interministériel insertion : 202 630,59 € mandatés

Sous Total (2) : 214 465,59 €

Total (1)+(2) : 370 336,11 € mandatés

Article 30 : Administration Centrale. Article 10 : Services déconcentrés et établissements d'enseignement.

L'action sanitaire

I. La santé des agents

1. La médecine de prévention

Elle comprend un examen médical avec l'évaluation de l'état de santé de l'agent et une étude du contexte de travail.

Le suivi médical des agents des services déconcentrés et des établissements d'enseignement du Ministère est confié aux caisses locales de la Mutualité Sociale Agricole (MSA), dans le cadre d'une convention négociée par le BASS avec la Caisse centrale de la MSA, qui prévoit la couverture de l'ensemble de ces personnels, à l'exception de ceux affectés dans les DOM-TOM pour lesquels, compte tenu de l'absence de caisses locales, le suivi médical fait l'objet d'un cadre conventionnel particulier.

Les actions en milieu professionnel réalisées dans le cadre du 1/3 temps visent à améliorer les conditions de travail des agents au besoin par l'adaptation des postes, des techniques, à la protection des agents contre l'ensemble des nuisances et des risques d'accidents de service et de maladie professionnelle.

Le médecin de prévention participe aussi aux comités et commissions d'hygiène et sécurité ainsi qu'aux enquêtes après accidents du travail.

Il peut intervenir dans les comités médicaux et les commissions de réforme.

Il est consulté sur les projets de construction ou les aménagements et les modifications apportées aux équipements.

La convention prend en compte :

- la visite des agents tous les 1 an, 2 ans ou 5 ans selon les risques professionnels encourus, ou selon le type de pathologies déterminées par le médecin,
- la visite ponctuelle à la demande de l'agent ou de l'administration
- les examens complémentaires, les sérologies et les vaccinations,
- le tiers temps (tel qu'il est défini par le Décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié).

Un forfait fixé par avenant tarifaire et revu annuellement (58,17 € par agent), est versé à la caisse centrale de la MSA qui en assure la répartition au niveau des caisses départementales.

Au total, la dotation budgétaire affectée au suivi médical de l'ensemble des agents s'est élevée en 2003 à 957 031 € (y compris DOM-TOM).

L'année 2003 a été marquée par la remise d'un rapport du Comité permanent de coordination des inspections (COPERCI) sur l'évaluation des actions de médecine de prévention. Les préconisations de la mission sont les suivantes :

1. Confirmer l'engagement avec la MSA mais repenser les priorités de la convention.
2. Réécrire la convention.
3. Compléter l'accompagnement de la convention.
4. Inscrire la convention dans un réseau national « Hygiène sécurité prévention ».
5. Passer d'une logique de prestation de service à un partenariat véritable avec la MSA.

Ces conclusions ont été présentées aux représentants des personnels siégeant au CHS ministériel le 10 décembre 2003. Elles consistent principalement à privilégier l'action du médecin sur le milieu professionnel sans négliger les obligations du ministère en matière de visites médicales.

Un rapprochement avec la Caisse centrale la MSA devrait aboutir courant 2004 à l'élaboration d'une nouvelle convention bâtie à partir des préconisations établies par le COPERCI.

Le suivi médical des agents de l'administration centrale est assuré sur 2 sites. Le médecin de prévention, assisté de deux infirmières à temps plein sur Varenne et une infirmière à temps partiel sur Vaugirard recrutée en CDD à compter du 1er juillet 2003 à l'issue d'une mission d'intérim de 18 mois, assure la surveillance médicale obligatoire, la surveillance à la demande des personnels d'administration centrale, les examens complémentaires si besoin, les vaccinations, les soins médicaux d'urgence (1340 interventions en 2003 contre 1033 en 2002, 912 en 2001 et 570 en 2000).

Le cabinet médical prend également en charge des agents qui partent en mission dans des pays nécessitant une prophylaxie paludéenne, une couverture vaccinale et des conseils hygiéno-diététiques.

Les actions en milieu professionnel concernent les différents sites de l'Administration centrale parisienne.

Les campagnes programmées en 2003 ont pu être réalisées.

La campagne d'aide au sevrage tabagique :

Campagne démarrée fin 2002 qui a comporté des réunions avec des laboratoires pharmaceutiques, la formation d'un groupe de coordination et de l'équipe médicale, d'expositions, d'une conférence faite par un médecin tabacologue, la création d'espaces santé, de forums et de consultations individualisées des agents.

Quatre espaces santé ont été réalisés en 2003 :

Le 1^{er} en mai 2003

Le 2^{ème} en juin 2003

Le 3^{ème} en juillet 2003

Le 4^{ème} en octobre 2003

Le 1^{er} bilan sur les 4 premiers espaces a permis de noter que sur 82,75 % d'agents participants, 42,5 % ont arrêté de fumer (recul de 3 mois pour le 4^{ème} espace santé)

Un 5^{ème} espace sera organisé en 2004.

La campagne vaccination a permis de vacciner 63 agents.

La journée nationale de dépistage des cancers de la peau et des lésions précancéreuses : elle intégrait l'intervention de 2 dermatologues (5% orienté vers une consultation spécialisée).

La campagne « soleil et peau » organisée avec différents laboratoires : intervention d'un dermatologue et distribution d'échantillons.

La campagne sida (en collaboration avec l'Auri) : La somme de 703 € recueillie a été remise à l'association Arcat-sida.

Des actions de formations en secourisme ont été organisées au niveau de la Centrale et réalisées à Varenne (3 formations et 2 recyclages). Cinquante personnes ont été inscrites, trente-sept se sont présentées.

2. Accidents du travail et maladies professionnelles au Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, et des affaires rurales (administration centrale, services déconcentrés et établissements d'enseignement)

L'enquête, concernant les accidents du travail et les maladies professionnelles survenus au cours de l'année 2003, est menée à la demande de la Fonction Publique sur l'ensemble des services du Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales.

Elle a permis d'enregistrer les taux de réponses suivants auprès des services déconcentrés et des établissements d'enseignement :

→ services déconcentrés : 100 %

→ enseignement agricole : 80 %

Les résultats de cette enquête montrent que 978 accidents de travail se sont produits au cours de l'année 2003 dont un de trajet qui a entraîné le décès d'un agent au lycée professionnel agricole de Magnac Bellac. L'enquête de 2002 en dénombrait 812. On note donc une augmentation de l'ordre de 20% des accidents du travail sur un an.

Toutefois, il faut noter que le taux de réponses de l'enquête est de 86% en 2003 contre 79% en 2002.

Cette augmentation s'accompagne de celle des accidents de trajet qui passent de 134 pour l'année 2002 à 160 pour l'année 2003

La totalité de ces accidents représentent 11 247 jours d'arrêt de travail, soit une augmentation 1,8% par rapport à 2002, et se répartissent de la manière suivante :

- 501 accidents sans arrêt de travail,
- 412 avec un arrêt de 1 à 89 jours,
- 64 avec un arrêt de plus de 90 jours

Il est à noter que 19 maladies professionnelles ont été recensées.

Le nombre d'accidents du travail en 2003 et celui des journées d'arrêt correspondant se ventilent selon le statut des agents et la durée des arrêts, comme suit :

	Sans arrêt	1 à 3 jours	4 à 14 jours	15 à 89 jours	90 arrêt et plus	Décès	Total	Nb de jours d'arrêt
Titulaires	315	27	118	86	49	0	595	7 722
Non titulaires	129	19	42	39	10	0	239	2 284
Ouvriers d'État	23	3	12	8	0	0	46	277
Agents de droit privé	34	10	27	21	5	1	98	964
Total	501	59	199	154	64	1	978	11 247

Il apparaît que près de 60% des agents victimes d'accidents du travail ont une ancienneté dans leur poste de travail supérieure à 5 ans et que 27% d'entre eux ont une ancienneté allant de 1 à 5 ans.

Les dossiers de reconnaissance d'incapacité permanente selon le risque, le statut des agents et le taux d'incapacité se répartissent ainsi :

	Pas d'incapacité permanente reconnue		Taux d'incapacité permanente < 10%		Taux d'incapacité permanente > = 10% mais < 100%		Incapacité permanente totale		Nombre de dossiers liquidés en 2003	
	Dossiers traités	Dont acc. de 2003	Dossiers traités	Dont acc. de 2003	Dossiers traités	Dont acc. de 2003	Dossiers traités	Dont acc. de 2003	Dossiers traités	Dont acc. de 2003
Titulaires	21	12	10	1	4	0	1	0	11	4
Non titulaires	11	11	2	0	0	0	0	0	3	3
Ouvriers d'État	3	3	0	0	1	0	0	0	0	0
Agents de droit privé	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total général	35	26	12	1	5	0	1	0	14	7

3. Accidents de service, de travail et de trajet en administration centrale

3.1 Présentation générale

En 2003, il y a eu 48 déclarations d'accidents, soit une augmentation de 17% par rapport à 2002.

En outre il y a eu 2 rechutes d'accident dont une a été refusée par la commission de réforme, et 2 accidents ont été déclarés non recevables au titre des accidents du travail dont un par la commission de réforme.

Année 2003	Accidents	Chutes	Chutes en %
Déclarations d'accident	48	28	58%
- survenus au cours du trajet	26	16	62%
- survenus au cours du travail	20	11	55%
- survenus au cours d'un déplacement	2	1	50%

La chute demeure la cause essentielle des accidents, surtout au cours du trajet, et occasionne une prédominance des lésions des membres inférieurs et des pieds (26 en 2003).

	2002	2003
Nombre d'heures travaillées	3 342 400	3 323 200
Nombre d'accidents de service	17	20
Nombre d'accidents de service avec arrêt	8	10
Nombre de jours d'arrêt effectif	56	197
Taux de fréquence	2,39	3,01
Taux de gravité	0,02	0,06

Analyse des accidents en service survenus en administration centrale en 2003

DÉFINITIONS

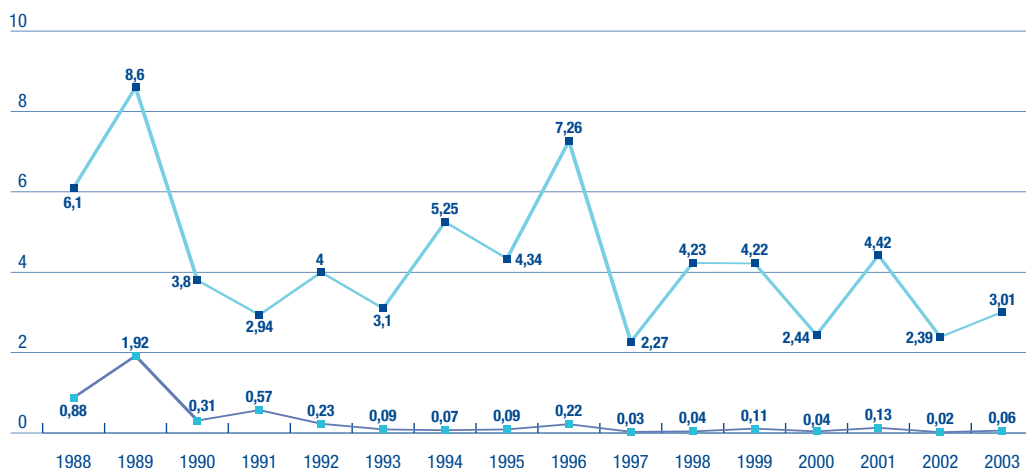
Taux de fréquence = nombre d'AT avec arrêt multiplié par 1 million et divisé par le nombre d'heures travaillées ;
Taux de gravité = nombre de journées perdues multipliées par mille et divisées par le nombre d'heures travaillées.

Pour information, sont communiqués ci-dessous les indices nationaux de la CNAM, tous corps de métiers confondus, pour 2001 dernière année de référence :

* **taux de fréquence nationale** : 24,6 en 01 (24,6 en 00)

* **taux de gravité nationale** : 1,06 en 01 (1,01 en 00)

VARIATION DES TAUX DE FRÉQUENCE ET DE GRAVITÉ DEPUIS 1988



LES ACCIDENTS SONT PLUS FRÉQUENTS ET LEUR GRAVITÉ AUGMENTE.

RÉPARTITION DES ACCIDENTS DE SERVICE SURVENUS EN ADMINISTRATION CENTRALE, PAR CATÉGORIE STATUTAIRE

Catégories	Effectif	% par rapport à l'effectif total	Nombre d'At de service	AT en %
A	1063	51,18	7	0,66
B	448	21,57	6	1,34
C	566	27,25	9	1,59
Total	2077	100,00	22	1,06

Évaluation des accidents de services survenus en administration centrale, par rapport aux secteurs et aux nuisances :

- locaux en cause pour 11 accidents ;
- matériel, mobilier ou autre pour 3 accidents ;
- cour du ministère pour 3 accidents ;
- agression pour 1 des 2 accidents de mission.

Les autres accidents sont représentés principalement par des chutes : glissades, bousculades, marches ratées. À noter un accident sur la voie publique.

3.2 Arrêts de travail

	Nbre At	Jours d'arrêt	Moyenne
Accidents ayant donné lieu à un arrêt de travail en 2003	24	631	26
- survenus au cours du travail	10	197	20
- survenus au cours du trajet	14	435	31
- survenus au cours d'un déplacement	2	0	-
Accidents ayant eu lieu les années précédentes avec conséquences perdurant en 2003	1	365	-

50% des accidents ne donnent pas lieu à un arrêt de travail.

3.3 Sexe et tranches d'âges

Femmes	35
<= 20 ans	-
21 - 29 ans	1
30 - 44 ans	9
45 - 54 ans	17
55 ans et +	8

Hommes	13
<= 20 ans	-
21 - 29 ans	-
30 - 44 ans	2
45 - 54 ans	9
55 ans et +	2

3.4 Coût des accidents en administration centrale

Les coûts médicaux et annexes des accidents de service, de trajet et de déplacement en administration centrale (séjours hospitaliers, honoraires médicaux, paramédicaux et actes de laboratoires, fournitures pharmaceutiques, expertises, transports) se sont élevés à 19 123,82 € et se répartissent comme suit :

Années	Contractuels	Titulaires
Reliquat années antérieures	1 490,32 €	8 455,78 €
Gestion 2003	357,92 €	8 819,80 €
Coût par catégorie	1 848,24 €	17 275,58 €
Coût global		19 123,82 €

4. Le Comité médical ministériel

C'est une instance consultative composée de médecins agréés, chargée de donner à l'autorité administrative un avis sur les contestations d'ordre médical qui peuvent se présenter à propos de l'admission des candidats aux emplois publics, de l'octroi et du renouvellement des congés de maladie (congés de longue maladie -CLM, de longue durée -CLD, et de grave maladie), de l'activité à mi-temps thérapeutique et de la réintégration à l'issue de ces congés.

Les avis sont donnés pour les seuls fonctionnaires et contractuels en service à l'administration centrale, dans les Etablissements publics et dans les Offices (parisiens ou franciliens). Il se réunit mensuellement.

En 2003, le Comité Médical Ministériel a examiné 285 dossiers, soit une augmentation de l'ordre de 10 % par rapport à l'an passé, se répartissant comme suit :

Structure/Mois	01	02	03	04	05	06	08	09	10	11	12	Totaux
Centrale	16	11	14	12	18	31	9	13	27	9	8	168
ACOFA		2	1	1	2	1	2	4	2		3	18
AFSSA		1			1							2
ENGREF						1						1
FIRS	1					1						2
INA PG	2	1		2	1	2	1		2	1	4	16
INRA	1	3	1		2	2	1	1		1	3	15
ODEADOM	1					2			1			4
OFIVAL						1					2	3
ONF	3			3		3			2		1	12
ONIFLHOR				1		1		1	2	1	1	7
ONIC	3	4	2	1	2	5	1	3	2	1	2	26
ONILAIT	1	2	1				3	1			1	9
ONIOL		1					1					2
Totaux	28	25	19	20	26	50	18	23	38	13	25	285

5. La commission de réforme

C'est une instance consultative médicale paritaire composée des médecins du Comité Médical Ministériel, de représentants de l'administration et de représentants du personnel. Elle est présidée par le Chef du BASS et compétente pour les seuls agents titulaires du Ministère, des établissements publics et des offices (parisiens ou franciliens). Elle se réunit mensuellement pour examiner, sur dossier, les questions relatives aux accidents de service ou de trajet, aux taux d'invalidité qui en découlent, aux maladies contractées en service, à la prise en charge de frais médicaux suite à une rechute d'accident, à la mise à la retraite pour invalidité, aux pensions d'orphelin infirme et aux majorations de pension pour assistance pour tierce personne.

En 2003, la Commission de réforme a été consultée pour l'examen de 29 dossiers (31 en 2002), se répartissant suivant le tableau ci-dessous :

Structure/Mois	01	02	03	04	05	06	08	09	10	11	12	Totaux
Reconnaissance d'imputabilité au service		1		1	3		2	1	1	2	2	13
Refus d'imputabilité au service d'accidents	1				1		1					3
Attribution d'A.T.I.		1						1				2
Révision du taux d'A.T.I.									1			1
Refus d'A.T.I			2							1		3
Demande d'informations complémentaires				1								1
Retraite pour invalidité non imputable au service							1			1		2
Reconnaissance de rechute d'A.T.							1					1
Non reconnaissance de rechute d'A.T.							1					1
Reconnaissance de Maladie Professionnelle			1									1
Majoration de pension allocation tierce personne								1				1
Renouvel. Majorat. pension allocation tierce personne												
Pension d'orphelin infirme majeur												
Totaux	1	2	3	2	4	0	6	3	2	4	2	29

Pour rendre un avis, le Comité médical et la Commission de réforme sont parfois amenés à diligenter des expertises auprès de médecins agréés. En 2003, ces expertises se répartissent de la façon suivante :

Structure/Mois	01	02	03	04	05	06	08	09	10	11	12	Totaux
Comité Médical	11	4	9	2	8	11	4	20	5	6	4	84
Commis. Réforme		3				4		3		1		11
Expertises	11	7	9	2	8	15	4	23	5	7	4	95

6. La commission centrale de réparation en matière d'accidents du travail et de maladies professionnelles (CRATMP)

Créée en application du décret n°53 531 du 28 mai 1953 relatif à l'application aux régimes spéciaux de sécurité sociale de la loi n°46 2426 du 30 octobre 1946 sur la prévention et la réparation des accidents du travail et des maladies professionnelles, cette commission est compétente à l'égard des accidents du travail ou des maladies professionnelles survenus aux seuls agents non titulaires de l'État relevant de la législation sur les accidents du travail et visés à l'article 2, 2° du décret n°86 83, appartenant tant à l'administration centrale qu'aux services déconcentrés et pour lesquels l'administration prend en charge directement les prestations prévues par le code de la sécurité sociale.

Il s'agit d'une commission administrative paritaire, composée de membres représentant en nombre égal, l'administration d'une part, et le personnel d'autre part.

Elle est chargée de donner, en matière d'accidents du travail et de maladies professionnelles, son avis :

1. sur les droits de la victime ou de ses ayants droit à une rente d'accident du travail ou à une indemnité en capital ;
2. sur le montant de ladite rente ou de l'indemnité en capital ;
3. sur le rachat ou la révision des rentes ou la révision de l'indemnité en capital ;
4. sur les recours amiables préalable formulés contre les décisions de l'administration et relevant du contentieux technique de la sécurité sociale ;
5. sur toutes les questions concernant l'application de la législation relative aux accidents du travail et aux maladies professionnelles.

Les dépenses concernant la réparation de l'incapacité permanente due aux accidents du travail et aux maladies professionnelles survenus aux agents non titulaires de l'État sont imputées sur le chapitre 37 91, article 11 (Frais judiciaires et réparations civiles), § 40 (rentes servies à des tiers).

En 2003, ces dépenses se sont élevées à 1 840 617,63 €.

L'année 2003 a été marquée par la parution au Journal officiel du 22.03.2003 de l'arrêté ministériel du 11 mars 2003 instituant la commission de réparation en matière d'accidents du travail et de maladies professionnelles survenus aux agents non titulaires sous une nouvelle dénomination et selon une composition tenant compte du retrait de l'INRA.

II. Les actions de prévention

1. La sensibilisation des agents et des services à l'hygiène et à la sécurité

Les actions menées s'inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre au sein du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires rurales du décret du 28 mai 1982 modifié et de la circulaire du 24 janvier 1996, les deux textes de base de l'hygiène et de la sécurité dans la Fonction publique. Le Président du Comité d'hygiène et de sécurité ministériel rend compte des actions menées dans son bilan annuel.

1.1 Les comités ou commissions d'hygiène et de sécurité locaux sont la base d'une action de prévention efficace

Une des missions principales du CHS ministériel est d'animer l'activité régulière des CHS locaux ; il a besoin de recevoir leurs procès verbaux et compte-rendus, pour adapter et choisir ses propres orientations et pour élaborer une politique d'hygiène et de sécurité pour le ministère. Le CHSM a mandaté les cinq Inspecteurs Hygiène et Sécurité (IHS) pour suivre dans leurs zones territoriales de compétence cette nécessaire activité des CHS. Les IHS ont poursuivi leurs visites systématiques de toutes les structures centrales et déconcentrées. En diffusant localement l'information sur l'hygiène et la sécurité, en rappelant la réglementation à ce sujet, ils amènent les chefs de service à prendre conscience de l'intérêt de ces réunions. Il y a une amélioration significative de l'information sur le terrain, mais, bien sûr, il reste toujours beaucoup à faire.

2.2 Le réseau Hygiène et Sécurité s'est mobilisé en 2003

- **Les cinq Inspecteurs (IHS)** ont été très actifs. Il faut rappeler que les IHS élaborent tous les deux mois un compte-rendu d'activité et leur programme pour les deux mois suivants ; ils rencontrent alors le Président du CHSM et le Chef du Bureau de l'Action sanitaire et sociale, ainsi que, selon les questions en cours, d'autres responsables centraux de l'administration. Ils font remonter les observations de terrain, et mettent au point leurs interventions dans le prolongement des sessions du CHSM. Les IHS participent aux réunions des groupes de travail du CHSM et à l'information des responsables centraux et de site.

Les agents chargés de la mise en œuvre des règles d'Hygiène et de Sécurité (ACMO) : À la date du 31 décembre 2003, 461 ACMO étaient désignés, sur un effectif théorique de 495 (ACMO non désignés : 7 % de l'effectif total). Sur ces 461 ACMO, 291 étaient titulaires d'une lettre de mission reçue en copie au secrétariat du CHS ministériel, soit 63 %. L'augmentation de l'effectif global au cours de l'année s'explique par la désignation qui tend à devenir systématique d'ACMO spécifiques aux DDSV. Le nombre théorique total d'ACMO devrait se stabiliser autour de 520.

- **Mission :**

- conseiller le Chef de service en Hygiène et Sécurité ;
- veiller à la bonne tenue des cahiers d'hygiène et sécurité dans tous les services

La mission est généralement confiée à un agent à temps partiel (1/4 des ACMO dispose d'un temps de travail dédié à l'exécution de cette mission)

- **Formation : La formation initiale (3 jours) est assurée en interne par FORMCO.**

En 2003, quatre stages de formation initiale ont été réalisés sur l'ensemble du territoire

La remise à jour des connaissances et la veille réglementaire sont également assurées par une ou deux réunions régionales annuelles, organisées à l'initiative des IHS.

En 2003, plus de trente journées de regroupement des ACMO ont été organisées auxquelles ont participé plus de 90 % des ACMO.

- **Réseau :** un ACMO par direction et par EPL a été nommé à partir de 1998 sur instruction ministérielle (environ 500 sites recensés). L'animation du réseau est confiée aux IHS : contacts divers, réunions, lettres circulaires et échanges sur l'Intranet du ministère (environ 60 messages par mois)

- **Thèmes essentiels abordés en 2003 :** l'Évaluation des Risques professionnels et le document unique, la rédaction du Programme de Prévention annuel ; les Risques Majeurs naturels et/ou technologiques dans les lycées.

2. Stage de sauveteurs secouristes

Plusieurs sessions de formation au secourisme ont été organisées en 2003 sur le site de Varenne, en administration centrale. En outre, le BASS en liaison avec le Cabinet médical et les membres du CHS ministériels a travaillé au déploiement d'un dispositif visant à favoriser le développement des formations au secourisme au sein des services et établissements. Ce groupe de travail, émanation du CHSM, continuera à se réunir en 2004.

3. Journées du sang

À l'administration centrale, trois journées de dons du sang ont été organisées en 2003 (3 en 2002, 2 en 2001, 2 en 2000, 3 en 1999 et 2 en 1998). Elles se sont déroulées sur le site Barbet-de-Jouy les 25 février, 19 juin et 7 octobre 2003 et ont permis d'accueillir 161 donateurs (119 en 2002 et 82 en 2001). Ces opérations se font en liaison avec l'Établissement français du sang d'Ile-de-France.

Les comités et commissions d'hygiène et de sécurité

La réunion des comités d'hygiène et de sécurité (dans les départements, les établissements d'enseignement supérieur et à l'administration centrale), et des commissions d'hygiène et de sécurité (dans les établissements d'enseignement secondaire) est obligatoire car indispensable à la bonne prise en compte des règles d'hygiène et de sécurité au plus près des agents. Il s'agit des seules instances où peuvent être abordés et discutés, sans blocages formels, les problèmes intéressant les conditions de travail et la vie quotidienne sur les lieux de travail.

Les CHS ont pour vocation à veiller, par l'élaboration de programmes annuels, à la réalisation d'une politique de prévention proche de l'activité des agents.

Le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié en 1995 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la Fonction publique, prévoit la nomination d'inspecteurs en hygiène et sécurité (IHS) et la désignation d'agents chargés de la mise en œuvre de la réglementation (ACMO).

I. Les différentes instances en hygiène et sécurité

- Le comité d'hygiène et de sécurité ministériel (ex-central) : compétence nationale (CHSM) ;
- Le comité d'hygiène et de sécurité spécial administration centrale (CHSS AC) : compétent pour les services de l'administration centrale situés géographiquement à Paris ou en proche banlieue ;
- Le comité d'hygiène et de sécurité spécial administration centrale de Toulouse : compétent pour les services de l'administration centrale situés géographiquement à Toulouse ou dans les environs ;
- Le comité d'hygiène et de sécurité régional et interdépartemental : compétent pour la région Ile de France ;
- Les comités d'hygiène et de sécurité départementaux : compétents pour tous les services du département (CHSD) ;
- Les comités d'hygiène et de sécurité des établissements d'enseignement supérieur ;
- Les commissions d'hygiène et de sécurité : compétentes à l'égard des établissements publics d'enseignement technique et de formation professionnelle agricoles (décret n° 93-602 et n° 93-605 du 27 mars 1993). Elles présentent la particularité d'intégrer les élèves dans leur champ de compétence.

II. Le comité d'hygiène et de sécurité ministériel

1. Les réunions

La CHS ministériel a tenu deux réunions plénières au cours de l'année civile 2003 :

- Les 7 et 8 avril 2003, à Rennes, sur l'ordre du jour suivant :
 - Échanges avec des acteurs de prévention d'Ille-et-Vilaine .
 - I. *Approbation des procès-verbaux des réunions des 3 octobre et 5 décembre 2002 ;*
 - II. *Rapport d'activité 2002 du Président du CHSM ;*
 - III. *Crédits hygiène et sécurité 2003 ;*
 - IV. *Point sur l'activité des groupes de travail ;*
 - V. *Questions diverses (Rapport d'activité 2002 des IHS ; Questions relatives à l'enseignement ; Organisation des réunions du CHS ministériel ; Suivi médical d'une lingère de l'ENV de Nantes).*
- Les 10 et 11 décembre 2003, à Massy, sur l'ordre du jour suivant :
 - I. *Organisation du travail du CHS ministériel (fonctionnement du CHSM ; formation des membres de CHS ; préparation du programme de prévention annuel 2004 du CHS ministériel ; projet de nouvel arrêté instituant les CHS au ministère) ;*
 - II. *Intervention du médecin de prévention (Rapport d'activité ; Point sur les questions de secourisme) ;*
 - III. *Dossiers en cours (Approbation du procès-verbal de la réunion des 7 et 8 avril 2003 ; Bilans d'activités des CHS ; Réponse au questionnaire de la DGAFP sur les accidents du travail et les maladies professionnelles ; Suites au rapport de synthèse des visites effectuées dans les ENV) ;*
 - IV. *Mise en œuvre (Calendrier des réunions du CHSM en 2004 ; Mise en place des groupes de travail ; CHS-Info) ;*
 - V. *Questions diverses (Rapport de la Mission d'évaluation des actions de médecine de prévention, Position des ACMO dans le cadre de la régionalisation) ; Visite des locaux, échanges avec des acteurs de prévention de l'ENSIA, débat sur l'évaluation des risques professionnels.*

2. Les groupes de travail

Quatre groupes de travail se sont réunis en 2003 :

- Le groupe de travail « Suivi médical-Observatoire des accidents de travail » (quatre réunions, les 22 janvier, 5 mars, 13 mars, et 7 mai).
- Le groupe de travail « Formations de secourisme » (une réunion, le 23 janvier).
- Le groupe de travail « Insertion des travailleurs handicapés » (deux réunions, les 5 mars et 7 mai 2003).
- Le comité de rédaction du périodique « CHS-Info ».

3. La communication

Deux numéros de ce bulletin de liaison des acteurs de l'hygiène, de la sécurité et de la prévention sont parus au cours de l'année 2003, sur 6 pages format A 4 :

- avril 2003, numéro 7, avec un dossier sur les chaussures de sécurité et un autre sur la manutention manuelle ;
- octobre 2003, numéro 8, avec un dossier sur l'évaluation des risques.

III. Le Comité d'hygiène et de sécurité spécial des services de l'administration centrale à Paris

La répartition des sièges au CHS spécial AC Paris a été modifiée en 2003, s'agissant des représentants du personnel, en application de la note de service DGA/SDDPRS/n°2003-1298 du 30 septembre 2003, elle-même consécutive à la consultation générale des personnels de juin 2003.

Organisation syndicale	nombre de sièges (titulaires)	
	2000-2003	2003-2006
CFDT	5	3 (- 2)
CGT	1	1 (=)
FO	1	1 (=)
FSU	0	2 (+ 2)

Par ailleurs, les organisations syndicales ayant obtenu au moins 1 siège au comité technique paritaire auprès duquel le comité d'hygiène et de sécurité est placé, peuvent désigner un représentant du personnel, qui siège à titre d'observateur. L'UNSA, seule organisation syndicale dans ce cas de figure, a ainsi désigné un observateur, qui pourra participer aux réunions plénières, à titre consultatif, sans prendre part aux votes, et en intervenant seulement lorsqu'il y sera invité par la présidente. Ses frais de déplacement éventuels ne seront pas remboursés par l'administration.

1. Les réunions

Le CHS spécial AC Paris a tenu deux réunions plénières au cours de l'année civile 2003 :

- Le 27 mars 2003, sur l'ordre du jour suivant :
 - I. Approbation du procès-verbal de la réunion du 28 novembre 2002 ;
 - II. Examen des suites données aux décisions et suggestions formulées lors de la réunion du 28 novembre 2002 ;
 - III. Insertion des agents handicapés et accessibilité des bâtiments aux personnes à besoins spécifiques ;
 - IV. Projets de déménagements et de travaux sur les sites parisiens de l'administration centrale ;
 - V. Activités des ACMO ;
 - VI. Questions diverses (Analyse d'air sur le site Vaugirard, Lutte contre le tabagisme).
- Le 15 décembre 2003, sur l'ordre du jour suivant :
 - I. Approbation du procès-verbal de la réunion du 27 mars 2003 ;
 - II. Examen des suites données aux décisions et suggestions formulées lors de la réunion du 27 mars 2003 ;
 - III. Recensement des risques professionnels en vue de l'établissement d'un programme de prévention (application de la circulaire DGA/SDDPRS/C2003-1004-DGER/SDACE/C2003-2003 du 25 février 2003) ;
 - IV. Lutte contre le tabagisme sur les sites parisiens de l'administration centrale ;
 - V. Déménagements et travaux sur les sites parisiens de l'administration centrale ;
 - VI. Rapport 2002 du médecin de prévention ;
 - VII. Accidents de travail et de trajet 2002 ;
 - VIII. Hygiène et sécurité sur le site Fontenoy ;
 - IX. Questions diverses (Lutte contre l'alcoolisme, Mise en place d'un groupe de veille sur les situations de stress et de harcèlement, Sécurité incendie sur le site Vaugirard, Visite de l'Hôtel du ministre par l'IHS, Nomination d'un « Correspondant handicap », Utilisation des crédits pour des actions de prévention).

2. La répartition des ACMO sur les sites parisiens

Le nombre d'agents chargés de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) correspondant à la zone de compétence du CHS spécial AC Paris est de 13.

	Poste pourvu au 31/12/2003		Attribution d'une lettre de mission au dernier titulaire		Changement en 2003	
	oui	non	oui	non	oui	non
Varenne, DGA	x		x			x
Varenne, DGFAR	x			x		x
Varenne, DAF		x		x	x	
Varenne, SCOM	x			x	x	
Varenne, BCAB	x			x	x	
Barbet-de-Jouy, DPEI	x		x		x	
Vaugirard, DGAL	x		x			x
Vaugirard, DAF	x			x		x
Vaugirard, hors DGAL et DAF		x		x		x
Maine, DGFAR	x			x		x
Lowendal, DGER	x		x			x
Fontenoy, DPMA	x			x		x
Rennes, COPERCI		x		x		x
Totaux	10	3	4	9	4	9

IV. Les Comités et Commissions d'hygiène et de sécurité locaux

1. Thèmes abordés lors des réunions plénières

(au vu des procès-verbaux reçus au secrétariat du CHS ministériel)

1. Évaluation des risques professionnels, programme de prévention.
2. Suivi médical – médecine de prévention .
3. Travaux.
4. Formations.
5. Risque routier – sécurité des véhicules.
6. Accidents de travail.
7. Registres d'hygiène et de sécurité.
8. Évacuation – sécurité incendie.
9. Activités de l'ACMO.
10. Bilan du CHS.
11. Risque micro-biologique.
12. Règlement intérieur.
13. Tabagisme.
14. Gestion des déchets.
15. Prévention des risques majeurs.
16. Visite de l'IHS.
17. Risque électrique.
18. Mise en conformité des matériels.
19. Port d'équipements de protection individuelle.
20. Alcoolisme.
21. Prévention des troubles musculo-squelettiques (mal de dos)
22. Stress au travail et harcèlement moral
23. Insertion des agents handicapés

2. Évolution de la réception des procès-verbaux au secrétariat du CHS ministériel

132 procès-verbaux de réunions de CHS locaux ont été reçus pour l'année 2003, dont :

- CHS départementaux : 63
- Commissions des établissements de l'enseignement secondaire : 49
- CHS des établissements de l'enseignement supérieur : 18
- CHS spéciaux de l'administration centrale : 2

Années			CHSD		Commissions		CHS Ens. Sup.	
	Total	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%
1996	145	-	73		65		5	
1997	107	- 26	59	- 19	39	- 40	6	+ 20
1998	162	+ 51	84	+ 42	65	+ 67	11	+ 83
1999	161	- 1	77	- 8	53	- 18	29	+ 164
2000	152	- 6	64	- 17	68	+ 28	18	- 38
2001	131	- 14	62	- 3	51	- 25	15	- 17
2002	161	+ 23	79	+ 27	60	+ 18	18	+ 20
2003	132	- 18	63	- 20	49	- 18	18	=

2003	Total	CHSD	Commissions	CHS ens. sup.	CHSS AC
nombre théorique de PV à recevoir en regard du nombre de PV effectivement reçus (1)	132	63	49	18	2
	634	198	394	38	4
	21%	32%	12%	47%	50%
Évolution (%) par rapport à l'année précédente	16%	20%	20%	=	50%

(1) 99 CHSD (y compris Mayotte et St Pierre et Miquelon), 197 commissions, 19 CHS d'établissements de l'enseignement supérieur, 2 CHS spéciaux de l'administration centrale. [États arrêtés à la date du 23 février 2004].

V. L'utilisation de crédits pour des actions de prévention

Total général des crédits demandés par les CHS locaux : 858 752 € dont

- CHS départementaux : 440 417 € (formations : 250 294 €, soit 57 %), 35 CHS.
- Commissions des établissements de l'enseignement secondaire : 118 384 € (formations : 36 552 €, soit 31 %), 27 Commissions.
- CHS des établissements de l'enseignement supérieur : 297 388 € (formations : 29 288 €, soit 10 %), 7 CHS.
- CHS spéciaux de l'administration centrale : 2 563 € (formations : 763 €, soit 30 %), 1 CHS.

Total des crédits demandés pour des actions de formation : 316 897 € (37 %) dont :

- Prévention du risque routier : 167 491 €
- Sécurité incendie et évacuation : 45 116 €
- Secourisme : 41 496 €
- Gestes et postures, mal de dos : 10 837 €
- Stress, harcèlement moral : 8 140 €
- Autres formations : 43 817 €

Crédits répartis dans les CHS locaux en 2003 : 180 866 €, dont :

- CHS départementaux : 135 325 € - 23 CHS.
- Commissions des établissements de l'enseignement secondaire : 17 528 € - 5 Commissions.
- CHS des établissements de l'enseignement supérieur : 25 908 € - 5 CHS.
- CHS spécial de l'administration centrale à Toulouse : 2 105 € - 1 CHS.

Total des crédits accordés pour des actions de formation : 151 410 € (84 %) dont :

- Prévention du risque routier : 103 316 €
- Sécurité incendie et évacuation : 27 647 €
- Gestion du stress : 6 695 €
- Gestes et postures, mal de dos : 6 649 €
- Autres formations : 7 103 €

Autres crédits accordés :

- Risque routier : 2 655 €
- Matériel de formation au secourisme : 2 500 €
- Autres actions : 24 301 €



Chapitre VII.

La retraite et la liquidation de droits

La retraite et la liquidation des droits

I. Quelques statistiques sur les pensions de retraite	123
1. Répartition des effectifs de retraités au 31 décembre 2003	123
2. Ventilation des pensions en paiement au 31 décembre 2003	123
3. La place du MAAPAR au regard de la dette viagère de l'État	124
4. Fonctionnaires mis à la retraite en 2003	124
4.1 Ventilation par origine	124
4.2 Ventilation par catégorie statutaire	125
4.3 Ventilation par sexe	125
4.4 Âge moyen de départ	125
II. L'allocation temporaire d'invalidité (ATI)	126
III. Les préretraites publiques	126
1. La cessation progressive d'activité (CPA)	126
1.1 Évolution annuelle	126
1.2 Entrées en CPA en 2002	127
1.3 Le congé de fin d'activité (CFA)	127
IV. La radiation des cadres sans droit à pension	128
V. La validation des services de non titulaire	128
1. VISCONTI au service des retraités futurs	128
2. Situation au 31 décembre 2003	128
VII. Sigles utilisés	128

La retraite et la liquidation des droits

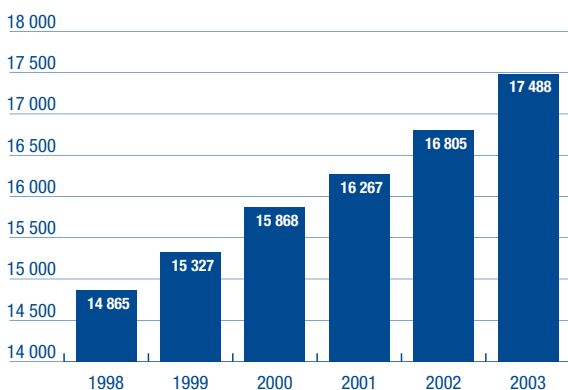
Le statut de fonctionnaire de l'État implique l'affiliation au régime spécial défini par le Code des pensions civiles et militaires de retraite. Dans ce contexte, les fonctionnaires radiés des cadres ainsi que leurs ayants droit en cas de décès (conjoint, ex-conjoint ou orphelins) peuvent prétendre au bénéfice d'une pension de retraite de l'État.

I. Quelques statistiques sur les pensions de retraite

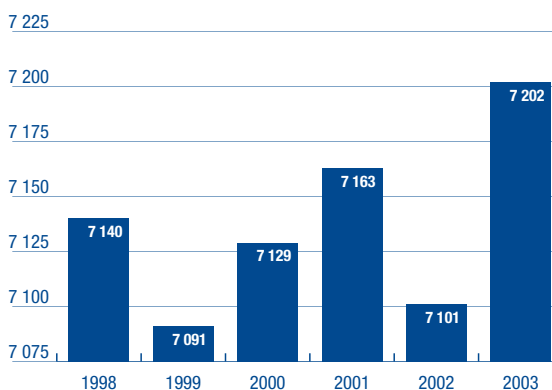
Le nombre de pensions de retraite en paiement au bénéfice des fonctionnaires radiés des cadres (ayants droit) continue à progresser régulièrement de plus de 3% par an en moyenne (4% entre 2002 et 2003).

Par contre, celui des ayants cause (veufs, veuves, orphelins, conjoints divorcés) est resté approximativement constant à 1% près depuis 1998.

Ayants droits



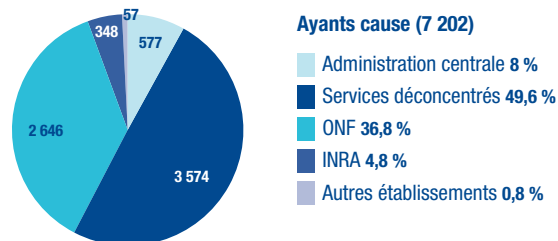
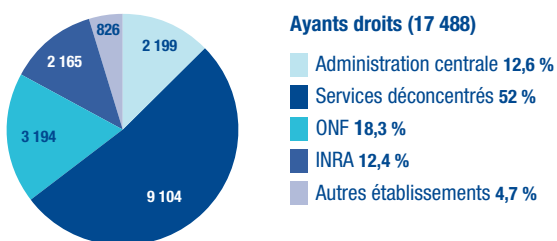
Ayants cause



1. Répartition des effectifs de retraités au 31 décembre 2003

Les deux graphiques suivants montrent comment se distribuent les pensionnés de l'Agriculture entre le ministère et les deux principaux établissements publics sous tutelle (ONF, INRA).

À noter que les effectifs de l'enseignement agricole public sont comptés dans les services déconcentrés.



2. Ventilation des pensions en paiement au 31 décembre 2003

Catégorie statutaire	Ayants droit			Ayants cause			
	Hommes	Femmes	Total	Veuves	Veufs	Orphelins	Total
A	4 844	1 504	6 348	2 365	55	53	2 473
B	3 167	1 353	4 520	1 336	56	49	1 441
C	3 009	3 587	6 596	2 956	158	97	3 211
Indéterminée	20	4	24	77			77
Total	11 040	6 448	17 488	6 734	2 692	199	7 202

Concernant les orphelins, le total (199) figurant dans le tableau ci-dessus dénombre les pensions servies après 21 ans aux enfants infirmes. Il convient d'y ajouter 284 pensions temporaires d'orphelins.

3. La place du MAAPAR au regard de la dette viagère de l'État

Source : service des pensions du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie (Nantes).

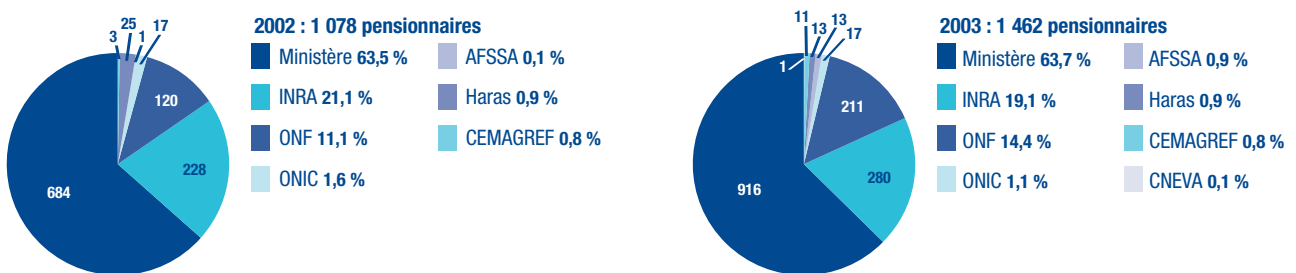
Ministère	Nombre de pensionnés
Éducation Nationale	642 414
PTT (ancien stock, La Poste, France Télécom)	276 167
Intérieur	141 485
Économie et Finances	120 083
Équipement	67 556
Défense	28 755
Justice	26 579
Agriculture	24 690
Santé, Travail	15 933
Recherche	10 605
Aviation civile	6 610
Anciens combattants	5 093
Culture	3 912
Affaires étrangères	3 849
Premier Ministre	1 643
Mer	1 435
Départements d'Outre-mer	497
Administration inconnue	13

4. Fonctionnaires mis à la retraite en 2003

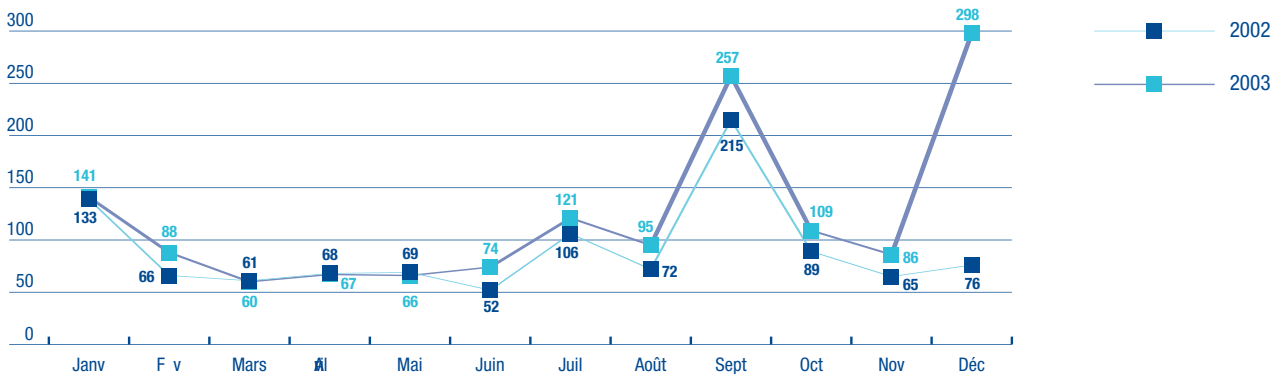
4.1 Ventilation par origine

La comparaison avec les chiffres de 2002 fait ressortir que le nombre d'admissions à la retraite a globalement connu une augmentation de 35,6 %. Le MAAPAR, qui rassemble près des deux tiers (63,7%) des pensionnés, a enregistré une hausse de 33,9 %, hausses respectivement de 22,8 et 75,8% pour les deux principaux établissements publics (INRA et ONF).

Les graphiques ci-dessous fournissent l'ensemble des données permettant d'analyser complètement la situation.

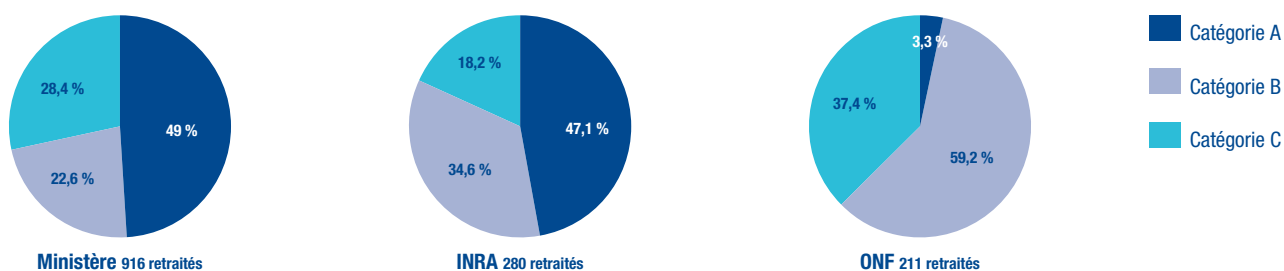


ADMISSION À LA RETRAITE



4.2 Ventilation par catégorie statutaire

Si l'on considère la catégorie statutaire, le graphique ci-dessous indique comment se répartissent les fonctionnaires entre le ministère et les deux établissements publics sous tutelle les plus représentatifs.



4.3 Ventilation par sexe

Les femmes fonctionnaires du MAAPAR qui avaient, pour la première fois, devancé les hommes en 2002, avec près de 55 % de départs en retraite, retrouvent leur positionnement habituel.

	Ministère		INRA		ONF				
	2003	2002	2003	2002	2003	2002			
Hommes	473	51,6 %	45,3 %	157	56,1 %	60,5 %	165	78,2 %	75 %
Femmes	443	48,4 %	54,7 %	123	43,9 %	39,5 %	46	21,8 %	25 %

Si les hommes restent majoritaires à l'INRA, le poids du départ des femmes augmente de 36,67 % par rapport à 2002.

4.4 Âge moyen de départ

Le tableau ci-dessous permet de constater que l'âge moyen de départ en retraite varie assez irrégulièrement d'une année à l'autre selon la catégorie statutaire considérée. Ce paramètre dépend en effet de nombreux facteurs tels que le métier, l'âge d'entrée dans la fonction publique, le sexe et la charge de famille ainsi que le comportement vis à vis des dispositions concernant la cessation d'activité.

À l'aide des chiffres fournis précédemment il est cependant possible d'estimer une tendance globale, toutes catégories confondues: pour le MAAPAR seul, la moyenne d'âge des fonctionnaires radiés des cadres a baissé de 4 mois par rapport à 2002. On retrouve cette tendance dans les deux établissements publics.

ÂGE MOYEN DE DÉPART EN RETRAITE DES FONCTIONNAIRES

	Ministère		INRA		ONF	
	2002	2003	2002	2003	2002	2003
Catégories A	60a 5m	60a 2m	61a 6m	60a 9m		60a 11m
Catégories B	59a 11m	59a 10m	60a 2m	60a 2m	59a 8m	58a 1m
Catégories C	58a 9m	58a 5m	59a 11m	59a 9m	57a 6m,	57a 3m

À noter que les mères de famille de trois enfants, les invalides et les personnels dont les services sont classés dans la catégorie dite « active » peuvent bénéficier d'une pension de retraite à jouissance immédiate avant l'âge de 60 ans.

En ne considérant que le MAAPAR, on peut dresser un tableau comparatif 2002-2003 des agents placés dans cette situation.

DÉPART EN RETRAITE AVANT L'ÂGE DE 60 ANS

	Nombre d'agents		% de la catégorie		Âge moyen de départ		Nb d'agents en invalidité		% d'agents en invalidité	
	2002	2003	2002	2003	2002	2003	2002	2003	2002	2003
Catégories A	31	56	10,6	12,5	55a 4m	53a 8m	7	5	22,6	8,9
Catégories B	26	31	17,3	15	54a 7m	53a 9m	14	4	53,8	12,9
Catégories C	65	70	27	26,9	53a 1m	51a 8m	29	22	44,6	31,4
Total	122	157					50	31	40	19,7

La tendance d'une augmentation globale des départs en retraite avant 60 ans, qui était de 17,30 % entre 2001 et 2002, se confirme puisqu'entre 2002 et 2003, elle a atteint 28,68 %. À noter que les mises à la retraite pour invalidité qui avaient connu une forte augmentation en 2002 retrouvent leur niveau de 2001.

II. L'allocation temporaire d'invalidité (ATI)

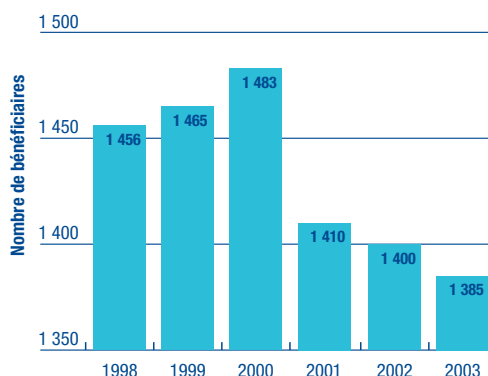
L'ATI est une prestation à caractère indemnitaire, cumulable avec le traitement d'activité, accordée aux fonctionnaires et stagiaires atteints d'une invalidité permanente qui ne les empêche pas d'exercer définitivement leurs fonctions et qui est provoquée, soit par un accident de service, soit par une maladie professionnelle.

Cette prestation, d'abord concédée pour 5 ans puis, éventuellement, accordée à titre définitif par le ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, est payée dans les conditions prévues pour les pensions civiles de retraite. C'est pourquoi à la fois actifs et retraités peuvent en bénéficier.

Cette ATI peut aussi être supprimée, soit au terme des cinq années si le taux d'invalidité se révèle inférieur à 10 %, soit en cas de décès.

Sur l'histogramme ci-contre on note que le nombre d'ATI mises en paiement en 2002-2003 est resté à peu près stable à un niveau inférieur aux années précédentes.

ALLOCATIONS TEMPORAIRES D'INVALIDITÉ



Au 31 décembre 2003, les 1 385 allocataires se répartissent entre actifs et retraités selon le tableau suivant à raison de 41,3 % pour les premiers et 58,7 % pour les seconds. On remarque en outre que, globalement, les hommes sont majoritairement bénéficiaires (80,9 %).

	Actifs	Retraités	Total
Femmes	100	165	265
Hommes	472	648	1 120
Total	572	813	1 385

Regroupant 2 % des bénéficiaires d'allocation temporaire d'invalidité, le ministère se classe au 7^{ème} rang (sur 18 Administrations) derrière la Justice et devant le ministère de la Défense.

III. Les préretraites publiques

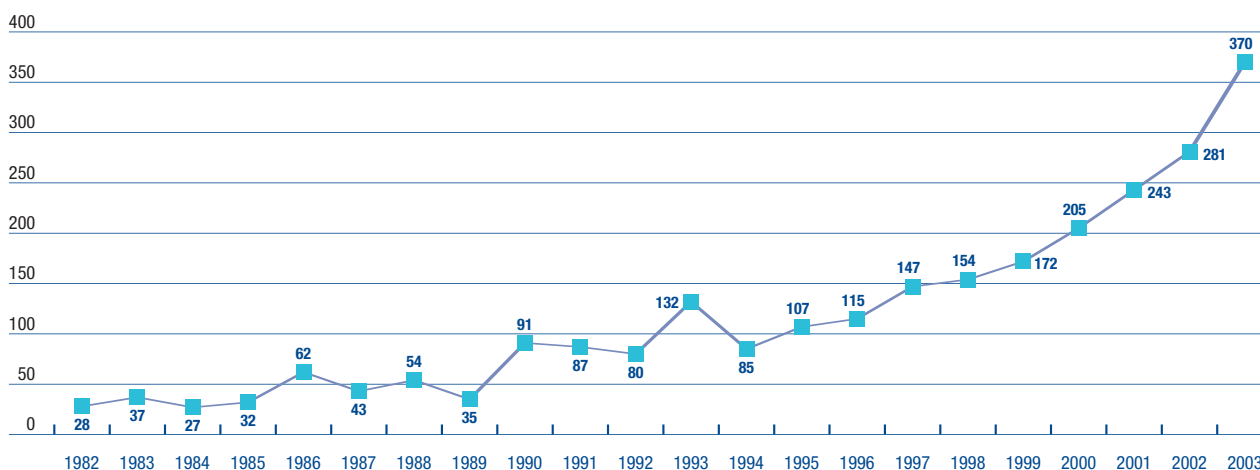
1. La cessation progressive d'activité (CPA)

La cessation progressive d'activité est une mesure de préretraite progressive proposée aux fonctionnaires et agents non titulaires de 55 ans au moins qui ne remplissent pas les conditions requises pour obtenir une pension à jouissance immédiate (excepté pour les mères de famille). L'agent concerné exerce ses fonctions à mi-temps jusqu'à sa mise à la retraite d'office (60 ans).

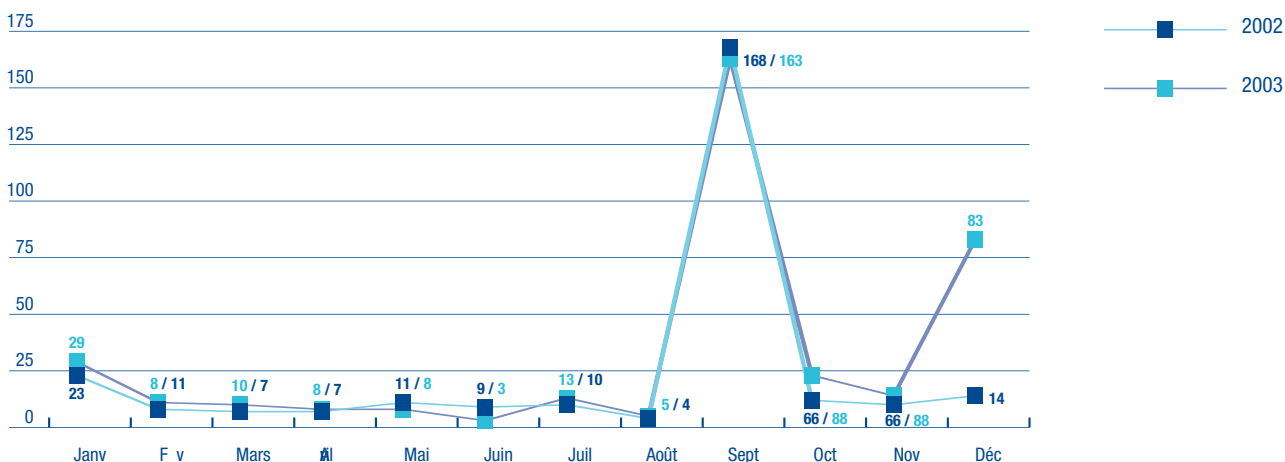
1.1 Évolution annuelle

Le graphique ci-après illustre la progression du nombre des bénéficiaires depuis la mise en place du dispositif en 1982 (ordonnance n° 82-297 du 31 mars 1982). On y remarque que le nombre d'agents bénéficiaires d'une CPA a augmenté de 31,7 % par rapport à 2002.

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE TITULAIRES PLACÉS EN CPA



CÉSSIONS PROGRESSIVES D'ACTIVITÉS (CPA)



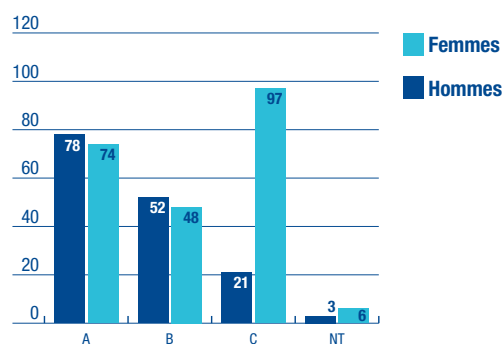
1.2 Entrées en CPA en 2002

Un total de 379 agents du MAP (370 titulaires et 9 non titulaires) a obtenu le bénéfice de la cessation progressive d'activité en 2003. Ce nombre est en progression de plus de 30 % par rapport à l'année précédente.

L'examen du graphique ci-contre nous apprend que les titulaires de catégorie A représentent 40,4 % de l'effectif total des fonctionnaires bénéficiaires de la CPA (47,3 % en 2002). Les catégories B et C sont ventilées à hauteur de 26,4 et 30,9 % respectivement.

Les non titulaires ne représentent que 2,4% de l'effectif total des agents placés en CPA.

Les femmes constituent toujours l'effectif majoritaire. Globalement, la proportion s'élève à 59 %. Toutefois les hommes représentent maintenant 41 % des bénéficiaires (ils ne pesaient que pour 31 % en 2003).

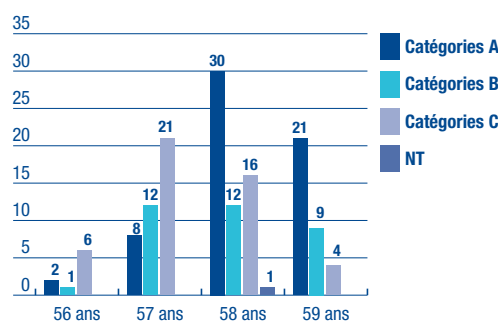


1.3 Le congé de fin d'activité (CFA)

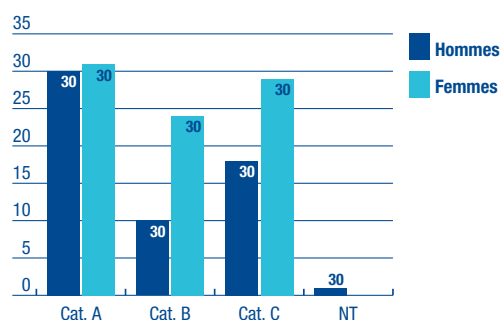
Ce dispositif, modifié à compter du 1er janvier 2003, a permis aux fonctionnaires répondant à certains critères d'âge (58 ans en général, moins selon le cas) et d'ancienneté de cesser leurs fonctions avant l'âge d'admission à la retraite fixé impérativement, au plus tard, à la fin du mois correspondant à leur soixantième anniversaire.

En 2003, 143 agents (85 hommes, 58 femmes) du MAAPAR dont 1 non titulaire ont bénéficié du CFA, soit une diminution globale de près de 45 % par rapport à 2002.

Le graphique ci-contre indique la ventilation des bénéficiaires selon leur âge et leur catégorie statutaire.



Le graphique suivant montre comment se répartissent les bénéficiaires d'un CFA selon leur sexe dans les différentes catégories statutaires. On remarque un déséquilibre important en faveur des femmes en catégorie C.



Parallèlement, au cours de l'année 2003, 189 agents (89 hommes, 100 femmes) sont arrivés au terme de leur CFA. Au 31 décembre 2003, le nombre total de bénéficiaires d'un CFA s'élevait donc à 467.

IV. La radiation des cadres sans droit à pension

Les fonctionnaires radiés des cadres (par démission, atteinte de la limite d'âge, ...) sans pouvoir obtenir une pension de l'État (moins de 15 ans de services effectifs) relèvent du dispositif de retraites applicable aux agents non titulaires. Ils entrent alors dans la catégorie des « titulaires sans droit » ne pouvant percevoir une retraite de fonctionnaires mais une retraite de base du régime général de la Sécurité sociale complétée par une retraite de l'IRCANTEC.

L'affiliation rétroactive à la Sécurité sociale et à l'IRCANTEC est effectuée à l'initiative de l'administration dans l'année qui suit la cessation d'activité.

En 2003, 77 fonctionnaires radiés des cadres sans droit à pension ont bénéficié de ce dispositif.

V. La validation des services de non titulaire

La validation permet la prise en compte dans la pension de l'État, sous certaines conditions et après versement des retenues rétroactives correspondantes, des services accomplis en qualité d'auxiliaire, de contractuel ou de vacataire.

1. VISCONTI au service des retraités futurs

Mis à disposition des validateurs depuis le 1^{er} octobre 2002, le nouvel outil de gestion des dossiers de validation permet :

- de suivre chaque dossier tout au long de son traitement (réception, ouverture, progression des demandes de documents auprès des acteurs externes, production et surveillance de courriers),
- de procéder à des relances automatiques,
- d'effectuer le calcul du décompte des retenues rétroactives,
- d'utiliser des données provenant de la gestion informatisée du personnel,
- de réunir de multiples informations à des fins statistiques et de gestion courante.

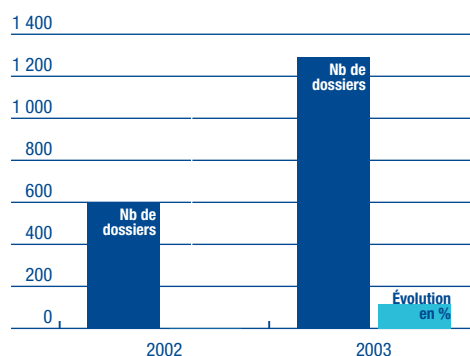
Il a d'ores et déjà simplifié considérablement certaines opérations de base telles l'enregistrement des nouvelles demandes, l'ouverture des dossiers et le calcul des décomptes, et corrélativement permis de réaliser des gains de temps importants.

2. Situation au 31 décembre 2003

À cette date, le bureau des pensions comptait 7318 dossiers de validation en cours d'instruction. Il convient de noter que le nombre de demandes s'est accru de presque 120 % par rapport à l'année 2002.

Pendant cette même année, 525 fonctionnaires ont reçu, pour acceptation ou refus, un décompte des retenues rétroactives les concernant (coût de la validation) tandis que 363 titres de perception étaient émis aux fins de recouvrement des dites retenues.

	Années		Évolution en %
	2002	2003	
Nombre de demandes	602	1 290	114,29 %



VII. Sigles utilisés

AFSSA	Agence française de sécurité sanitaire et alimentaire.
ATI	Allocation temporaire d'invalidité.
CEMAGREF	Centre national du machinisme agricole, du génie rural, des eaux et des forêts.
CFA	Congé de fin d'activité.
CPA	Cessation progressive d'activité.
INRA	Institut national de recherche agronomique.
IRCANTEC	Institution de retraite complémentaire des agents non titulaires de l'État et des collectivités publiques.
MAAPAR	Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales.
ONF	Office national des forêts.
ONIC	Office national interprofessionnel des céréales.
VISCONTI	Validation et Intégration des Services pris en COMpte dans la pension de l'État en qualité de Non Titulaire.



Chapitre VIII.

La communication interne

La communication interne

I. La communication des services déconcentrés	133
1. En novembre 2002, le séminaire national de la communication de TOULOUSE, qui a réuni les acteurs de la communication du ministère, s'est conclu par quatre séries d'engagements concrets, opérationnels et réciproques pour l'administration centrale et les SD. Afin de traduire ces engagements, plusieurs actions ont été mises en place en 2003	133
2. Les plans de communication	133
II. Les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC)	134
1. Les Intranets thématiques	134
2. COMETE, l'Intranet de la communication	134
III. Les séminaires DRAF/DDAF	134
IV. Le soutien aux projets	134
1. Campagne sur les concours de recrutement	134
2. Application de gestion et d'organisation des ressources humaines du ministère de l'agriculture (AGORHA)	134
V. L'évolution de la fonction Information-Documentation	134
1. La contribution au nouveau site Internet	135
2. Création du Bulletin Officiel du Ministère	135
3. Diffusion des informations et partage des connaissances	135
4. Valorisation du fonds d'ouvrages anciens	135
5. Au quotidien, l'accueil du public et la veille	135
VI. Publication interne	135

La communication interne

L'année 2003 a vu la mise en œuvre des engagements pris lors du séminaire de la communication de Toulouse en 2002 et le développement opérationnel de la culture de communication dans les services déconcentrés (SD).

Un des objectifs prioritaires était de mettre en place les bases d'une nouvelle organisation de la fonction communication dans les SD. Le travail effectué dans les DRAF/DDAF/DDSV a conduit, au travers des dispositifs d'organisation proposés par les Directeurs, à la création d'un réseau des communicants du ministère.

Par ailleurs, le Département de la communication interne et des actions régionales (DCIAR) a poursuivi son appui technique et financier auprès des SD malgré le gel budgétaire de 2003 (-40 % par rapport à l'exercice de 2002) qui a freiné la dynamique créée en 2002. Le DCIAR a réalisé de nombreux déplacements sur site pour travailler avec les SD, sur leur communication et a également pérennisé sa collaboration avec la Direction générale de l'administration (DGA) pour l'organisation des séminaires DRAF/DDAF.

I. La communication des services déconcentrés

1. En novembre 2002, le séminaire national de la communication de TOULOUSE, qui a réuni les acteurs de la communication du ministère, s'est conclu par quatre séries d'engagements concrets, opérationnels et réciproques pour l'administration centrale et les SD. Afin de traduire ces engagements, plusieurs actions ont été mises en place en 2003

- **Affirmer la communication comme outil au service des missions du ministère**

Dès janvier 2003, chaque directeur de SD a été invité à définir une organisation interne de la fonction communication afin d'en assurer son pilotage opérationnel.

- **Accompagner la communication des services déconcentrés**

La communication a été intégrée dans les Projets d'Orientation Stratégique (POS), favorisant ainsi le développement de la culture de communication et la prise en compte des différents publics de chaque SD.

L'élaboration d'un document cadre de la politique Internet du ministère a été lancée afin de coordonner la stratégie de développement des sites Internet des SD.

Le DCIAR se tient à la disposition des SD pour les conseiller dans leur stratégie de communication, leurs relations publiques et leurs relations avec la presse. Le DCIAR a ainsi effectué plusieurs déplacements sur les différents sites à la demande des SD.

Par ailleurs, le DCIAR a mis en place une permanence de diffusion électronique (discours, communiqués de presse, éléments de langage ...) du lundi au vendredi de 9 heures à 19 heures, en cas d'actualité spécifique.

Enfin, le SCOM a acquis un stand mobile qui sera mis à disposition lors des événements et salons de 2004.

- **Se former pour se préparer**

Le SCIL a piloté une enquête sur les besoins en formation à la communication des SD. Les résultats ont été communiqués à la DGA pour une prise en compte dans la note d'orientation pour les formations nationales et régionales des personnels en 2004 et les programmes de formation.

- **Développer et animer le réseau de la communication**

L'intranet de la communication, COMETE, a favorisé les échanges entre les SD; Ses contenus ont été enrichis, notamment par des fiches techniques et des exemples d'actions de communication mutualisables.

La réflexion menée sur le dispositif d'accueil des nouveaux chargés de communication des SD doit aboutir en 2004.

2. Les plans de communication

Outre l'appui méthodologique et logistique aux SD, le SCOM a apporté un soutien financier pour la mise en place de leurs actions de communication, et ce, malgré une restriction budgétaire de 40 % (- 117 571 euros) par rapport à l'année 2002.

En 2003, le montant total des délégations de crédits s'élève donc à 174 490 euros.

Ce budget, a permis de participer au financement des 58 plans de communication soumis au DCIAR, dont 42 pour les DDAF, 9 pour les DRAF et 7 pour les DDSV. Il convient de souligner que conformément aux engagements pris par le SCOM en 2002, les demandes des DDSV sont désormais éligibles pour un appui financier du SCOM à leurs actions de communication.

II. Les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC)

1. Les Intranets thématiques

Le DCIAR a la responsabilité éditoriale de trois Intranets thématiques : la stratégie ministérielle de réforme (SMR), la simplification et le site d'information sur l'avenir des retraites.

2. COMETE, l'Intranet de la communication

Une réflexion sur l'évolution des trois Intranets du SCOM (NOCIA, INTRADOC et COMETE) a été engagée en 2003. Cette démarche correspond à un souci de clarification et de simplification et à une volonté de créer des liens entre les contenus des différents Intranets.

Dès cette année, COMETE a été actualisé et professionnalisé. Le rubriquage s'est enrichi de quatre grands thèmes :

- La fonction communication du MAAPAR, rappelant les missions et les attributions du SCOM) ;
- Le réseau de la communication, présentant les différents acteurs du réseau et son organisation ;
- Les actions-mutualisations pour la mise en commun d'expériences de communication ;
- Les fiches pratiques sont des documents thématiques de référence pour les projets de communication.

III. Les séminaires DRAF/DDAF

En 2003, le DCIAR a co-organisé avec la direction générale de l'administration et les groupements des DRAF et des DDAF, les 26 et 27 mars et les 24 et 25 septembre, les deux séminaires des Directeurs. Ces rencontres qui se sont déroulées sur deux jours, dans la grande salle jaune, constituent un espace d'échanges, de dialogues, de partage d'informations et de convivialité entre l'administration centrale et les services déconcentrés.

IV. Le soutien aux projets

1. Campagne sur les concours de recrutement

La diminution du nombre d'inscrits aux concours et les profils souvent inadaptés des candidats ne permettent pas toujours un recrutement efficace. De plus, le contexte concurrentiel entre départements ministériels va s'accroître avec les départs à la retraite de fonctionnaires.

Face à ce constat, le bureau des concours avec le SCOM, la DGAL et la DGER, a lancé une campagne d'affichages et de fiches cartonnées pour deux concours de recrutement (contrôleurs sanitaires et ingénieurs d'études). Reposant sur des témoignages de jeunes fonctionnaires en poste, le modèle graphique est déclinable en fonction des particularités de chaque concours de fonctionnaires.

Cette action pourrait constituer l'amorce d'un chantier de communication « grand public », axée sur tous les métiers du ministère de l'agriculture. Elle a pour objectif d'informer sur l'ouverture des concours et sur la réalité des postes proposés, dans la perspective d'attirer les meilleurs candidats.

À terme, un plan pluriannuel de communication de recrutement devrait être établi par le bureau des concours et le SCOM.

2. Application de gestion et d'organisation des ressources humaines du ministère de l'agriculture (AGORHA)

L'année 2003 a été consacrée à l'expression et à l'évolution du besoin. Ces travaux ont abouti à la délimitation du périmètre du projet, à l'élaboration d'un calendrier prévisionnel, à l'étude d'une solution technique et à la mise en place d'une organisation pour la phase opérationnelle, qui démarre début 2004. Ils se sont conclus par la production des fiches « expression du besoin » et des fiches « fonction ».

Le SCOM a appuyé la mission AGORHA pour la réflexion stratégique et la mise en place des actions de communication : organisation de réunions, réalisation de plaquettes, mise en place d'une enquête auprès des agents du ministère et création d'un Intranet à destination des gestionnaires.

Fin 2003, l'organisation de la mission AGORHA a été modifiée : Benoît Gautereau a été nommé directeur de projet et trois pôles ont été mis en place : le pôle maîtrise d'ouvrage, le pôle technique et le pôle préparation et accompagnement du changement. C'est dans ce troisième pôle que le SCOM interviendra désormais.

V. L'évolution de la fonction Information-Documentation

1. La contribution au nouveau site Internet

Depuis l'ouverture du nouveau site internet du ministère, en avril 2003, le Département de l'information documentaire (DID) a la responsabilité de la rubrique « ressources » qui regroupe l'information institutionnelle en provenance des directions d'administration centrale via leurs correspondants internet.

2. Création du Bulletin Officiel du Ministère

Le DID assure la mise en ligne hebdomadaire du Bulletin Officiel (BO) du ministère sur internet, créé par arrêté du 19 mai 2003. Le BO figure dans la rubrique « publications officielles » du site. Par ailleurs, le site NOCIA, ouvert en juillet 1998, qui rassemble toutes les circulaires et notes de service du ministère, sera amené à évoluer compte tenu de la création de ce BO.

En 2003, 163 circulaires et 802 notes de service ont été élaborées par les directions et les services du ministère.

3. Diffusion des informations et partage des connaissances

La diffusion des informations en interne et le partage des connaissances ont conduit à une meilleure définition des outils et des produits documentaires : l'intranet documentaire, INTRADOC, a été simplifié pour ne pas doubler les informations figurant sur le site internet. Des « fiches info » et des « fiches repères utiles » sont réalisées au fur et à mesure de l'analyse des besoins exprimés par les agents par téléphone ou par messagerie électronique.

Une procédure de gestion des courriers électroniques reçus dans la boîte fonctionnelle « ressources » a été mise en place, en liaison avec les correspondants internet des directions : la détection des questions récurrentes des internautes permet de faire évoluer les rubriques du site et tenir compte des préoccupations des usagers.

4. Valorisation du fonds d'ouvrages anciens

L'étude sur la valorisation du fonds d'ouvrages anciens du ministère a été menée à son terme. Près de 13 500 volumes, couvrant les 18^{ème}, 19^{ème} et 20^{ème} siècles (jusqu'aux années 1960), ont été recensés et entrés dans une base de données bibliographiques. L'analyse et l'expertise du fonds, menées par l'Inspection Générale de l'Agriculture (IGA) ont confirmé l'intérêt de conclure un partenariat avec une structure universitaire susceptible de le valoriser auprès d'un public plus large d'étudiants et de chercheurs.

5. Au quotidien, l'accueil du public et la veille

Le DID assure, quotidiennement, une fonction d'accueil du public aussi bien interne qu'externe par téléphone ou sur rendez-vous pour le public externe.

Une veille documentaire est organisée sur les sujets sensibles correspondant aux missions du ministère. Outre l'information quotidienne transmise aux responsables du SCOM, elle permet d'enrichir une réserve de fichiers électroniques utiles pour répondre aux demandes d'informations formulées aussi bien par courriers électroniques que par téléphone ou par des visites d'agents du ministère et publics externes au ministère.

VI. Publication interne

Contact, le journal interne du MAAPAR est une publication bimestrielle de 12 pages conçue et réalisée par le pôle Édition du SCOM et destinée à l'ensemble des agents du ministère. Six numéros tirés à 20 000 exemplaires ont été publiés au cours de l'année 2003.

En juillet 2003, Contact a fait l'objet d'une enquête de diffusion réalisée par le Département de la Communication Interne et des Actions Régionales (DCIAR) auprès des relais de diffusion dans les différentes structures du ministère. Trois points sont ressortis de cette enquête :

- l'attachement pour Contact est très fort en administration centrale et dans les services déconcentrés où le taux de pénétration dépasse les 60 %. Il est moins important dans les établissements agricoles, environ 40 %, où les agents se sentent plus concernés par « Parlons-en » la publication de la Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche ;
- la diffusion sur support papier reste le mode de diffusion préféré des agents interrogés qui sont donc peu favorables à une diffusion sur support électronique (intranet et/ou messagerie) ;
- la ligne éditoriale de Contact est appréciée ainsi que sa maquette. Contact bénéficie d'une image globalement positive, un plus grand nombre

